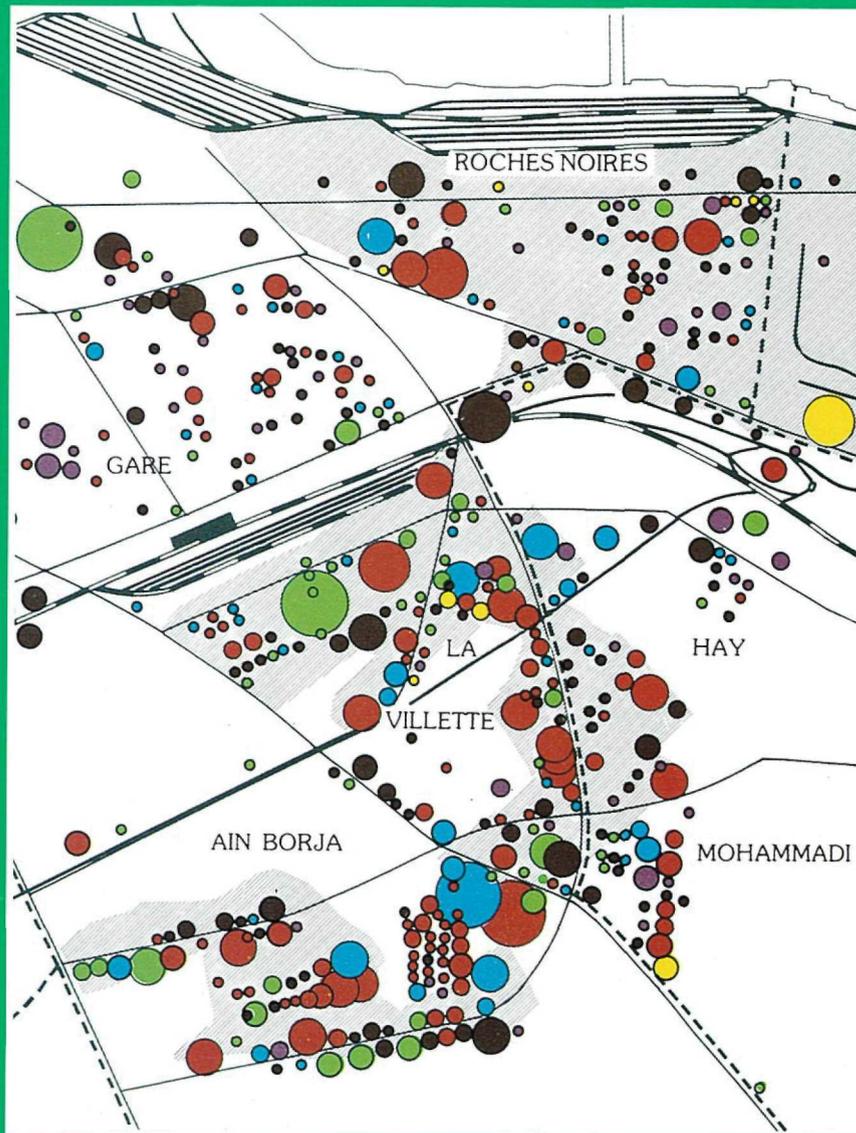


Centre d'Études et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe

Unité Associée C.N.R.S. - Université de Tours

LES CAHIERS D'URBAMA



Centre d'Études et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe

URBAMA

U.R.A. 365 du C.N.R.S. - Université François-Rabelais
TOURS

LES CAHIERS D'URBAMA

n° 9

- 1994 -

Responsables de la publication : Jacques FONTAINE et Michael F. DAVIE

Les auteurs désirant que leur article soit diffusé dans *Les Cahiers d'URBAMA* doivent contacter :

Jacques FONTAINE
Université de Besançon
30, rue de Mégevand
25030 BESANÇON Cedex

ou

Michael F. DAVIE
URBAMA
Université François-Rabelais
"Site Loire"
B.P. 2221
37021 TOURS Cedex

Révision et correction des textes : Pierre SIGNOLES

Mise en page et cartographie : Florence TROIN

© Tous droits réservés, 1994
U.R.A. 365 du CNRS "URBAMA"
Université François-Rabelais
Tours

Dépôt Légal : 1er trimestre 1994
Imprimé en France/Printed in France

Photo de couverture : Extrait de la carte "Le tissu industriel casablançais - 1987", (feuille sud) planche n° 6 d de *l'Atlas de Casablanca*. GREC, Université Hassan II de Casablanca - URBAMA, Université François-Rabelais de Tours, 1989.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 9, 1994
ISSN 0989-5620
ISBN 2-86-906-065-3

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| François LEIMDORFER et Roberto SANTO MARTINO Figures d'une construction disciplinaire. À propos des études urbaines dans le champ de la recherche doctorale française sur l'aire arabo-musulmane..... | 5 |
| Nadir BOUMAZA Connaissance des médinas : impasses et ouvertures. | 29 |
| Nadir BOUMAZA À propos des villes du Maghreb : mutations structurelles et formelles. | 51 |
| Kayed ABU-SABHA et Nassim BARHAM Les migrations internes en Jordanie : nature, destinations, causes et conséquences..... | 97 |
| Béatrice ALLAIN-EL MANSOURI La politique des barrages collinaires au Maroc. Un exemple : la wilaya de Rabat-Salé. | 117 |
| COMPTE-RENDUS par Marc COTE | 131 |

Les Cahiers d'URBAMA
N° 9, 1994
ISSN 0989-5620
ISBN 2-86-906-065-3
pp. 5-28

FIGURES D'UNE CONSTRUCTION DISCIPLINAIRE
À PROPOS DES ÉTUDES URBAINES
DANS LE CHAMP DE LA RECHERCHE DOCTORALE FRANÇAISE
SUR L'AIRE ARABO-MUSULMANE

François LEIMDORFER

Ingénieur
CECOD-LTMA (CNRS)
PARIS

Robert SANTO MARTINO

Chercheur
Institut de Recherches
sur le Maghreb Contemporain (IRMC)
TUNIS

PARTIS PRIS ¹

L'image courante de la science est celle d'une activité souvent obscure, presque alchimique, parfois laborieuse, inspirée quelques fois, mais toujours fondée sur l'apparente libre capacité de se porter vers des terrains que l'on s'est soi-même désigné, ou les questions de son choix. Par-delà les idées communes de la profession ou du public, l'individualisme intellectuel des milieux de recherche ou les historiographies du type le plus courant (grands hommes et grandes découvertes), ici, il s'agit de décrire et d'analyser un champ de recherche à partir de l'idée que ce champ ne se distribue pas de manière aléatoire, mais est orienté, structuré par des lignes de forces sociales.

En d'autres termes, il est supposé que la production d'un discours dit "scientifique" est tributaire d'une analyse sociologique, c'est-à-dire que son organisation, sa thématique, ses objets, ses concepts, ses opérations participent de la société dans son ensemble. Ce discours n'est pas clos sur lui-même, autonome, mais prend son sens et sa référence dans la société elle-même, et singulièrement pour ce qui est des sciences sociales². Ce présupposé est peut-être plus particulièrement légitime pour ce qui est du *choix* des objets de recherche. Celui-ci dépend bien entendu des champs disciplinaires, de l'état de l'avancement de la recherche à un moment donné, mais également de structures institutionnelles et de grandes interrogations ou problèmes pratiques et idéologiques qui se posent de manière globale dans et à la société.

Mais de quelle société s'agit-il ? La société française, dans la mesure où institutionnellement, ces thèses sont produites dans les universités françaises ? Les sociétés étudiées, puisqu'il s'agit de problèmes qui les concernent ? De quelle façon la circulation - dite aujourd'hui à "l'échelle mondiale" - des discours scientifiques crée-t-elle un espace uniforme de problématiques et de paradigmes³ de recherche ? Jusqu'à quel point les rapports entre "pays développés" et "pays en développement" et entre "périphérie" et "centre" structurent le champ, organisent et règlent ses transformations ?

L'absence de recul historique et d'hypothèses sur les grands courants et mouvements de la recherche, sur les relations entre la production académique et les problèmes de la société française et des sociétés étudiées ne nous permet pas d'avancer beaucoup dans ces directions. Mais il nous a paru intéressant "d'aller y

¹ Ce travail n'aurait pu être effectué sans la collaboration d'André SALEM (Laboratoire de Lexicologie politique de l'E.N.S. St Cloud), en particulier pour avoir mis à notre disposition le logiciel *LEXICO* mis au point par lui, et nous avoir aidé dans son utilisation. Jacques JENNY (GEDISST-IRESCO) a largement participé aux opérations de préparation des datas. La plupart des tris et dépouillements ont été réalisés grâce au logiciel *KALEIDOS* dont il est l'auteur.

² Ce qui, bien entendu, n'est pas un argument suffisant pour avancer que les sciences sociales ne peuvent prétendre à la dignité de science.

³ Au sens de Kuhn et d'Althusser.

voir" de manière empirique, sinon systématique, et d'essayer de dessiner des lignes de forces disciplinaires, et d'apprécier l'émergence d'un domaine thématique (la question urbaine).

I - SOURCES

Les informations dont nous disposons pour décrire les études urbaines de rang académique sur l'espace arabo-musulman ont été empruntées au fonds THESAM de l'IREMAM⁴. Ce fonds documentaire, ouvert en 1987, a pour finalité de recenser l'ensemble des doctorats soutenus en France depuis 1973 et d'en mettre à disposition les références au sein d'une base de données et sous forme d'édition⁵. Il comprend les entrées bibliographiques et les renseignements bibliométriques pour approximativement 6 200 fiches s'échelonnant du début de la période jusqu'à la mise en place du programme, soit 15 années⁶. L'entreprise THESAM⁷ s'inscrit dans une longue série de travaux qui affichent la même volonté de lutter contre l'oubli de titres nombreux et difficiles d'accès et contre une mauvaise circulation de l'information.

Les titres académiques (thèses ou mémoires) sur l'aire arabe ont donné matière à plusieurs dizaines de répertoires et recensions dont un grand nombre sont ponctuels (dédiés à une période, une zone, voire une catégorie d'auteurs) et dont les plus anciens adoptent une conception résolument cumulative des œuvres de savoir (ils visent explicitement à prévenir la répétition des efforts, des traductions ou des analyses). Tous peuvent et doivent être pris pour des manifestations d'une certaine inquiétude face à une production considérée comme toujours plus abondante, c'est-à-dire incontrôlable, et qui intervient à un moment éminent : celui de la capacité formelle à intégrer la communauté savante. Ce qui est en jeu au travers de choses aussi évidentes que le recollement des thèses et l'identification de leurs auteurs, c'est la maîtrise du recrutement ou, si l'on préfère, la reconnaissance (au sens topographique et symbolique) de la disposition à désigner légitimement des chercheurs patentés qui à leur tour pourront postuler au droit de nommer les nouveaux membres de la profession.

⁴ Cette note analytique n'aurait pu être réalisée sans le travail des documentalistes de l'IREMAM que nous remercions.

⁵ Le fonds THESAM a donné matière au *Répertoire sur le Monde arabe et musulman au miroir de l'Université française* : BURGAT (M.), BRUCHET (D.) *Maghreb, Mauritanie, Maroc*, IREMAM, Aix-en-Provence (Travaux et Documents de l'IREMAM n° 10), 1989, 187 p. ; QUILÈS (J.) *Algérie, Tunisie, Libye*, n° 11, 1990, 180 p. ; QUILÈS (J.) *Machrek*, n° 12, 1991, 199 p. ; BIANQUIS (M.-J.), BRUCHET (D.) *Monde arabe et musulman, Afghanistan, Empire ottoman, Iran, Pakistan, Turquie*, n° 14, 1992, 213 p.

⁶ Pour comparaison, il a été soutenu 400 thèses (Lettres et Droit) entre 1880 et 1962 sur l'Algérie, et environ 700 sur l'ensemble du Maghreb pour la même période. Par ailleurs, il a été soutenu en France entre 1972 et 1990 plus de 50 000 doctorats en sciences sociales et humaines.

⁷ Il a été également réalisé à URBAMA un répertoire d'environ 3 000 thèses soutenues dans les universités françaises sur les questions urbaines dans le monde arabo-musulman, indexées par villes et régions.

II - PARI INTERPRÉTATIF ET HYPOTHÈSES

L'objet de cette note est de s'attacher à proposer une analyse de ces productions de rang doctoral, et plus précisément de celles qui s'inscrivent dans le champ des études urbaines. L'analyse se voudrait plurielle : à partir de datas tirées d'un même corpus, elle tend à combiner, et partant à confronter, des méthodes assez différentes. L'une de type sociolinguistique, l'autre de type statistique.

Ce qui ne va pas immédiatement de soi.

- La première des hypothèses de travail, la plus large, est que l'examen portant sur les titres eux-mêmes (les énoncés doctoraux proprement dits) comme celui des rubriques descriptives (année de soutenance...) ou illustratives (indicateurs thématiques, géographiques, disciplinaires...) doivent nous apprendre quelque chose sur le champ et son évolution, les objets ordinaires ou en formation, les opérations sur ceux-ci (inclusions et exclusions), les lieux et les modes de l'inscription institutionnelle, l'évolution du vocabulaire et notamment ce qui ressort du lexique disciplinaire et ce qui relève d'un langage "naturel social", l'intérêt porté aux différentes zones géographiques ou aux problèmes d'un moment donné, etc. D'autre part, il est attendu une convergence et un croisement des résultats à établir par chacune de ces approches.

- Une deuxième hypothèse consiste à considérer que le fichier des thèses sur le monde arabe est soit un bon représentant d'un domaine appelé "études académiques sur le monde arabe", soit même en est le coeur. Ce discours est *homogène*, dans la mesure où il se forme dans des conditions de production semblables : la passation de la thèse suppose l'adoption d'une posture et d'un genre discursif particuliers, un contrat minimal au sein d'une institution (l'Université), entre des auteurs-locuteurs aux statuts et places prédéfinis. On peut, de plus, supposer que ces dispositifs et discours sont relativement *clos* (du point de vue de la prise de parole) car un certain nombre de filtres sociaux, de règles de composition sont en place qui permettent de reconnaître qu'un travail en fait ou n'en fait pas partie. Le fait même de pouvoir parler "d'études sur le monde arabe" laisse supposer que dans la société (et en particulier dans la communauté discursive des sciences sociales) ce champ fait sens et est admis comme existant. Il n'est cependant que partiellement *autonome*, dans la mesure où l'unité du domaine est problématique : des études arabo-musulmanes stricto sensu (études de langues et de civilisation, voire d'études orientales ou islamologiques, pour reprendre des appellations encore en vigueur) aux approches "généralistes" des disciplines les plus formalisées ou les plus spécialisées sur un terrain du social (sciences de l'éducation, gestion, par exemple), il participe de plusieurs champs et de plusieurs paradigmes.

- La troisième hypothèse consiste à supposer que les rubriques d'un fichier bibliographique peuvent, pour certaines, être réduites, codées et transformées en variables suffisamment pertinentes pour saisir, de manière indirecte, à défaut d'informations plus précises, l'orientation, l'organisation, la structuration d'un champ, à savoir : le moment (années, périodes), le lieu (université), la répartition des

auteurs institutionnels (directeurs de thèses), et éventuellement les caractéristiques des locuteurs (sexe). Aucune enquête sociologique ou ethnographique n'a encore été menée sur l'origine sociale et le devenir professionnel des docteurs, la durée et les conditions de préparation de la thèse, les raisons attribuées à ce type d'investissement et les orientations qu'il adopte, ou encore la part des abandons. En l'absence des renseignements qu'elle aurait pu amener et à condition d'accepter de porter le regard plus loin que ce que le fichier donne strictement à voir (autrement dit, d'adopter comme indicateurs par défaut les éléments disponibles), il n'est d'autres solution que de se reporter à THESAM et de prendre le pari de traiter ce fichier comme un corpus en sachant que l'analyse secondaire dont il fait alors l'objet n'était pas initialement prévue.

Cette démarche se veut exploratoire. Pour les titres, on ne suppose pas a priori un sens et un emploi des mots fixés (par exemple le sens du dictionnaire), mais un sens à reconstruire "en contexte". Par contre, l'existence d'un domaine "urbain" est posé par hypothèse, et on essaiera de le cerner à partir de points d'entrée lexicaux minimaux⁸.

Ce point, avant toute mise en relation, vaut aussi pour le traitement statistique : si le codage tend à présenter des classes apparemment homogènes et logiquement découpées, c'est au prix de l'oubli consenti et temporaire de diversités irréductibles du point de vue des acteurs⁹. Afin de ne pas préjuger du sens social de tous les dispositifs de différenciations, les plus évidents comme les plus originaux, il a été décidé de recourir, dans les cas les plus délicats, à un double codage, large d'abord, restreint ensuite.

III - RÉSULTATS D'ENSEMBLE

Les données statistiques (produites à partir des rubriques susceptibles de supporter un codage) et lexicologiques qui peuvent être extraites, une fois ces préalables acceptés, donnent une première évaluation de l'importance du fichier et du domaine qu'il couvre. Rapidement pour l'ensemble du corpus THESAM on note :

- une production soutenue et abondante (en 1972, on comptait 180 titres, en 1983, plus de 550) ;
- une forte participation des étudiants d'origine arabe (80 % des docteurs) et une faible représentation des femmes (10 % environ) ;

⁸ Le logiciel lexicologique utilisé ne permet pas - pour l'instant - de déterminer des configurations lexicales internes au texte, par calcul de proximités de mots et de récurrences de structures.

⁹ La réduction des intitulés disciplinaires, entre autres, ramène inlassablement ce problème. Faut-il agréger les thèses de gestion et celle d'économie ? Et, que faire des deux titres de macro-économie dont l'un se veut de macro-économie *approfondie* (souligné par nous) ? On entrevoit les hésitations qui se présentent lorsque l'on affronte plusieurs milliers de cas singuliers. Pour chacun, il faudrait pouvoir se livrer à une description quasi ethnographique. L'avantage et peut-être le travers de l'analyse des données est de tableur sur des différences relatives plutôt que de prétendre fixer des définitions objectives.

- un personnel d'encadrement abondant mais dispersé :
 - maximum de directions = 60
 - moyenne = 3,5
 - directions uniques = 800
 - nombre total de directeurs = 1500 environ ;
- une distribution géographique favorable (mais de façon moins sensible après 1984-1985) aux universités parisiennes (56 %) ;
 - toutes les subdivisions disciplinaires des sciences sociales sont représentées avec un avantage marqué et allant croissant au fil des années pour les formations de type professionnel (sciences économiques, juridiques, et dans une moindre mesure, science politique, de l'information, de l'éducation...)
 - un avantage manifeste, en terme d'intérêt, du Maghreb sur les autres régions et une préférence pour l'aire arabe plutôt que pour l'aire islamique ;
 - l'attention pour les questions contemporaines : 80 % des travaux définissant l'étendue historique des problèmes qu'ils traitent s'occupent du XX^{ème} siècle.

Quant aux données lexicologiques globales :

- le dictionnaire comprend 7 487 mots différents répartis sur 79 358 occurrences (moyenne = 10,6, avec 3 914 *hapax* - mots n'apparaissant qu'une seule fois)¹⁰ ;

- les titres ont une longueur moyenne de 13 mots ;

- les mots les plus fréquents, après les articles, conjonctions et prépositions

| | | |
|--------|----------------------|-----------------|
| sont : | <i>étude</i> | 728 occurrences |
| | <i>Maroc</i> | 674 |
| | <i>développement</i> | 652 |
| | <i>Algérie</i> | 556 |
| | <i>cas</i> | 466 |
| | <i>politique</i> | 397 |
| | <i>arabe</i> | 367 |
| | <i>économique</i> | 336 |
| | <i>al</i> | 328 |
| | <i>Liban</i> | 311 |
| | <i>Iran</i> | 307 |
| | <i>droit</i> | 305 |
| | <i>Tunisie</i> | 382. |

On en conviendra, ce n'est pas à ce niveau général que les résultats appellent des discordances.

IV - LE SOUS-CORPUS

Face à un fichier volumineux le dispositif mis en place pour définir un sous-corpus propre aux études urbaines comporte deux temps.

• D'un côté, celui des titres, nous avons cherché à déterminer le champ thématique et/ou disciplinaire des "études urbaines", à partir des mots suivants : *urbanisation, urbanisme, ville, villes, urbain, urbaine, urbains, urbaines*. Il est supposé que

¹⁰ La forme *de* est la forme maximale : 5 118 occurrences, ce qui est banal en français écrit.

ces termes sont de bons introducteurs au champ. Toutefois, ils ne saisissent que des globalités, et laissent ainsi échapper un certain nombre de termes spécifiques qu'un lecteur compétent aurait pu suggérer intuitivement : *aménagement, habitat, quartier(s)*, ou les noms propres de villes, etc. Mais l'on pouvait espérer que ces termes plus spécifiques - et d'autres inattendus - apparaîtraient sous formes de "traces", ce qui d'ailleurs a été effectivement le cas.

- D'un autre côté, nous avons essayé d'entrevoir, sur la base des entrées thématiques disponibles pour une requête documentaire usuelle (tri par filtres sur une rubrique, en l'occurrence la rubrique "mots-clefs"¹¹), comment le corpus se donnait à lire pour l'ensemble des questions d'ordre urbain.

Le propos n'étant pas de définir a priori et de manière définitive l'étendue des études urbaines, mais au contraire de faire converger vers un champ se présentant sous des aspects différents deux ordres d'analyse, il n'a pas été tenté de concilier à toute force les critères (en donnant à l'un le pas sur l'autre ou en les croisant de manière à superposer exactement les corps de données).

- Le premier moment fournit un sous-corpus de 302 énoncés (environ 5 % du corpus total) distribué en 8 parties (en fonction des mots choisis)¹² :

| | |
|---------------------|-------------|
| <i>ville</i> | 105 énoncés |
| <i>urbaine</i> | 69 |
| <i>urbain</i> | 41 |
| <i>villes</i> | 32 |
| <i>urbanisation</i> | 25 |
| <i>urbains</i> | 12 |
| <i>urbaines</i> | 10 |
| <i>urbanisme</i> | 8. |

Les termes les plus fréquents dans le sous-corpus, en dehors des "mots-outils" (articles, prépositions etc.) et des termes choisis en points d'entrée sont :

| | |
|---|----------------|
| <i>Maroc</i> | 59 occurrences |
| <i>étude</i> | 56 |
| <i>croissance</i> | 51 |
| <i>cas</i> | 49 |
| <i>espace</i> | 34 |
| <i>Algérie</i> | 32 |
| <i>développement</i> | 29 |
| <i>aménagement</i> | 22 |
| <i>organisation</i> | 17 |
| <i>analyse, problèmes</i> | 16 |
| <i>Casablanca, Iran, évolution, milieu, processus</i> | 15. |

¹¹ L'interrogation documentaire opère sur des chaînes de mots-clefs. Pour demeurer en accord avec cette manière de faire, et aussi afin de pas entrer dans des questions d'interprétation du travail d'indexation que nous n'avons que très partiellement suivi, il n'a pas été tenu compte de l'ordre des mots. A la logique du rang, on a préféré celle de la présence/absence.

¹² Il est à noter que les singuliers ont des effectifs plus importants que les pluriels : leur champ d'application est plus vaste (désignations précises ou emplois en "notion").

• La seconde étape livre une série évidemment plus large que la précédente : 512 références centrées pour la plupart autour de *ville* (n = 254). Bien entendu les deux séries sont en partie redondantes. L'aune, le domaine des références lexicographiques et statistiques restent l'ensemble des recherches soutenues. Au regard de cette masse, la différence de volume entre définition par les entrées lexicales et définition par les entrées thématiques est presque négligeable.

V - APPROCHE SOCIOLINGUISTIQUE

1 - Le statut des titres

Il est clair que le titre de thèse a un statut discursif particulier : il n'est pas le texte de la thèse elle-même, mais il opère comme "embrayeur" entre le texte et le champ discursif dans lequel il se situe (pour qui consulte un répertoire bibliographique, des fiches de bibliothèque, ou simplement pour parler de la thèse en utilisant le titre comme énoncé symbolisateur). Il fait le pont entre les deux : il doit faire sens *et* comme "représentant" du texte *et* dans les registres disciplinaires (entendus au sens large).

Si l'on peut souvent douter que le titre soit un "résumé" très court de la thèse ou une référence directe au contenu, il n'en reste pas moins que le titre de thèse ne manifeste aucun écart par rapport à ce double renvoi. Ainsi nous n'avons pas connaissance de titre de thèse faisant appel à d'autres registres de sens que le registre académique (ce que fait l'humour par exemple) ou ayant un rapport métaphorique au contenu. Même un titre sibyllin (le seul cas dans notre corpus d'un énoncé réduit à un seul mot) comme *Iranité* ne déroge pas à cette règle¹³.

Il s'agit donc d'un type de discours très régulier, très contraint dans sa forme syntaxique et dans son lexique. Le titre est un énoncé au sens strict : il est le produit d'une énonciation, d'un genre discursif particulier, et il peut fonctionner de façon autonome. Il joue un rôle d'interlocution où le locuteur et l'allocutaire réels sont "remplacés" par l'énonciateur d'un texte s'adressant à un énonciataire compétent dans un champ discursif disciplinaire. Il répond en quelque sorte à la question : quel est le "nom" de votre thèse, de quoi parle-t-elle, et dans quel domaine ?

Pour être reconnu, on peut penser que le titre fonctionne "en priorité" vers le champ disciplinaire, et qu'il est la symbolisation d'un texte dans un espace de discours (avec les mots, les objets de cet espace). Il est une marque de socialisation d'un discours individuel. Bien entendu, le texte de la thèse participe également du champ disciplinaire, ce qui fait que les écarts décelés entre un titre et un contenu restent "modérés", mais toujours intéressants.

Cette analyse peut se faire d'un point de vue syntaxique et d'un point de vue lexicologique : mise en relation des mots, fonctionnement, évolution etc. Mais, c'est

¹³ Ceci n'est pas vrai pour les titres d'articles de revues scientifiques, et a fortiori les titres de romans (cf. notamment les titres des romans policiers ou d'espionnage).

bien entendu la comparaison (à l'intérieur du même corpus, avec d'autres corpus) qui permettra d'avancer des hypothèses sur le champ. L'analyse ne peut cependant se faire ici "qu'en surface", car l'étendue du corpus est telle qu'on ne peut pas évaluer le rapport entre le titre et le texte, et les renvois à l'intérieur des textes vers d'autres champs thématiques¹⁴.

2 - Forme syntaxique des titres

Les titres de thèses, dans leur immense majorité, sont des phrases "nominales" (c'est-à-dire sans verbe). On sait que les phrases nominales¹⁵ renvoient à une assertion d'existence d'un objet sans référence à la dimension de temps (atemporalité de cet objet ou présent "actuel").

De manière générale, on peut décrire un énoncé de titre de thèse en sciences sociales sous la forme suivante :

modalité d'énoncé ("étude de...") [mention non obligatoire]
+ *énoncé de l'objet (syntagme thématique)* [mention obligatoire]
+ *repérage spatio-temporel* [mention non obligatoire].

Dans le détail, différents éléments peuvent avoir de l'importance : emploi ou non de déterminants (la notion ou la classe d'objets)¹⁶, opérations sur l'objet, connecteurs, ponctuation (notamment les deux points, les parenthèses, les guillemets, etc.), le singulier et le pluriel, l'adjectivation etc.¹⁷. Que ce soit dans le sous-corpus sur l'urbain ou dans l'ensemble du corpus THESAM, les formes syntaxiques possibles sont les mêmes¹⁸. Par contre, les formes particulières peuvent varier dans le cadre du schéma général, et ces variations sont de bonnes indications sur le champ discursif lui-même (par exemple fréquence ou non de doubles syntagmes thématiques).

3 - Analyse syntaxique

Le lexique des titres du sous-corpus nous renvoie à une liste de termes dont il faut établir s'ils sont spécifiques au champ (compris quasi exclusivement dans celui-ci) ou au contraire exclus, ou enfin participant à plusieurs champs possibles. L'analyse consiste à comparer la syntaxe et le lexique du sous-corpus (et ses différentes sous-parties) avec le corpus global THESAM, de manière à déterminer si

¹⁴ Les logiciels de lexicologie mis au point par André SALEM permettent à la fois des comparaisons et des statistiques lexicales (concordances, spécificités du vocabulaire) et des mises en relation avec les dimensions codées.

¹⁵ Cf. BENVENISTE *Problèmes de linguistique générale*. Cf. également les phrases nominales dans de nombreuses langues, comme substitution au verbe "être".

¹⁶ Par exemple comparer : *Les mutations d'un espace urbain à Marrakech : Sidi Youssef Ben Ali* (classe d'objets) et *mutations rurales et villes au Maroc : le cas de Tadla* (notion).

¹⁷ Exemples : *La croissance urbaine au Maroc : migrations rurales urbaines et marché du travail* (relation entre les deux éléments du titre) ; *La croissance urbaine de la ville de Nador* (l'adjectivation par *urbaine* présuppose des possibilités de croissance différentes).

¹⁸ Les formes syntaxiques sont d'ailleurs également les mêmes dans le corpus colonial des thèses sur l'Algérie, encore que les titres y soient généralement plus courts.

“le champ de l'urbain”, tel que nous l'avons défini par ses points d'entrée, marque des différences et des spécificités par rapport au champ des études “arabo-musulmanes”.

L'analyse syntaxique des titres montre certaines différences entre les formes dans les différentes sous-parties¹⁹.

Le terme *urbanisation* est fréquemment en position thématique (en début d'énoncé ou comme deuxième thème), souvent décrit comme un *processus*, quelques fois par sa ou ses *forme(s)*. De plus, on remarque dans cette partie une très grande fréquence des titres où figurent plusieurs syntagmes thématiques (par la forme *et* ou par la présence de virgules), c'est-à-dire la mise en relation de deux objets, en l'occurrence dans les exemples qui suivent deux notions. Par exemple : *Immigration rurale et urbanisation ; Développement économique et urbanisation au Maroc ; Urbanisation, organisation communautaire et changement social, le système urbain de Beyrouth*, etc. L'absence de déterminant est fréquente, ce qui indique un usage “en notion” (16 cas sur 34). Ceci nous renvoie donc à une approche conceptuelle lorsqu'il s'agit d'*urbanisation* (le concept d'urbanisation et non l'urbanisation de telle ou telle ville), mais cette approche est *mise en perspective par un autre élément* (cf. exemples ci-dessus).

Les occurrences de *ville(s)* totalisent près de la moitié des énoncés du sous-corpus. De fait, on peut classer l'apparition du terme dans les contextes majoritaires suivants²⁰ :

- la *ville* est conçue comme un espace (*dans la ville de...*) dans lequel un phénomène ou un groupe social se situe ;
- la *ville* fait partie d'un processus, d'un phénomène (*la croissance, l'évolution, l'expansion de la ville de ...*) ;
- la *ville* étudiée est l'exemplification d'un phénomène global (*le cas, l'exemple de la ville de ...*) ;
- la *ville* fait partie d'un rapport : le rapport *ville-campagne, ville traditionnelle-ville moderne*. Il faut noter à ce propos que le terme *campagne* est à peu d'exceptions près entièrement inclus dans le sous-corpus. Il *ne renvoie donc pas* à un registre discursif extérieur au domaine urbain.

La *ville* est rarement en position thématique (contrairement à *urbanisation*) mais se situe plus généralement en fin de phrase. Si le terme *urbanisation* semble marquer - dans les titres - une volonté de théorisation ou de mise en correspondance de phénomènes, le terme *ville* marque au contraire la prééminence de *l'étude de cas*. De plus, le passage du singulier au pluriel (*villes*) renvoie au passage d'un objet particulier (ou de la notion dans d'autres cas) à une classe d'objets. Le peu d'occurrences au pluriel montre que les regroupements thématiques et théoriques que l'on peut faire sur une classe de villes sont peu nombreux et s'exercent

¹⁹ Le logiciel LEXICO permet de faire apparaître une liste de tous les énoncés comprenant un mot pivot choisi.

²⁰ Il faut également tenir compte de l'effet de sens différent produit, à utiliser le mot *ville*, ou à la désigner directement par son nom (*Rabat, Le Caire* etc.).

principalement sur les *petites villes* et les *villes moyennes*²¹. Il n'y a qu'une occurrence de *grandes villes* (et 5 de *métropole* au singulier dans le corpus THESAM) : il n'y a donc pas de titres de thèse adoptant un point de vue général permettant de constituer une classe homogène de *grandes villes*, comme dans ce titre de thèse imaginaire : *Les effets des migrations rurales au Moyen Orient sur la croissance des grandes villes*²².

Urbain(s) et *urbaine(s)* se trouvent insérés dans des syntagmes nominaux et peuvent s'analyser dans certains cas comme des éléments d'un paradigme. *Urbain* (au singulier) renvoie prioritairement à *espace, milieu, réseau, aménagement, développement, habitat*. Au pluriel nous avons *transports, logements* et *problèmes*.

Quant à *urbaine* on trouve le terme principalement dans trois types d'environnements.

- Comme adjectif marquant un processus : il se trouve ainsi 26 fois adjectif de *croissance*. Le syntagme *croissance urbaine* dépasse ainsi le nombre d'occurrences de *croissance économique* (19 occurrences dans l'ensemble du corpus). Le terme *croissance* fonctionne donc de plus en plus dans le champ des études urbaines, même si *croissance* sans adjectif (16 occurrences dans le corpus THESAM), renvoie prioritairement au registre économique. *Urbaine* adjectivise également les termes : *dynamique, évolution, expansion*, mais aussi *crise, intégration, centralité*. Dans ces cas, il a une distribution parallèle à celle de *ville* (*expansion de la ville*, etc.). D'une certaine manière, on peut penser que l'utilisation de l'adjectif par rapport au substantif est le signe que "la ville" est devenue un élément paradigmatique (une dimension) qualifiant des processus sociaux généraux (*croissance économique/urbaine, intégration sociale/urbaine*, etc.).

- Par contre, sa distribution est spécifique pour ce qui est des termes : *planification, politique* (peu ou pas de *politique ou planification de la ville*²³).

- Sa distribution est également spécifique dans les cas (13 occurrences) où il joue un rôle paradigmatique disciplinaire : *géographie urbaine, économie ..., sociologie ..., ethnologie ...*, ou tout simplement : *étude urbaine*. Ceci nous permet de conclure qu'*urbaine* fonctionne comme sous-domaine disciplinaire (spécification d'une discipline), voire comme registre lui-même (exemple : *étude urbaine d'une ville moyenne libanaise : Saïda*).

²¹ La position à gauche ou à droite de l'adjectif par rapport au substantif n'est pas due au hasard : "petites et grandes villes" sont des expressions globales qui font partie de l'usage courant, alors que "ville moyenne" s'insère dans un discours plus spécialisé, avec une possibilité de variation paradigmatique des adjectifs sur une échelle quantitative (comparer a contrario : "une ville grande" et "une moyenne ville").

²² Ce qui ne veut pas dire que ce point de vue n'existe pas, ailleurs par exemple. Mais, pour une raison ou pour une autre (trivialité, difficulté théorique ou méthodologique, trop grande spécificité ou généralité, irréalisme, etc.), il n'est pas pertinent.

²³ "Politique de la ville" est d'ailleurs ambigu (la ville X a une politique, ou : Y a une politique pour la ville X ?), alors que "politique urbaine" ne l'est pas. Par contre, "croissance urbaine de X" et "croissance de la ville X" sont univoques.

4 - Analyse lexicologique

Le logiciel LEXICO permet de mettre en évidence les "spécificités" lexicales d'un corpus divisé en parties. C'est-à-dire qu'il permet de comparer le lexique de plusieurs parties d'un ensemble, entre elles et par rapport à l'ensemble : il indique si l'apparition d'un mot dans telle ou telle partie est "banale", ou peu probable par rapport à sa répartition dans le corpus total. Le corpus THESAM a été ici divisé en deux : la première partie comprend tous les titres de thèses à l'exception de ceux comportant les mots *ville(s)*, *urbain(e)(s)*, *urbanisme*, *urbanisation*, la seconde le sous-corpus comprenant ces mots.

a - Spécificités positives

(présence relative non-aléatoire d'un mot dans le sous-corpus)

1 - Un certain nombre de termes sont reliés directement aux points d'entrée du corpus ; ils font spécifiquement partie du champ de l'urbain. Il s'agit de *croissance (urbaine)*²⁴, *espace* et *milieu (urbain)*.

2 - D'autres termes apparaissent - non liés aux points d'entrée - comme traces du champ : *quartier(s)*, *habitat*, *périphérie(que)*, *agglomération*, *médina*, *réseau*, *transports*, *régional*, *banlieue*, *centre*, *logement(s)*, *architecture*. On retrouve donc ici la plupart des termes qu'un lecteur compétent aurait intuitivement inclus dans le champ de l'urbain.

3 - À cela s'ajoutent des mots qui peuvent intuitivement être classés dans d'autres registres : la *croissance*, déjà mentionnée, comme participant au registre économique, la *campagne* (le rapport, la relation *ville(s)-campagne(s)*), *ruraux* (les urbains et les ruraux), *traditionnelle* (*ville traditionnelle* opposée à la *ville moderne*), *migrations*, et les adjectifs *démographiques*, *industrielles*, *économiques*.

4 - Du point de vue disciplinaire, le terme *géographie* est dominant. Du point de vue méthodologique on trouve : *étude*, *analyse*, *éléments*, *exemple*, *cas*.

5 - Restent un certain nombre de substantifs qui qualifient *la(les) ville(s)* ou *l'urbain(e)(s)*. Ces substantifs sont pour la plupart des termes de *procès* (c'est-à-dire que l'on peut transformer en verbes), ou renvoyant à un processus, ou encore des termes relationnels : (par ordre de spécificité positive décroissante) *croissance* (déjà mentionné), *mutations*, *processus*, *dynamique*, *transformations*, *impact*, *conséquence*, *phénomène*, *organisation*, *planification*, *rapport*, *intégration*, *crise*, *fonctions*, *changement*. Si l'on développe certaines caractéristiques verbales à partir de ces substantifs, autour du terme *ville*, on obtient :

- la ville sujet de son propre procès : *mutations*, *croissance*, *changements*, *transformations* ;
- la ville agentive ;
- la ville phénomène (*l'urbanisation*) : *dynamique*, *phénomène*, *processus*, et agent d'une d'action : *conséquences*, *impact* (*de l'urbanisation*) ;
- la ville objet d'une action : *planification*, *organisation* ; *intégration* ;
- les attributs de la ville : *problèmes*, *crise*, *formes*, *fonctions*, *réalités*.

²⁴ Cela ne signifie pas que l'on ne trouve pas des occurrences de *croissance économique*, *espace* ou *milieu rural* dans le corpus THESAM, mais que ces trois termes apparaissent *statistiquement* de manière non aléatoire ("spécifiques") dans le sous-corpus.

6 - Ajoutons pour information les villes les plus étudiées, qui marquent toutes, à des degrés variables, une spécificité d'emploi positive dans le sous-corpus (i.e. leur apparition n'y est pas aléatoire par rapport à l'ensemble du corpus THESAM). Dans l'ordre : *Casablanca, Rabat, Tunis, Beyrouth, Fès, Téhéran, Oran, Alger, Sfax, Saïda, Marrakech, Le Caire, Tripoli, Tanger, Meknès, Annaba*. Le Maroc est le pays le plus étudié du corpus THESAM, les villes du Maroc sont aussi celles qui sont le plus étudiées, dans THESAM et dans le sous-corpus.

b - Spécificités négatives

(absence relative non-aléatoire d'un mot dans le sous-corpus)

Si l'on examine à présent les termes "exclus" - relativement - du sous-corpus, on obtient :

1 - des termes de pays (*France, Égypte, etc.*). Remarquable est l'exclusion du mot *arabe* et des mots en arabe (nombreux dans THESAM), ce qui indiquerait une grande autonomie du champ de l'urbain par rapport au domaine proprement "arabo-musulman" ;

2 - des références disciplinaires : *droit, enseignement, politique, économie, langue, littérature* ;

3 - des références thématiques : *agricole, agraire, publique, formation, entreprises, langue, enfant, femme* ;

4 - deux termes d'action : *application et stratégie*.

Cet ensemble de faits nous permet de donner un tableau schématique du champ urbain : il s'agit d'un domaine qui se réfère principalement à la géographie et accessoirement à la démographie, mais qui exclut -relativement- le droit, l'économie, la politique, la littérature, et absolument les études arabes proprement dites. Il est partiellement autonome (les "études urbaines"), et manifestement indépendant du champ "orientaliste"²⁵. Le cadre national (ou international) n'est pas pertinent, et les études sont pour la plupart proches de la monographie, peu intégrées dans un cadre théorique globalisant, à l'exception des thèses sur l'*urbanisation* qui sont systématiquement reliées à un autre thème. C'est cette mise en relation qui donne sa valeur problématique à l'énoncé.

Le vocabulaire de l'urbain est fortement processuel, et la ville est conçue comme un organisme (cf. l'ancienne métaphore biologique du développement social : la ville mute, croît, se développe, etc.). Par contre les débouchés politiques et les propositions d'action semblent absents : pas de *stratégie, d'applications, et de politique*.

En résumé, si le langage utilisé dans les titres est *dynamique, processuel*, et manifeste quelques marques de "technicisation" (donc de clôture par rapport à d'autres champs discursifs), le domaine semble encore peu théorisé. Les études de cas - prépondérantes - se montrent comme l'exemplification de processus (dont les causes sont peut-être hors du champ des études urbaines), et semblent avoir encore peu de débouchés pratiques en termes de solutions aux problèmes. Mais ces deux derniers points sont des hypothèses qu'une étude plus fine se devrait d'analyser. Dernière remarque : la constitution d'un champ suppose un "aveuglement" sur certains objets ou points de vue, (comme penser la ville comme "organisme"), et la

²⁵ On ne trouve pas en particulier l'opposition *ville arabe-ville musulmane*, mais quelques thèses sur *la centralité dans la ville arabe*.

mesure de son autonomisation part du point de vue que le domaine est *déjà constitué, dans un corpus socialement et discursivement délimité*. Il reste à trouver les outils qui permettraient de dégager des cohérences lexicales sans partir d'un point de vue posé a priori.

VI - APPROCHE STATISTIQUE

La population de docteurs ayant décidé de réaliser une thèse sur l'urbain dans l'aire arabe ne se caractérise pas tant par son profil que par ses comportements. En effet, elle se compose presque exclusivement d'hommes (85 %) et de personnes d'origine arabe (80 %) ²⁶. Mais ces proportions ne sont pas hors normes au regard de l'ensemble. Elles sont seulement légèrement accentuées du fait que l'on a à faire à une formation de type professionnelle, dont les aspects techniques sont importants. Formations dont les femmes, d'après nos observations, tendent à se détourner et que les étudiants étrangers, par contre, privilégient.

De multiples indices statistiques généraux laissent supposer que pour une très large part ces docteurs sont étrangers.

Une des particularités, souvent négligée ou méconnue, du système universitaire français est de compter de nombreux étudiants étrangers. La France compte la plus forte proportion mondiale de non-nationaux dans ses effectifs étudiants (10 % environ) et ils viennent à 60 % du continent africain.

Dans la limite des informations disponibles, les caractéristiques sont à chercher ailleurs : elles se tiennent dans le type d'investissement dans le diplôme, dans les modalités de direction, dans les espaces d'inscription institutionnelle, dans l'organisation des compétences disciplinaires, et enfin dans la montée en volume de la question urbaine ²⁷.

1 - Distribution disciplinaire et progression des études sur l'urbain

Pour commencer par ces deux derniers points, disons de manière générale, que, pour des raisons diverses - la mise en place du doctorat dit de nouveau régime, de nouveaux choix de destination pour les étudiants étrangers, et peut-être un effet de saturation ²⁸ - les soutenances commencent à décroître régulièrement après l'année

²⁶ Pour approcher l'origine culturelle (notion assurément très imprécise) il a été recouru à un dépouillement onomastique.

²⁷ Les résultats présentés ici prennent tout leur sens au regard des données d'ensemble. Pour désamorcer les effets de corpus et plus largement pour apprécier au plus près les traits spécifiques des études urbaines - de rang doctoral - sur l'aire arabe, il conviendrait de les comparer à des éléments homologues relatifs à d'autres aires géographiques. Une telle opération supposerait que les données soient déjà disponibles et conduirait bien loin cette note de présentation. Les caractéristiques soulignées par nous sont les plus distinctives d'un point de vue fréquentiste.

²⁸ Il faut tenir compte des éventuels délais d'archivage qui défavorisent toujours les titres les plus récents. Cependant, si le recul manque pour pleinement pouvoir départager les causes artificielles

1983. Pourtant, la moitié des travaux consacrés à l'urbain sont produits après cette date. Ce qui va de pair avec un affermissement du socle disciplinaire.

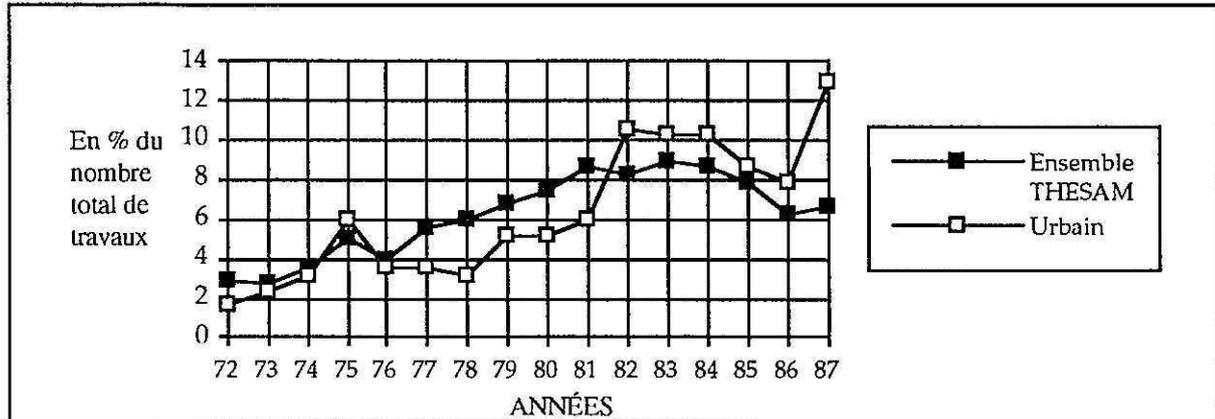


Figure 1 : Progression des soutenances de 1972 à 1987.

Le domaine de préparation des écrits doctoraux "urbains" reste pendant longtemps la géographie (environ 70 % des titres) mais, avec le temps, la qualification *études urbaines* s'installe et l'on rencontre de plus en plus souvent des appellations comme *aménagement urbain*, *géographie urbaine*, *urbanisme et aménagement*, etc. Sous des noms différents, le champ se met progressivement en place : de manière littérale, il a droit de cité et marque ses distances avec des domaines connexes : l'historiographie de la ville, l'anthropologie urbaine, l'architecture... qui se réfèrent à des traditions de recherches et à des écoles, et qui demeurent présentes de manière assez modeste. Il y a là la manifestation d'un procès d'institutionnalisation et d'autonomisation qui dépasse sans doute le cadre strict de l'objet concret "monde arabe" et de ses innombrables subdivisions, et qui renvoie très probablement aux modifications du paysage universitaire du début des années 80 (émergence de formations et de méthodes spécialisées sur des types de données sociales jusqu'alors associées ou confondues dans des ensembles plus larges : sciences de l'information).

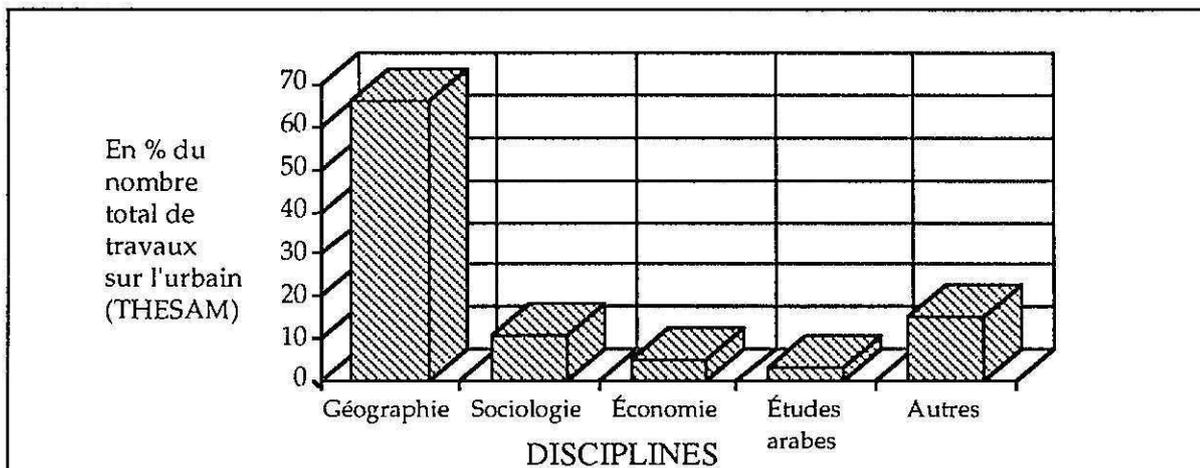


Figure 2 : Inscription disciplinaire des études sur la ville.

(retards au catalogage) ou réelles du phénomène, il demeure que, a priori, ces retards doivent concerner de la même manière toutes les soutenances quelles que soient leurs options disciplinaires.

Il semble bien, en l'occurrence, que la revendication d'un espace disciplinaire propre passe par la reconnaissance de nouveaux intitulés²⁹ et repose, en même temps qu'elle contribue à l'homogénéisation ou à la réduction des originalités trop visibles, sur une accumulation qui de l'extérieur figure un effet de mode, mais qui à l'intérieur du champ conforte les tenants de l'innovation.

On notera que la période délimitée par notre corpus peut paraître arbitrairement posée. En fait elle tient à des impératifs techniques très forts : une recherche documentaire de cette importance se devait d'utiliser et recouper les fichiers informatiques existants - ouverts au début des années 70 - avant que de pousser trop loin dans le passé ses investigations. Mais il n'est pas certain qu'elle permette de retracer, dans sa totalité, le cycle singulier de la formation du champ urbain. Autrement dit, le décompte des fréquences montre un phénomène dont les prémisses sont peut-être anciennes³⁰ ou dont la dynamique a tourné court depuis. Il demeure que l'objet "ville" connaît un engouement suffisamment fort pour produire sa propre étiquette, sa propre bannière et s'installer dans le corpus des œuvres académiques en dépit d'une décrue générale... Ce point est sensible à la marge, si nous osons dire, puisque la sociologie qui partage le sort commun des autres secteurs disciplinaires, à savoir une diminution des soutenance de l'ordre de un cinquième sur trois années, échappe à l'évolution d'ensemble pour partie, c'est-à-dire pour la part des travaux se réclamant de la discipline et traitant de la ville.

Ce qu'il nous est donné de constater des modes d'inscription institutionnelle, des relations doctorales et du type de diplôme livre quelques éclaircissements sur le procès que nous essayons de cerner.

2 - Type de thèses et inscriptions institutionnelles

Les études urbaines donnent lieu à un faible nombre de doctorats d'État. Le rapport global entre genres de doctorats est d'environ une thèse d'État pour quatre de 3^{ème} cycle³¹. Il reste très variable en fonction de la nature de la discipline. Ainsi, et cela conforte des constats habituels et anciens, les formations de type professionnel (le droit en particulier, où le rapport approche 1/1) enchaînent rapidement et fréquemment thèses de 3^{ème} cycle et d'État, à l'opposé des formations académiques

²⁹ Assurément, il ne suffit pas de débaptiser un domaine ou de fixer ses désignations officielles pour, du coup, générer un espace nouveau et légitime. Les choses sont plus complexes, et peut-être que le moment où les titres sont distribués selon des modalités implicites sinon logiques ferme déjà la phase d'innovation et de travail de différenciation. Ce que l'on souhaiterait simplement souligner ici c'est l'importance de la désignation de la discipline (ou de la spécialité) au sein d'un domaine académique qui hésite depuis fort longtemps sur son nom, et qui ayant presque totalement renoncé à l'appellation "orientalisme", n'a d'autre solution que de rappeler les caractéristiques de ses objets pour se désigner. Ce qui ne va pas sans entraîner quelques confusions chez le grand public intellectuel : les mass media accordent volontiers le qualificatif "d'islamiste" à tel ou tel spécialiste de l'Islam.

³⁰ Les premières thèses sur la ville apparaissent dans le corpus colonial sur l'Algérie pendant l'Entre-Deux-Guerres (en particulier la thèse de LESPES sur Alger).

³¹ Il ne sera pas tenu compte des titres dits de nouveau régime mis en place en 1987. Ils sont peu nombreux (une centaine au total) et, du fait du temps de préparation de la thèse, on peut supposer que pour un très grand nombre, ils ont été entrepris comme 3^{ème} cycle puis modifiés.

(lettres, histoire, langues et civilisations) où le doctorat d'État reste un titre patiemment préparé et tardivement soutenu, conduisant alors à une oeuvre magistrale, souvent volumineuse, qui confirme l'entrée d'une carrière scientifique plus qu'elle ne l'inaugure. Les études urbaines présentent ce trait distinctif de fournir très peu de docteurs d'État. Le point n'est pas définitivement acquis, il faudrait plus de recul pour conclure définitivement, cependant il y a de fortes présomptions pour penser que les études urbaines correspondent à des investissements à cycle court qui combinent aspects techniques et problèmes de société³², et qui sont destinés à se présenter sur un marché professionnel (non-universitaire) pour y être proposés le plus rapidement possible.

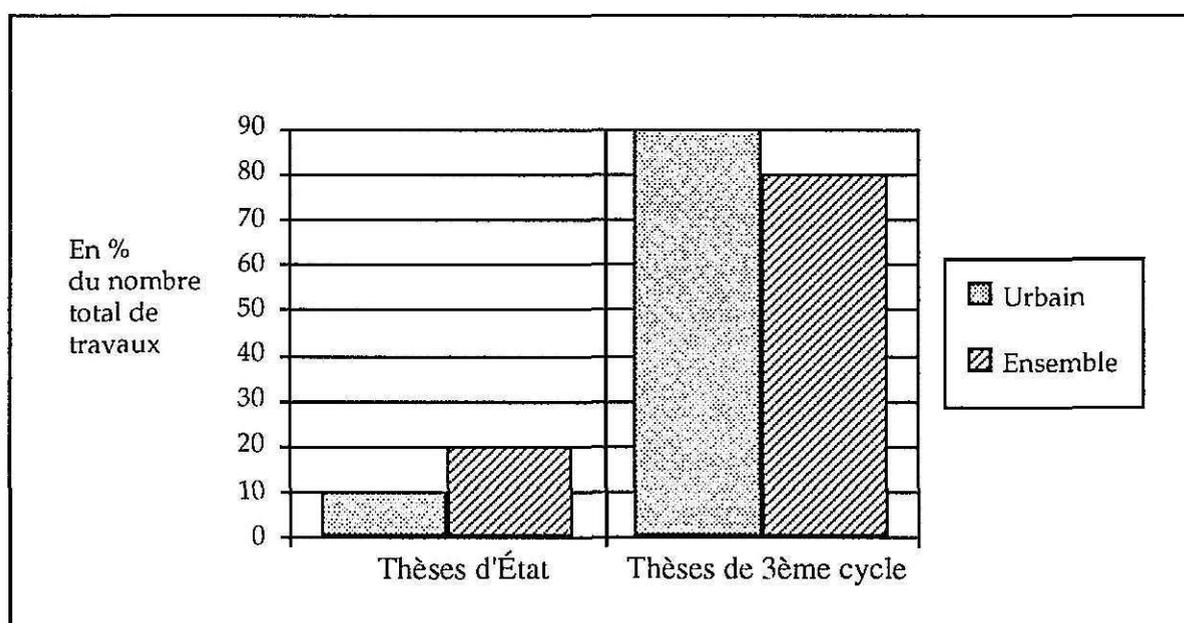


Figure 3 : Distribution des types de doctorat.

La relation sociale impliquée par le contrat doctoral n'a pas encore fait l'objet d'une description attentive, elle reste méconnue et il est assez malaisé d'apprécier et a fortiori de formaliser ce que peuvent être les rapports entre un doctorant et un directeur de recherche. Pour nous en tenir à la notion de marché doctoral, il convient de signaler qu'autant ce marché est ouvert au niveau de l'ensemble des recherches sur l'aire arabo-musulmane (à preuve le nombre particulièrement élevé de directeurs possibles), autant il est concentré pour les études urbaines où, proportionnellement, les directeurs sont assez peu nombreux (la moyenne des directions est deux fois supérieure dans le domaine urbain : 7). Cette concentration des directions concourt à renforcer, volontairement ou non, l'unité du champ et montre que celui-ci figure un espace particulier où la plupart des directeurs potentiels ne se portent pas. Le sentiment professoral et la contrainte d'avoir à satisfaire une demande de direction

³² La thématique du développement (et peut-être la problématique) après avoir longtemps été inscrite du côté de l'économie et de la science politique a-t-elle été captée par les études urbaines ? Il faut se demander si celles-ci ne sont pas devenues la discipline de la modernité ou de la modernité contrariée.

grandissante sont peut-être les contreparties les plus manifestes d'une situation qui, par "économie d'échelle" autant que par nécessités, est favorable à la constitution de recherches coordonnées "en faisceau" dans le cadre d'un programme ou d'une équipe par un ou plusieurs enseignants. Dans le registre des activités savantes (production et reproduction des spécialistes et des savoirs) les études urbaines se positionnent comme un champ disciplinaire en formation.

À la concentration des directions répond la distribution institutionnelle. Les études urbaines se développent et se soutiennent dans des universités petites, récentes et provinciales. Là encore le fait contribue à la constitution d'un champ plutôt autonome et homogène.

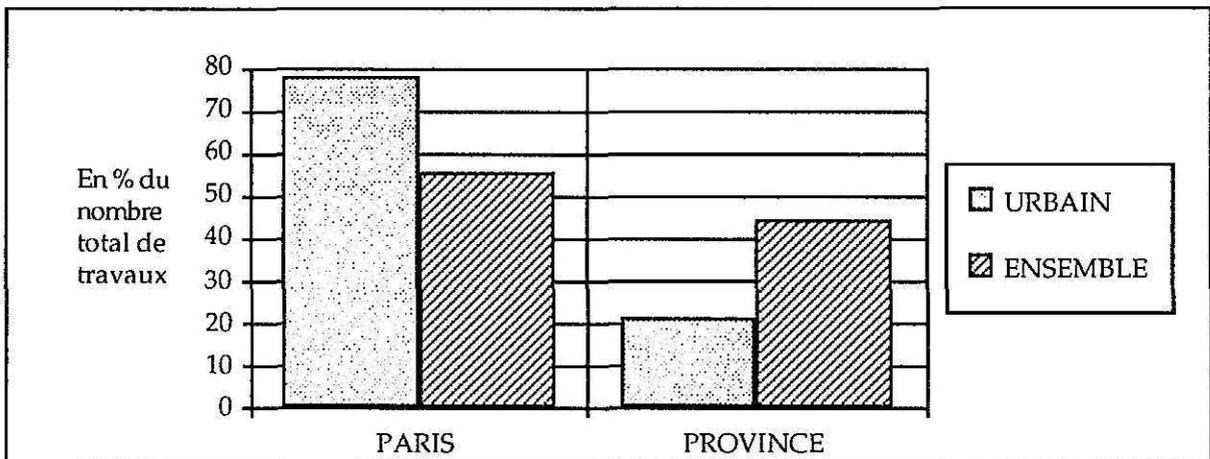


Figure 4 : Répartition Paris/Province des Doctorats d'État.

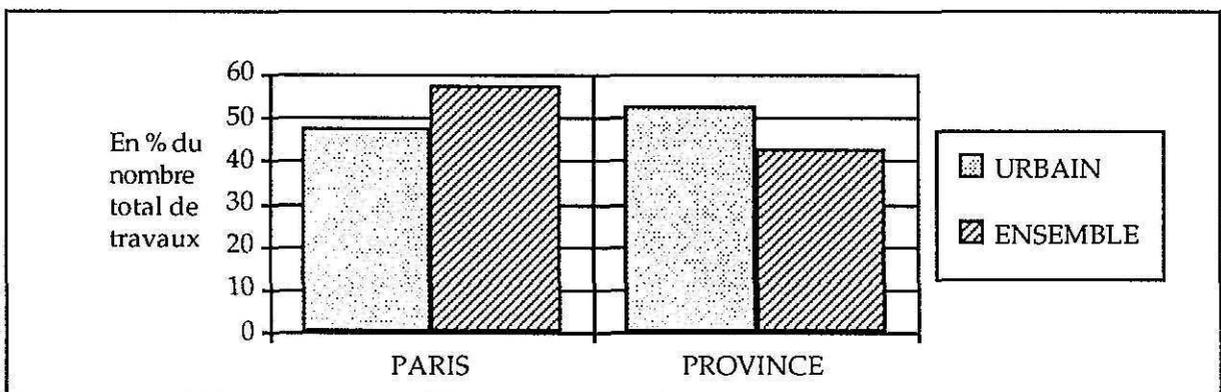


Figure 5 : Répartition Paris/Province des thèses de 3ème cycle.

VII - CHAMPS DISCIPLINAIRES, CHAMP THÉMATIQUE ET CHAMP GÉOGRAPHIQUE

On l'a vu, le domaine de l'urbain tel que nous l'avons défini, montre un certain nombre de spécificités dans son vocabulaire comme dans son dispositif de positionnement. Si on essaye à présent de le situer dans l'ensemble des disciplines³³ et des objets géographiques étudiés³⁴, on découvre des caractéristiques qui, sans être surprenantes, ne sont cependant pas triviales.

Les disciplines tout d'abord. Le calcul des spécificités du lexique partage grossièrement les disciplines en deux espaces : les sciences universalistes ou normatives et les sciences de l'histoire et de la culture. Les études "orientales" (langues et civilisations) se tiennent sur ce dernier versant. La géographie et plus fortement encore l'économie sont ancrées sur le premier. La distribution du vocabulaire (soit positive, soit négative : par présence ou absence relative) dessine une ligne de partage. Ainsi le terme *développement* par exemple joue comme un *séparateur* de champs. De même, les termes en arabe (*al, kitab* par exemple) marquent des frontières.

À peu de choses près, ce sont les mêmes tensions qui s'expriment quand l'organisation disciplinaire est appréhendée non plus par le vocabulaire mais successivement par la distribution universitaire (facultés), la progression temporelle (années de délivrance du titre) ou encore la spécialisation géographique (pays et zones étudiées).

Globalement, les études doctorales sur le monde arabo-musulman se distribuent selon des oppositions qui se surajoutent à celle déjà mentionnée (sciences de la culture/sciences nomothétiques) pour distinguer dans un espace à plusieurs dimensions :

| | | |
|--------------------------------------|--------|--------------------------------------|
| recherches sur le terrain | versus | recherches sur corpus |
| recherches sur un pays | versus | recherches sur une aire |
| universités récentes ou provinciales | versus | universités anciennes ou parisiennes |

qui se transforme avec le temps selon quatre grands moments (avant 1975, 75-80, 81-84, 85 et après)³⁵. En termes de période, les études sur les faits urbains se retrouvent dans la phase la plus récente (celle pendant laquelle la croissance des effectifs reste sensible, après la crête des années 80). Cette position doit néanmoins être appréciée à la lumière d'une remarque concernant la distribution par pays des recherches : le Maghreb constitue le terrain d'élection des travaux doctoraux avec,

³³ Il s'agit ici des disciplines *de soutenance*, dont les limites sont fixées institutionnellement, et non de disciplines "réelles" de la thèse, éventuellement différentes.

³⁴ Les pays ou États. Les analyses urbaines ne se réfèrent que rarement aux objets génériques (Maghreb, Machrek), a fortiori quand ceux-ci se définissent par renvoi à une formation culturelle (monde arabe, monde islamique).

³⁵ Pour plus de détails sur cette organisation et une comparaison avec celle présentée par le milieu professionnel (enseignants et chercheurs), cf. R. SANTO MARTINO *Analyse secondaire des Lettres d'Information Inter-Arabe*, Aix-en-Provence, 1985, ronéo.

globalement, une thèse sur deux consacrée à cette aire³⁶. La proportion passe à deux sur trois pour les doctorats sur la ville, alors même que l'intérêt pour l'aire tend à marquer le pas et qu'il reste fréquemment lié à des disciplines (sociologie, ethnologie) dont le moment de référence est la première moitié du moment ouvert par notre corpus.

Il a été dit, plus avant, que les études sur l'urbain s'inscrivaient majoritairement dans le champ de la géographie, tout en manifestant quelques signes d'autonomie (au titre d'études urbaines), et que parallèlement, elles se démarquaient du politique, de l'économique et du juridique (tant pour ce qui concerne le vocabulaire de formation des objets que pour les mentions disciplinaires). Les références au domaine arabo-musulman, à la fois thématiques et régionales, ne sont pas pertinentes. Sans doute la problématique se veut-elle universaliste et ces références opèrent davantage comme désignation d'un empire (un terrain) que comme renvois et repères dans un domaine de connaissance. Par-delà les phénomènes de masse, ce que nous approchons ici (à défaut de pouvoir l'attester avec certitude) c'est, en même temps qu'un dispositif propre d'autonomisation, un mouvement de déplacement qui mène des études sur l'urbain aux études urbaines, en passant par la sociologie-ethnologie, puis l'économie et enfin la géographie. Mouvement qui renvoie sans doute autant aux classements sociaux des disciplines qu'à leur classement logique.

³⁶ On notera l'importance quantitative des recherches sur le Maroc, pays qui à lui seul fournit près du tiers des doctorats en études urbaines.

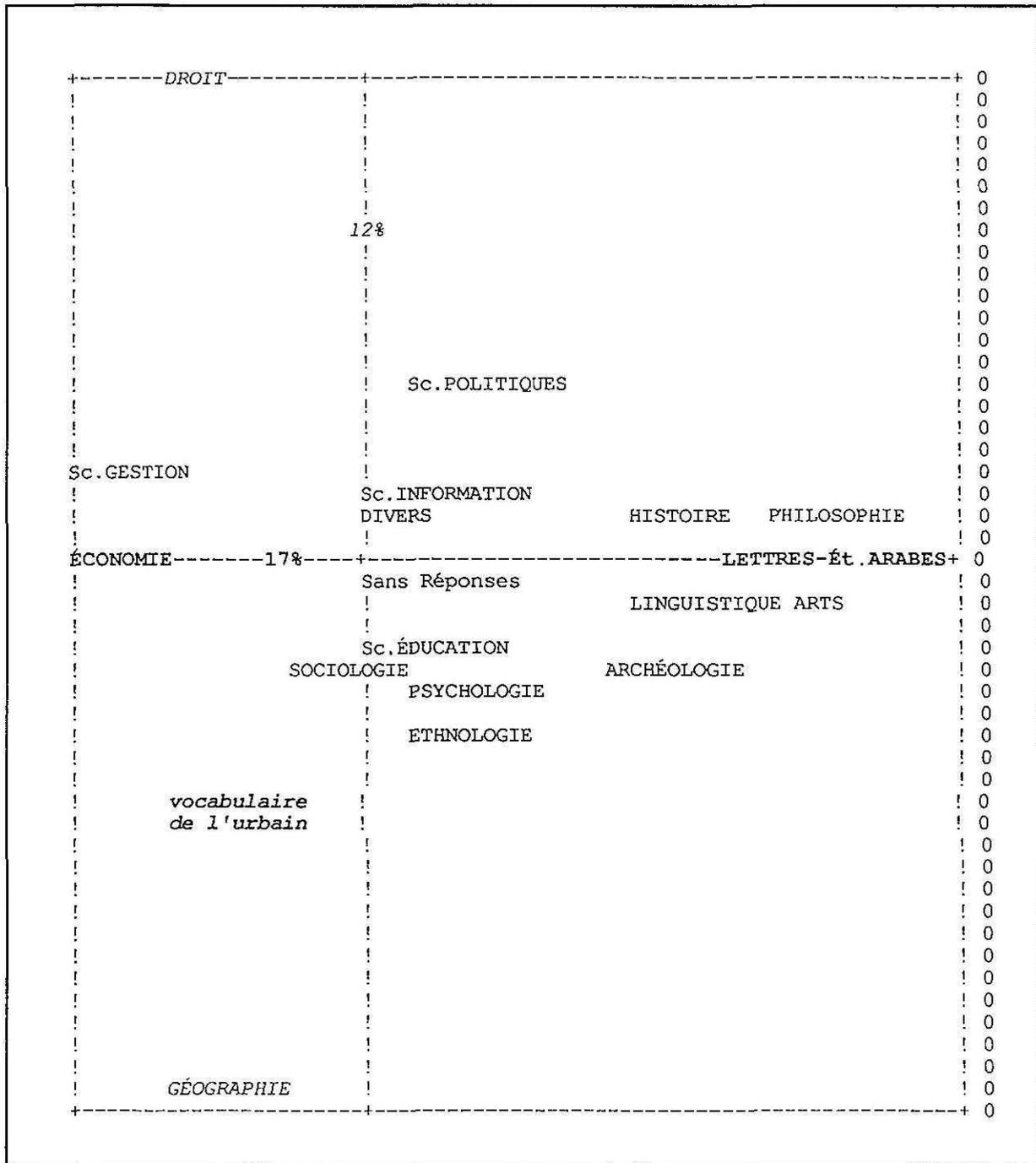


Figure 6 : Graphe factoriel disciplines x vocabulaire.
Projection des points colonne
(ensemble du corpus THESAM)

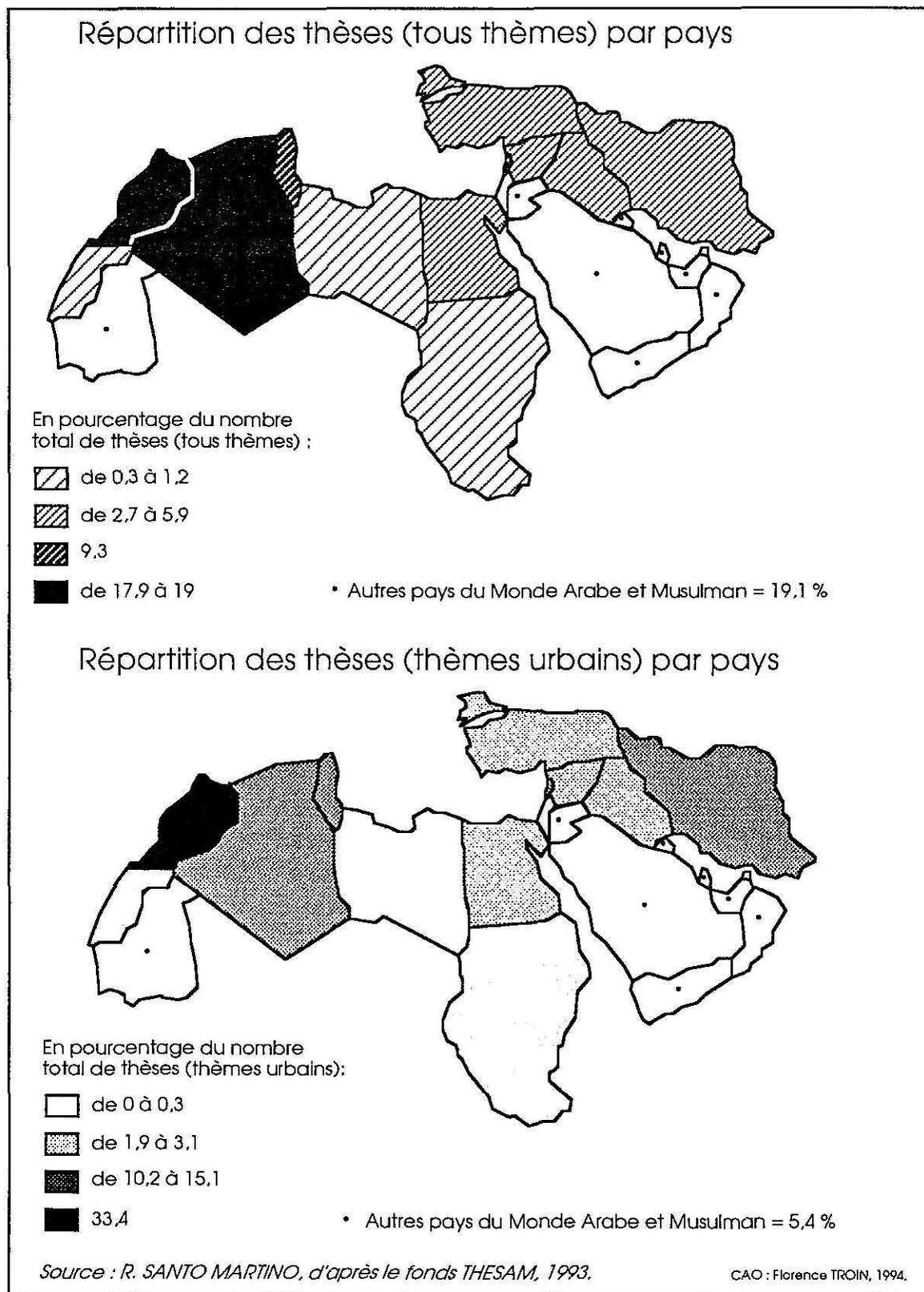


Figure 1 : Répartition des thèses par pays.

CONCLUSIONS PROVISOIRES

Les marques de l'autonomie d'un discours : quelques pistes de réflexion

Un certain nombre d'éléments permettent de constituer un discours comme champ autonome, c'est-à-dire se différenciant et émergeant d'un espace discursif général. Pour cela, il faut que des "limites", des clôtures (toutes relatives bien sûr) apparaissent, et que les éléments du discours puissent être articulés entre eux et faire sens. Pour faire sens il faut que le discours autonome ou en voie d'autonomisation s'insère dans un champ sémantique large mais spécifique et s'en différencie - ce qui semble être partiellement ici le cas par rapport à la géographie. Il faut que le discours manifeste également une certaine cohérence à partir d'un point de vue : unités thématiques, reprises. De même les objets doivent pouvoir être reliés entre eux, et être constitués à partir d'opérations stables (les opérations de la discipline). Un point de vue doit exister pour créer des objets pertinents (exemple : dans le corpus colonial sur l'Algérie, on ne trouve pas de "sociologie des Arabes", par contre on trouve une "histoire des Arabes" et une "sociologie kabyle"). Ce point de vue doit donc satisfaire à la "pertinence", et surtout se différencier d'un point de vue général. Enfin, on peut penser que, grosso modo, une différenciation d'objets (et a fortiori d'un champ discursif disciplinaire) correspond à une différenciation d'objets "dans la société" (une autonomisation). Les modalités d'accès à ce discours doivent par ailleurs être limitées et contrôlées : du point de vue social (lieux institutionnels, statut des auteurs, etc.) ; du point de vue discursif également : constitution d'un vocabulaire autonome, technique, soit spécifique, soit s'appuyant sur le "vocabulaire naturel", avec des décalages³⁷.

En résumé, l'autonomisation d'un champ doit satisfaire à des exigences discursives spécifiques lexicologiques (vocabulaire technique), de mise en syntaxe (liens particuliers entre objets), opératoires (opérations de la discipline), par rapport à un espace sémantique qui permet de donner un sens aux objets, et par rapport à une *pratique sociale* (autonomisation des objets, des institutions, des rapports et des processus sociaux, professionnalisation).

Il n'est jamais aussi peu aisé de saisir une dynamique que par ses effets, faute d'en observer directement le procès. On peut se demander si l'approche syntaxique et lexicologique permet ou non de "mesurer" directement l'autonomisation d'un champ. Il n'y a pas - selon nous - de spécificité proprement syntaxique du domaine des thèses sur l'urbain : les titres y ont la même forme que les titres de thèses du corpus global. Par contre, dans "la mise en discours" et dans le lexique apparaissent des particularités qui tendent à montrer que ce champ se différencie, tant par les mots employés que par les mises en relation des objets. Et ces indices convergent avec les constats proposés par les dépouillements des variables codées. La mise en perspective des deux approches, l'articulation avec la statistique sociologique nous paraît particulièrement riche d'enseignements. Les éléments statistiques et lexicologiques, les indices qualitatifs et les indices quantitatifs se combinent, pour

³⁷ Par exemple : *villes moyennes, développement urbain de la ville, aménagement, périurbain, campagne*, etc.

confirmer l'hypothèse (générale) selon laquelle le champ de "l'urbain" s'autonomise, ou du moins se différencie, depuis une dizaine années.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

- BENVENISTE E. : Problèmes de linguistique générale
Gallimard, Paris, 1974, 2 tomes (voir notamment *La phrase nominale*, tome 1).
- LEBART L. et SALEM A. : Analyse statistique des données textuelles
Dunod, Paris, 1988, 209 pages.
- LEIMDORFER F. : Discours et colonisation, thèmes de recherches sur l'Algérie coloniale
Publisud, Paris, 1992, 300 pages.
- LEIMDORFER F. et VIDAL L. : *Les thèses françaises sur les villes des pays en développement*,
Pratiques Urbaines n° 10, INTERURBA, septembre 1992, 159 pages.
- SANTO MARTINO R. : Analyse secondaire des Lettes d'Information Inter-Arabe
Aix-en-Provence, 1985, ronéo.
- SANTO MARTINO R. : *Des études arabes et des manières de s'y spécialiser*
Peuples Méditerranéens, n° 54-55, pages 185 à 213.
- THESAM *Répertoire sur le Monde arabe et musulman au miroir de l'Université française*
IREMAM, Aix-en-Provence, Travaux et Documents de l'IREMAM :
- BURGAT M. et BRUCHET D. : *Maghreb, Mauritanie, Maroc*, n° 10, 1989, 187 pages.
 - QUILÈS J. : *Algérie, Tunisie, Libye*, n° 11, 1990, 180 pages.
 - QUILÈS J. : *Machrek*, n° 12, 1991, 199 pages.
 - BIANQUIS M.-J. et BRUCHET D. : *Monde arabe et musulman, Afghanistan, Empire ottoman, Iran, Pakistan, Turquie*, n° 14, 1992, 213 pages.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 9, 1994
ISSN 0989-5620
ISBN 2-86-906-065-3
pp. 29-49

**CONNAISSANCE DES MÉDINAS ET INTERVENTIONS :
IMPASSES ET OUVERTURES**

Nadir BOUMAZA
Maître de Conférences
Institut de Géographie Alpine
Université Joseph Fourier
GRENOBLE

I - NÉCESSITÉ ET CONTRAINTES INTELLECTUELLES

A - Les obstacles au diagnostic

L'objet de ce texte est d'apporter une contribution introductive à l'établissement de diagnostics sur les médinas et de bilans des interventions qui les ont concernées¹.

Leur état de dégradation souvent alarmant, plus particulièrement en Algérie, impose l'établissement de tels diagnostics et une évaluation des interventions publiques dont elles font l'objet de manière directe ou incidente. C'est que les politiques publiques ne concernent qu'un petit nombre de médinas, les plus importantes et les plus prestigieuses. La majorité des autres subit les effets des politiques urbaines et des mouvements de transformation quand elles n'ont pas eu à pâtir, notamment au cours des années 70, de programmes de rénovation particulièrement destructeurs, à l'exemple des médinas de Monastir et de Tunis ou de la Casbah d'Alger.

L'état des médinas, leur importance patrimoniale et culturelle nécessitent en effet, de toute urgence, l'établissement de bilans qui peuvent s'avérer difficiles à réaliser et ce pour diverses raisons.

Un diagnostic et un bilan ne prennent cependant sens et ne sont réellement utiles qu'à la condition de s'inscrire dans des objectifs précis de connaissance et de définition de rôles des médinas. C'est dire qu'une approche des médinas comme fait urbain spécifique au Maghreb pose la question de la diversité et de la proximité des situations, contextes et politiques dans les quatre pays du Maghreb concernés². On sait que l'état de leurs relations ne contribue pas encore à la définition d'objectifs communs et à la mobilisation pluripartite pour leur réalisation.

Qui plus est, cette absence d'unité de démarche est aujourd'hui aggravée par la situation politique de l'Algérie.

Il n'en demeure pas moins que les quatre pays présentent des similarités très fortes, notamment dans leurs difficultés à maîtriser le processus d'urbanisation

¹ Le présent travail est la version revue et corrigée de la synthèse que nous avons présentée en guise de conclusion au colloque tenu à l'Université de Constantine en décembre 1989 sur les "Médinas du Maghreb". Toutes les citations sans référence renvoient aux interventions qui y ont été faites. Ce colloque comportait trois ateliers : inventaire et connaissance des médinas, bilan des interventions, gestion des médinas. La présente publication dans les *Cahiers d'URBAMA* a permis de remédier aux insuffisances de la rencontre de Constantine, car elle nous a contraint à mettre par écrit un document relativement complet, le seul finalement qui ait précédé la publication des Actes d'un second colloque (Colloque de Grenoble : *Le patrimoine entre la tradition et la modernité, architecture et urbanisme au Maghreb*, Publisud, septembre 1991).

² Nous écartons le cas du patrimoine urbain mauritanien en raison tant de notre ignorance en la matière que de ses particularités socio-historiques, morphologiques et socio-spatiales.

même si l'évolution des médinas y est contrastée, notamment entre l'Algérie et les autres pays.

Ces obstacles politiques à l'établissement de diagnostics signifient cependant non pas l'absence mais l'insuffisance de la réflexion publique et des interventions sur les médinas. Dans chacun des pays du Maghreb, des rencontres scientifiques et professionnelles destinées à faire avancer la connaissance des tissus et des problématiques d'intervention sont quelquefois organisées par les structures et organismes publics ayant pour charge de protéger et restaurer les édifices publics et monuments d'intérêt historique situés dans les médinas - dont certaines font l'objet de préoccupations et interventions de nature globale. Ces manifestations qui regroupent des responsables administratifs, des scientifiques et des professionnels tendent cependant à se répéter et à reproduire les blocages et inerties de l'ensemble de la société. Organisées ou soutenues par les pouvoirs publics qui gardent la haute main sur les institutions d'étude, de protection ou d'aménagement, elles manquent d'ambition scientifique et technique et apportent rarement des réponses (voire de simples compléments de réponse) aux questions posées depuis plus de deux décennies par les chercheurs et spécialistes. On observe ainsi un décalage entre les progrès de la connaissance des médinas effectués par des spécialistes universitaires ou professionnels et les contenus souvent répétitifs des colloques et séminaires. C'est dire que la progression de la connaissance des médinas et de leur état impose une approche systématique et méthodique.

Du côté des spécialistes, la connaissance semble marquée par des inquiétudes et scepticismes. Ces attitudes que légitiment l'absence de volonté claire, affirmée et mise en œuvre, des pouvoirs publics, se traduisent dans le champ de la production relative à l'urbanisme et au patrimoine par la prédominance d'approches empiriques et générales. Les bilans d'intervention restent techniques, les analyses de situations locales ne s'inscrivent pas dans une problématique plus globale et n'identifient pas les acteurs, tandis que les propositions de démarches demeurent limitées au rappel des programmes ou à l'énoncé de grands principes. C'est que, malgré la multiplication d'échanges et de rencontres, les techniciens et spécialistes ne disposent ni des structures de réflexion collective ni de lieux de ressourcement intellectuel à l'abri des carcans administratifs et politiques.

Est-ce à dire que la connaissance des médinas, et surtout l'établissement de bilans d'interventions, doivent être développés indépendamment des pouvoirs publics ?

L'expérience occidentale montre plutôt qu'après une période autoritaire qui a fait prévaloir la rénovation urbaine, les pouvoirs publics ont tendu à jouer en matière d'aménagement un rôle d'aiguillon de la réflexion et de la recherche. Cela tient aux nouveaux enjeux de la réhabilitation des quartiers anciens dont la préservation est devenue objet de consensus assez large. Cela n'est point le cas au Maghreb. Les populations des médinas demandent avant tout un logement confortable, les classes moyennes et riches construisent des villas en périphérie, tandis que les pouvoirs publics qui ont du mal à mettre en œuvre une politique urbaine, recherchent les formules les plus faciles.

On observe cependant, depuis plus d'une décennie, un intérêt accru à la préservation du patrimoine urbain. Celui-ci est utilisé par le tourisme qui est devenu la principale ressource en devises étrangères en Tunisie et au Maroc. La crise urbaine a renforcé quant à elle la fonction d'accueil des médinas tandis que la montée des classes moyennes et intellectuelles a modifié et diversifié les mouvements de recherche identitaire. La restauration des monuments historiques, qui a totalement dominé l'approche publique des médinas, s'est ainsi élargie, à la faveur d'initiatives diverses, au champ de la réhabilitation des centres historiques qui requiert une plus grande efficacité de l'action, c'est-à-dire l'établissement de diagnostics, la mise au point de démarches et l'évaluation des opérations.

B - L'importance d'une approche synthétique

L'approche des expériences maghrébines en matière d'aménagement et de réhabilitation doit avant tout fournir des éclairages sur l'origine, la nature et le mode d'intervention sur ces quartiers. Elle requiert dès lors une connaissance concrète des sites, expériences et réflexions locales. Ceux-ci permettent d'une part d'identifier le poids et le rôle des grandes institutions nationales et d'autre part de vérifier l'utilité des leçons tirées de l'expérience des différents pays.

L'on sait par exemple que la réhabilitation réussit dans certaines conditions. La maîtrise du contexte foncier, le recours au droit de préemption et la constitution de réserves publiques en sols et logements pour les équipements et espaces publics, l'expérimentation et la progressivité de la mise en œuvre de procédures bien conçues, la mobilisation de ressources financières et conceptuelles des habitants, l'existence d'organismes spécialisés d'études et d'aménagement et, surtout, le fonctionnement de dispositifs de concertation et de suivi constituent des conditions nécessaires à ce succès.

Les travaux comparatifs et synthétiques s'avèrent donc fort utiles lorsqu'ils proposent un cadre de réflexion situant chaque expérience dans son cadre national et opérationnel. Ils permettent de vérifier possibilités et blocages dans des domaines différents que l'on ne peut examiner sur un même site étant donné le petit nombre d'expériences nationales et la modestie des structures de réflexion et d'intervention.

Au Maghreb, ces dernières sont contrecarrées par la rupture entre démarche intellectuelle et pratiques politiques et administratives. **La conceptualisation et la théorisation y restent freinées par l'absence de demande publique et d'intégration de la pensée intellectuelle dans les structures de suivi, de gestion et de décision.** La nature des systèmes politiques et sociaux et de l'État y intègre mal le principe d'une pensée intellectuelle détachée des enjeux de pouvoir, autonome et critique. Bien qu'invité en permanence à participer au pouvoir, l'intellectuel n'est pas toujours dissocié du technicien, lequel ne trouve pas dans la société politique le répondant nécessaire à la défense de sa propre démarche.

Mais ces limites et questions sont-elles propres au Maghreb ? Philippe BOUDON nous a ainsi rappelé dans une conversation le problème de la spécificité. **Qu'est-ce**

qui est spécifique aux médinas du Maghreb ? Comment identifier les réponses universelles à tout problème de conservation-réhabilitation et les réponses spécifiques exigées par les situations locales ? Dans quelle mesure et quand peut-on parler de banalité des problèmes de procédure et de démarche ?

II - L'APPROCHE EN TERMES DE BILANS

A - L'explication de la dégradation

Entre la dénonciation de l'inadaptation des habitants, de l'incurie ou de l'irresponsabilité des élus et des pouvoirs, et les critiques portées aux techniciens considérés comme incapables de dépasser la formulation des études préalables, l'explication de la dégradation requiert la prospection de pistes plus sérieuses. Si les causes fréquemment évoquées par des universitaires ou par des responsables de l'État, telles l'inadaptation des habitants, la modification du peuplement et le départ des anciens habitants sont irréfutables dans tout diagnostic initial, l'approfondissement de l'analyse met en avant la combinaison interactive et négativement dynamique de plusieurs ordres de causes. L'histoire des médinas montre en effet que les processus de densification et de dégradation y ont imposé une relation de crise entre les habitants et l'habitat. Particulièrement dégradé au cours des dernières décennies, l'habitat des médinas qui présentait antérieurement de grandes qualités fonctionnelles, nécessite des interventions de fond, notamment sur les réseaux, et des entretiens légers et périodiques nécessaires à la motivation des habitants et au blocage des mécanismes déclencheurs des processus de dégradation. Majoritairement néo-citadins, les habitants dont il reste néanmoins à connaître le temps réel de présence, sont perçus de façon négative par les élites et l'administration qui leur imputent une méconnaissance de la culture urbaine médinale et des comportements prédateurs.

L'absence très souvent invoquée de savoir-faire et de moyens a, certes, aussi sa part dans l'explication, mais elle reste très secondaire voire spécifique aux situations opérationnelles. Le fait majeur est en effet le rapport complexe des sociétés maghrébines et, plus particulièrement, algériennes aux médinas. La représentation négative qui domine chez un grand nombre d'usagers et dans les instances administratives montre en effet le poids des phénomènes de déculturation. Ceux-ci établissent un hiatus entre les discours sur l'identité, l'authenticité et la personnalité d'une part, et les attitudes pratiques adoptées vis-à-vis de l'habitat ancien et des médinas d'autre part. Il s'agit pourtant de l'un des champs les plus importants de l'expression des cultures passées et présentes.

Cela se traduit sur le plan spatial et en matière de cadre bâti dans les situations diverses de marginalisation des médinas. Celle de Constantine, qui est élargie dans la représentation habitante au centre colonial, exerce des fonctions centrales qui la vivifient en même temps qu'elles génèrent sa dégradation, tandis que les médinas de Tunis, Fès et Alger, autrement marginalisées, subissent la concurrence de la ville moderne. Alors qu'en Algérie les centres anciens présentent couramment des formes

de marginalisation socio-spatiale qui en réduisent la valeur d'échange et d'usage, la forte pression sur l'espace de la médina de Constantine résulte de ses fonctions centrales. Fonctionnant comme un second centre, elle connaît un trop-plein d'activités et de population (40 % des commerces, un grand nombre d'équipements, 40 000 habitants environ en 1990) qui menace sa survie mais attire jusqu'aux habitants de Sidi Mabrouk, quartier "chic" et bien équipé, qui y "descendent" pour en apprécier la densité et la variété commerciales.

La confirmation de cette fonction par le Plan d'Urbanisme Directeur (approuvé en 1988) est à l'origine d'une rupture entre un espace à l'échelle de l'homme et des habitants accusés de manquer d'attaches (Fetiha BENIDIR) parce qu'appréhendés comme catégorie segmentée et non pas comme collectif. La tentative ratée de déplacer le centre vers Mansourah était-elle cependant destinée à réduire la pression sur la médina ou à lui enlever ses fonctions urbaines économiques, sociales et symboliques ? Insuffisamment menée malgré nombre d'études, l'analyse des causes se traduit ainsi par le flou des objectifs affectés à la réhabilitation, l'absence de définition de la population recherchée et donc la non-adéquation des moyens mobilisés.

L'étude de la place de la médina dans l'agglomération constantinoise, effectuée par Badia SAHRAOUI, met l'accent sur la concentration d'équipements commerciaux, administratifs, culturels et culturels qui résulterait selon elle de la politique coloniale. En favorisant une partition entre quartier européen et quartier indigène, celle-ci aurait généré un développement urbain sans structuration de quartiers. Cette analyse de la mutation historique tient-elle suffisamment compte des transformations post-coloniales qui ont confirmé une évolution dans le sens de la segmentation de l'habitat ?

Pour Tewfik GUERROUDJ, la dégradation accélérée, qui impose elle-même l'établissement de bilans, résulte de l'absence de tradition et d'habitudes culturelles adéquates chez les nouveaux habitants. Un regard négatif sur l'habitat ancien s'est généralisé avec le départ des anciens habitants. L'entretien insuffisant et inapproprié, le déclin de l'artisanat, la complexité des problèmes juridiques liés à l'indivision et le système d'occupation rendent difficiles les interventions qui atteignent des coûts élevés et ne présentent pas de rentabilité. La marginalisation urbaine et économique des médinas tient à une valeur marchande négligeable qui favorise un usage résiduel. Ces mécanismes contemporains trouveraient cependant leur source dans l'ancienneté du déclin qui remonterait pour certaines villes au XIV^{ème} siècle d'une part, dans les transformations de l'économie maghrébine apportées par la colonisation d'autre part. L'ancienneté du fait participerait ainsi à une "naturalisation" de la dégradation.

Si l'on relativise les réaffirmations de la volonté politique de les préserver, la prise de conscience publique de l'intérêt des médinas demeure superficielle. Centré sur leur rôle historique (plus particulièrement celui de la Casbah d'Alger comme symbole de la lutte populaire anti-coloniale) et sur leur fonction préservatrice de la tradition, cet intérêt pèse trop peu dans la balance des choix stratégiques et des

alliances. Preuve en est l'absence d'interventions transformatrices et requalifiantes. Cela tiendrait à la faiblesse des savoir-faire technique, administratif et juridique qui traduisent et expliquent les errements des volontés politiques si, ne continuaient pas à régner des ambiguïtés quant à la nécessité de la préservation avec maintien d'une partie, tout au moins, de la population.

B - Dans quelle mesure peut-on cependant parler d'inadaptation des habitants et de leur culture à l'habitat des médinas ? Quelle place faut-il accorder au statut des habitants dans une démarche de préservation ?

Pour les habitants de Constantine (Badia SAHRAOUI), le centre-ville est la médina (91 %) à laquelle ils n'associent pas la "Koudia"³. Cette représentation de la centralité est redoublée et contredite à la fois par l'association du centre et du lieu de résidence. Les repères symboles de la Médina sont le Souk-el-Asar, les hammams, les places et les fontaines.

Si Fetiha BENIDIR affirme que les habitants n'ont aucune attache, un participant "habitant" distingue ceux de la Souika qui veulent "aller vers le moderne" de ceux de la "rue de France" qui veulent y rester, signifiant ainsi le flou des limites de la médina pour la population. Celle-ci aspire d'abord à un meilleur logement et à un niveau d'équipement élevé et se représente la médina à travers ses fonctions commerciales et centrales. Elle y intègre donc la partie européenne, malgré la disparition du tissu traditionnel.

Le témoignage d'Abdessemed DIALMY sur Fès montre également les habitants sans attache parce qu'ils n'auraient pas construit la médina. Celle-ci, tout comme la maison traditionnelle à patio, constitue d'abord, surtout pour les jeunes, l'antipode de la modernité et de la liberté de mouvement. L'évolution serait impossible dans cet espace du contrôle social et familial (Françoise NAVEZ-BOUCHANINE). Son appréhension n'en est pas moins contradictoire, selon ZEGHLACHE. À l'harmonie interne, symbole d'ouverture, s'oppose le cadre perçu comme fermeture; à la symbiose entre l'habitat et l'habitant générée "par le vernaculaire" s'oppose la modernité capitaliste qui détache du lieu. La prospérité de ce dernier, plus particulièrement commerciale, appelle ainsi paradoxalement la volonté modernisatrice qui fait le procès de l'habitat et des habitants et leur propose ou leur impose de partir. Les aspects négatifs résultent d'une défiance dont la source se trouve ailleurs, notamment dans la place centrale qu'occupe le logement dans la représentation du départ. Cela rend insuffisante la fonction attendue d'un meilleur équipement. L'appréhension du vouloir des habitants et des choix de formules de logement à leur proposer impose peut-être, alors, des médiations. L'obligation de dédensifier pour assurer le maintien d'une partie majoritaire de la population doit certes s'appuyer sur la consultation des habitants, à la condition d'une mobilisation préalable autour de la conservation. Cette modélisation permettrait de clarifier leur demande. Il en résulte l'importance des médiations que sont appelées à effectuer

³ La Koudia est un quartier de Constantine voisin de la Médina. Le terme signifie littéralement la colline (c'est-à-dire le rocher).

l'intellectuel et le technicien, ce dernier disposant de l'alternative d'ateliers formés avec les habitants.

L'expérience éclairante de la Hafsia (Tunis), rappelée par Samia YAICHE, montre comment l'attitude des habitants peut changer avec la concrétisation des projets. L'absence de "maturité" et de perspectives créées par le décalage entre le discours et l'action, entre la phase d'étude et de réalisation et les premières livraisons de logements, explique les premières réactions, négatives, après lesquelles les habitants reviennent pour demander des détails techniques sur les projets. L'intervention, souvent très urgente, se doit alors d'être éducative, encadrante et canalisatrice des habitants. Qu'ils soient incompatibles ou non avec les principes de la réhabilitation, leurs projets peuvent évoluer et intégrer "l'esprit" de la médina, c'est-à-dire ses valeurs culturelles et symboliques. Mais il ne s'agit pas de susciter une quelconque prise de conscience purement idéologique d'un habitat vernaculaire idéal, contenant une leçon d'architecture (BOUSSA, BELHADEF...). L'attitude passéiste qui s'en contenterait, nierait en effet la volonté de modernité et la réalité des transformations économiques, sociales et socio-techniques...

III - LE DÉBAT SUR LA CITÉ ISLAMIQUE

Retrouver la leçon d'architecture des médinas et construire un discours sur l'harmonie, l'adaptation au climat, à une culture et une personnalité définies comme réalités permanentes et inchangées dans leurs fondements structurels, est une tentation fréquente inhérente à la démarche empirique. Il suffit pour cela de partir du procès du mode d'urbanisation et du logement standardisé et de le comparer à l'habitat traditionnel dont l'état présent est imputé à l'urbanisation et à la "dénaturation" culturelle. S'il est nécessaire de réhabiliter le système traditionnel, de relativiser les concepts de modernité et de tradition pour participer à la constitution de styles nationaux, il conviendrait également de prendre ses précautions vis-à-vis de toute construction d'une cité idéale qui serait non pas adaptée aux réalités socio-culturelles mais préconstruite à l'aide de modèles inopérants. Il en est ainsi du concept de cité islamique (Louis GARDET) tiré de la représentation occidentale du monde arabo-islamique. La diversité des modèles urbains qui ont fleuri aux périodes les plus prestigieuses de l'histoire du Maghreb et du Machrek met d'abord en relief les capacités syncrétiques des civilisations. Plusieurs périodes de l'histoire du Maghreb le montrent, notamment avec l'intégration de l'Islam à des traditions anciennes de la construction, puis avec les apports successifs des Mourabitoun, des Andalous, des Turcs et de la colonisation française. La reconnaissance des principes de la construction et des usages de l'habitat traditionnel peut ainsi non seulement se faire aveugle face aux contradictions des pratiques constructives, des modes d'habiter et des aspirations, mais également glisser insensiblement du relevé vers le discours déclamatoire qui propose des démarches autoritaires et s'appuie principalement sur la mise en valeur des éléments d'adaptation de l'habitat ancien au climat, à la structure familiale traditionnelle maintenant éclatée et à un système de valeurs recomposées. Bien qu'apparemment réduit à des affrontements doctrinaires, le débat pose les problèmes de la continuité et de la rupture, du passage du discours

idéologique abstrait à une démarche de requalification de l'existant comme cela a été esquissé avec les communications de BOUSSA (la Casbah de Dellys) et BELHADEF.

Pour Tewfik GUERROUDJ, l'histoire de la production architecturale montre une correspondance étroite entre avancées et ruptures. Alors que l'analyse culturelle fait le procès de l'occidentalisation et du changement pour faire du retour aux sources l'unique solution aux problèmes de l'habitat et du cadre urbain, il y a lieu de constater l'apport des ruptures à la dynamique conceptuelle et sociale. Les ruptures ibadite (notamment avec la constitution du royaume de Tahert au IX^{ème} siècle, puis l'exode vers le Mزاب), et andalouse (mise en œuvre de la laïcité dans l'Islam) ont, par exemple, suscité une révolution de la pensée et de la forme en réinterprétant et réutilisant l'histoire de l'Islam. On peut donc, dans le même esprit, considérer que la demande contemporaine de modernité n'est pas contradictoire du "ressourcement" ou de la "revivification" de l'histoire. Encore faut-il souligner qu'en Algérie les tenants du retour aux sources sont des consommateurs avides de signes surimposés (arcs, moulures, etc.) à des structures bâties totalement étrangères aux cultures nationale et locales.

La définition précise du concept d'architecture vernaculaire, interprétée quelquefois comme antagonique d'une approche "islamique" de l'urbanisme (un participant a qualifié le vernaculaire de bombe atomique dans le monde musulman) requiert une analyse des systèmes de production locaux, comme l'évoque Mostefa LACHERAF dans sa préface à l'ouvrage de A. RAVEREAU, *"La Casbah d'Alger"* (Sindbad, 1989) : "Et puis, cette prospérité d'Alger des XVI-XVII^{èmes} siècles et, au-delà, son organisation sociale, ses goûts urbains, esthétiques et culturels, ne sont le fait d'aucune dimension artificielle, temporaire, fugace, qui serait redevable en majeure partie à autrui. Les origines de la cité ont de qui tenir, et ses composantes successives ou simultanées - berbères, andalouses, turquisantes, avec un ajout d'apports méditerranéens d'Europe méridionale fortement islamisés et algérianisés - l'ont prouvé et continuent de lui donner, tous ensemble, le cachet d'une valeur non pas empruntée, mais typique, harmonieuse, créant une personnalité propre à grands renforts d'activités, de labeur, de créations multiples" (page 14). C'est dire, à l'appui de cette longue citation, ce que le concept de vernaculaire peut recéler comme spécification locale et nationale mettant en valeur l'opposition entre démarches d'intégration des apports externes et démarches de placage de modèles étrangers ou idéologiques. Redéfinir les éléments stables qui ne peuvent être réduits à la dimension islamique revient à privilégier les concepts de culture et d'habitus et à dépasser le placage des débats idéologiques.

Une confusion grave mérite alors d'être levée à propos du mimétisme culturel et architectural qui ne se loge pas uniquement dans des formes explicitement étrangères. Preuve en est l'exemple des architectures contemporaines dites islamiques. Tout comme la remise en cause du primat de l'industrialisation plus ou moins déguisée (ce qu'il faut en fait appeler le fordisme périphérique), la recherche de solutions spécifiques, si elle ne peut se faire sans l'intégration des "grands principes traditionnels d'architecture" (BELHADEF) dans la visée d'objectifs de sauvegarde, appelle des "réponses dynamiques et flexibles" alliant tradition et

modernité, et faisant de la dimension islamique une pratique intégrée plutôt qu'intégratrice. Condamner le mimétisme revient dès lors à condamner toute démarche de non-participation des habitants et de reniement de l'architecture sans architectes.

IV - L'ANALYSE

Quel objectif se fixer, interroge Rachid SIDI BOUMEDINE ? Restituer fidèlement 1830 ? Reconstruire une médina ? Il s'agit, selon lui, d'un faux problème puisque, dans leurs exigences de confort et de modernité, les habitants procèdent au choix de la ville moderne.

Un paramètre de sélection est cependant offert par le type d'habitant. Qui doit donc habiter ? La famille "citadine" (*hadria*) absente des lieux - celle qui "saurait habiter" - ou la famille présente, qu'elle ait choisi la médina délibérément ou qu'elle y vive par nécessité. Cette différenciation fonctionne en écho à l'approche européenne qui, à côté des Européens, distinguait les indigènes européens des autres. Elle interroge sur la signification des référents historiques et des fantasmes sur l'idéal perdu qui ne sera jamais reconstruit. Quelle signification accorder donc à 1830, année de l'occupation de l'Algérie ?

L'analyse préalable est d'abord processus de connaissance et de théorisation. La recherche des concepts adéquats, du cadre et des techniques idéales de réhabilitation, trouve dans l'approche par l'urbanisme réglementaire ou l'urbanisme de gestion le cadre utile à l'identification des situations à affronter et des conflits sociaux qu'il s'agit de porter au jour et non pas d'occulter. La lecture de l'évolution de la médina, définie comme cité ancienne en situation de modernisation, est une manière d'apporter une clarification sur le global et le particulier. Elle permet d'agir sur la structure en traitant la médina comme une totalité dotée d'une dynamique d'adaptation propre (Françoise NAVEZ-BOUCHANINE).

Sur un plan plus technique, l'analyse des mécanismes de dégradation n'apporte que des réponses... techniques, comme agir, par exemple, contre la détérioration à partir de la connaissance des processus chimiques. Mise en oeuvre, l'action ne devient efficace que lorsque sont définis les objectifs de transformation des rapports entre habitants et habitat et des fonctions et usages de la médina.

L'analyse se doit ainsi d'opérer le dépassement de l'approche globale qui, à l'instar des exemples de Fès (Plan UNESCO), d'Alger (Programme du COMEDOR) et de Tunis (Plan de 1972) peut s'enliser (A. DIALMY). Les opérations pilotes comme celle de la Hafsia qui ont cours depuis 1982, offrent l'avantage de limiter les objectifs et de progresser dans la réponse aux problèmes juridiques, économiques et financiers à partir des démarches opérationnelles qui repoussent les projections après les phases initiales.

Il est peut être significatif qu'hormis l'exemple de la Hafsia, aucune expérience de mise en oeuvre de logements neufs intégrés à la médina ou de réhabilitation de

logements ne fasse l'objet d'analyse par les chercheurs spécialistes ou les opérationnels. Cela tient d'abord à leur rareté et à un manque d'intérêt pour les recherches formelles qui se déroulent pourtant depuis plusieurs décennies dans un isolement significatif. Les références restent donc générales et les observations dépassent rarement la description de l'existant qui, de surcroît, répond rarement aux impératifs de l'inventaire méthodique et systématique. La question est donc de savoir quelles expérimentations techniques et sociales sont menées et peuvent être menées en matière d'intégration des principes d'architecture traditionnelle. On peut expliquer la démarche simplificatrice consistant à opposer les principes "traditionnels" aux modèles industriels de logement par cette absence d'expérimentation. Il est en effet intéressant de constater que ce qui est mis en relief n'est pas tant l'absence de recherche architecturale et de contrôle de la production du bâti par les habitants que l'inadaptation de systèmes d'habitat imposés par le fordisme et la division du travail. La question posée est donc celle de la confrontation entre un système de production généré par le système marchand et un système de production à mettre en place. L'enjeu serait de tenter la synthèse entre les savoirs "informels" des populations et les savoirs techniques des architectes et des entreprises, les matériaux disponibles, les principes d'organisation moderne de la production et ceux des divisions et organisations familiales et locales.

L'établissement de bilans d'expériences peut ainsi permettre d'inventorier et d'articuler les techniques de construction, d'entretien et de réhabilitation en dépassant les raisonnements dichotomiques et en faisant de l'expérimentation un principe de méthode. C'est pourquoi les réponses techniques proposées aux problèmes de conservation et de traitement ne présentent pas de valeur absolue et demandent une confrontation aux situations concrètes.

Pour le Professeur GRIMA, les problèmes techniques apparaissent lorsque la décision est prise et que les moyens sont débloqués. Il y a alors obligation de résultat. Quels remèdes apporter lorsque la pathologie du bâtiment est établie ?

Les structures porteuses sont, par exemple, généralement constituées d'éléments à base de maçonnerie dont le liant est hydraulique. Le passage de la chaux au ciment a donné lieu à une perte de savoir-faire et des processus spontanés d'hygiène et d'antiseptie liés aux qualités fongicides et vermicides de la chaux. L'accroissement des apports de CO₂ et d'autres gaz acides favorise la calcification et la friabilisation des matériaux qui perdent leurs qualités constructives et favorisent la cavitation. Une autre source de dégradation des habitations vient de la migration des eaux de vapeur (cuisson, chaleur humaine) vers l'extérieur. La protection des murs par un système de microporeuses permet d'assurer la sortie de l'eau de vapeur et d'en empêcher le retour. D'autres techniques (expériences d'habitat adapté aux populations d'origine africaine réalisées en France) existent également pour assurer l'évacuation des vapeurs de cuisine. Mais les techniques nouvelles, telles que la reprise de la maçonnerie par des injections de résines additionnées de ciment en bas de mur, sont encore très chères.

À Constantine, le vieux "rocher" qui porte la vieille cité depuis l'Antiquité, est un relief karstique diaclasé, superposant des couches étanches et poreuses. Le nettoyage

des rues et la croissance de la consommation de lessives détergentes aggrave la pollution de la nappe dont il faudrait assurer le drainage par réseau plutôt que par un système de pompes peu adapté à la sismicité du site.

Comme souligné plus haut, le problème est cependant celui de la mise en œuvre des techniques. Selon que les opérations de sauvegarde visent une muséification ou une requalification avec maintien des habitants, le recours aux techniques existantes ou à mettre au point ne peut se faire de la même façon.

Il n'en demeure pas moins que le souci d'efficacité doit être permanent si l'on tient compte des leçons du passé et de la vitesse de dégradation. Constater l'immobilisme des autorités et se complaire dans une attitude de dénonciation ne suffit pas. Le passage du discours à l'action se heurte à des obstacles multiples qui ne sont pas uniquement dus à la mauvaise volonté des élus ou à leur incompétence. Il s'agit de créer les dynamiques permettant aux élus de s'engager et de se dégager des pressions. Celles-ci sont efficaces et favorables aux groupes d'intérêt constitués et organisés lorsque les éclairages quant aux voies à suivre et aux procédures à mettre en œuvre, manquent. Il convient donc de rassurer les élus sur la possibilité d'échapper aux pressions.

La mise en œuvre de plans d'ensembles, complets et bien "ficelés", est une utopie et peut être dépassée. Une première attitude consiste à dissocier dans l'analyse les problèmes complexes et les problèmes simples pour proposer de petites opérations légères. Celles-ci créent une dynamique, motivent les habitants, donnent le temps et les bases concrètes de réflexion pour la recherche des réponses plus complexes, font découvrir de nouveaux problèmes, des ressources et des partenaires, comme elles favorisent le dialogue entre les élus, les services techniques, les habitants et les maîtres d'œuvre.

Dans cet esprit, Monsieur COYETTE propose par exemple une démarche globale d'inventaire aboutissant à un classement des habitations en trois catégories : réparations mineures sans assistance, état complexe dissuasif d'interventions immédiates sauf dialogue facile avec les occupants, et habitations en péril mais "sauvables". Des décisions doivent certes être prises en amont pour favoriser la disponibilité de matériaux pour les habitants et offrir des encouragements, mais celles-ci ne peuvent se substituer à l'initiative car "l'immobilisme est de fait une décision de ruine".

V- RÔLE DES INSTITUTIONS ET DÉCISION : LA RÉGLEMENTATION, L'ÉTAT, LES ORGANISMES

Si, pour Monsieur COYETTE, "on ne demande pas à un malade ce qu'il faut faire, on l'emmène en clinique", il reste à disposer des outils techniques, financiers, institutionnels et humains pour établir le diagnostic et assurer les soins. L'une des principales difficultés est précisément d'intervenir dans le milieu, c'est-à-dire en maintenant sur place une partie importante de la population et des activités.

A - De l'attitude des pouvoirs publics : quand et comment s'affirme la volonté politique ?

Deux types de démarches semblent caractériser l'attitude des pouvoirs publics. La première, qui est en quelque sorte passive, intègre la logique d'urbanisation et de production dominante. Elle laisse se faire la déstabilisation et la destruction des tissus anciens. La seconde démarche est volontariste. Elle anticipe sur les processus de dégradation en condamnant l'habitat et les habitants.

Les deux démarches s'interpénètrent et se succèdent. L'analyse du PUD de Constantine montre, à cet égard, une "absence de suite dans les idées" qui traduit en fait les hésitations de la politique urbaine. Le renforcement des fonctions centrales dans une politique d'urbanisation appuyée sur le renforcement des centres d'El Khroub, Aïn Smara et Aïn Ziad a renforcé la polarisation et accentué la pression sur la médina en l'absence de gestion de la croissance de l'agglomération. Les circonvolutions et modifications politiques ont également généré, depuis 1980, trois projets successifs de redécoupage administratif. A Constantine, comme dans les autres villes algériennes, le Plan Directeur exprime la pression du moment qui favorise l'improvisation. Elle renforce, dans un climat général de crise du logement, le rôle et les pouvoirs des personnalités politiques, ici celle du Wali (Préfet) qui est réduit à faire une politique avec les attributions de logements au coup par coup.

Dans le cas de Fès, où l'intervention autoritaire du pouvoir central a enlevé leurs prérogatives aux élus locaux, des contradictions majeures sont apparues. Le principe libéral se heurte aux "habitudes politiques". Loin de libérer les initiatives, il remet en cause la fonction régulatrice de l'interventionnisme public qui nécessite l'exercice simultané des fonctions de décideur et de promoteur de l'Agence Urbaine et de la Délégation de Sauvegarde de la médina de Fès.

Très souvent, cependant, les élus locaux ne disposent pas des éclairages nécessaires à la compréhension de la situation, ce qui nécessite un travail lent et patient de mise en relief des enjeux et des possibilités. Les décisions quelquefois brutales et inadéquates, voire irrémédiables, ne résultent pas toujours en effet de choix délibérés, quels que soient les intérêts et profits tirés des opérations (notamment les spéculations et ententes diverses). C'est que, tout comme en Europe, les choix et décisions des élus s'inscrivent dans des modèles idéologiques. Ils ne connaissent pas les options alternatives de conservation et de requalification. Lorsqu'elles sont présentées, elles leur semblent difficiles à mettre en œuvre et surtout contredire les intérêts locaux constitués. La difficulté est donc de montrer que la conservation ne remet pas nécessairement en cause l'ordre social existant parce qu'elle appelle une modification des comportements des acteurs. Elle peut jouer en effet la fonction d'alternative à une politique de spéculation immédiate rapportant peu à la société locale et aux individus en dynamisant les relations contractuelles et en générant un marché local de transactions, constructions, etc. Ainsi faut-il se départir de la tentation des techniciens de proposer, à travers leurs projets de ville, une autre politique de répartition des ressources et bénéfiques. L'enjeu est de taille et les techniciens se doivent de se cantonner dans leur rôle malgré le prix à payer. C'est que la tentation d'utiliser l'instrument opérationnel comme alternative

politique remettant en cause les élus, ignore que les enjeux et légitimations de pouvoir se trouvent dans la sphère urbaine mais à un niveau supérieur à celui d'une médina. L'enjeu de la question urbaine étant d'abord politique, il importe que les techniciens en fassent non pas un outil de contestation mais un cadre pour la transformation des rapports à la ville.

Il ne suffit pas non plus de relever l'inadéquation ou l'insuffisance des moyens institutionnels, financiers et juridiques ou des modes de financement, car leur identification n'est pas établie faute de clarification des rôles et des pouvoirs. Cette question clef devrait être au centre des bilans et analyses. Elle peut être abordée par la définition et l'analyse des rôles des maîtres d'ouvrage.

Prenant appui sur l'exemple du derb de Mostaganem, pour lequel le bureau d'études BNEISS avait été sollicité, Michèle-Nadia DIB a constaté un décalage entre les demandes des élus, celles des administrations et l'approche des professionnels.

La première lettre d'intention du Wali traduisait sa préoccupation de gérer le vide produit par des démolitions de parties vétustes et dégradées du derb. Celles-ci, dans un contexte favorable à une promotion immobilière spéculative, avaient été condamnées administrativement comme insalubres et vétustes, sans étude préalable ni débat sur les options.

Cet exemple peut paraître spécifique à l'Algérie où les mécanismes du marché ont été longtemps faussés par l'omniprésence de l'État. Il illustre en fait des situations courantes au Maghreb où les pouvoirs publics abusent de leurs pouvoirs lorsque les décisions favorisent la spéculation immobilière et sont indécis lorsqu'il s'agit de mettre en place une politique publique. Il n'en pose pas moins, sous des formes spécifiées, le problème du maître d'ouvrage, de ses capacités à exercer ses responsabilités face aux habitants et au pouvoir central. Comment lui permettre de suivre la dynamique des interventions et de dépasser les obstacles "formels" et faussement politiques que rencontrent les maîtres d'œuvre ? Dans le cas du derb de Mostaganem, (refus des autorités d'autoriser un accès rapide aux documents officiels, non actualisation du cadastre, situation d'urgence), la redéfinition de l'intention a buté sur l'exigence du maître d'ouvrage d'intervenir sur les vides et sur son refus de consulter les habitants.

Dans un contexte qui voyait s'opposer des habitants préoccupés de sauvegarder le quartier à un ensemble de forces intéressées par la rénovation (commerçants, couches aisées en quête de terrains...), le BNEISS a voulu pallier les insuffisances du maître d'ouvrage. Il a ainsi proposé une intervention à deux niveaux : organisation et gestion du projet d'une part, évaluation du coût et mise en œuvre d'autre part. Cette démarche pouvait déresponsabiliser le maître d'ouvrage public en encourageant sa tendance à limiter l'aménagement aux opérations d'embellissement et au montage d'opérations de promotion. Poussant le bureau d'études à fonctionner comme le maître d'œuvre d'un aménagement technocratique, le maître d'ouvrage public apparaît ainsi dépourvu de motivations pour la mise en œuvre de procédures complexes, intégrant l'ensemble des enjeux et dimensions de la problématique d'aménagement. Mais, en prenant en charge la redéfinition de l'opération, le bureau

d'études (public) s'engage dans une démarche dont le coût est disproportionné à la part qui lui est réservée dans l'opération. Dans le cas exposé, le maître d'œuvre a tenté de montrer au commanditaire ce que rapporte une démarche d'inventaire et de préservation.

Dans un tel jeu de rôles, le maître d'œuvre (public) se présente paradoxalement comme le défenseur du patrimoine alors que les pouvoirs publics optent pour la rénovation lourde, par souci d'efficacité, par inexpérience ou certitude naïve d'apporter le progrès. Mais l'attitude du bureau d'études n'est-elle pas aussi motivée par l'intérêt qu'il aurait à obtenir le marché des études et celui des travaux impliqués par le principe de réhabilitation. La question est ainsi posée de connaître les logiques publiques et les acteurs pouvant jouer un rôle de conscientisation et de transformation des attitudes face au patrimoine.

L'expérience des pays occidentaux montre le rôle particulier des associations de défense émanant d'habitants, d'individus appartenant aux vieilles bourgeoises urbaines et plus encore d'intellectuels et de membres des classes moyennes. La prise de conscience publique qui se limitait jusqu'aux années soixante aux monuments et édifices à valeur historique et archéologique, a pu, à la faveur de luttes urbaines et de l'ensemble des transformations sociales et culturelles, faire évoluer l'État vers des politiques de réhabilitation. **En Algérie, où la bourgeoisie traditionnelle est quelque peu absente du jeu social et de l'espace des médinas, ce sont les couches techniciennes et intellectuelles qui tendent à développer, à l'intérieur de certaines sphères de l'État, des positions en faveur de la préservation.** Il semble ainsi ressortir de cette situation l'absence de volonté politique affirmée à un niveau d'efficacité supérieur à celui de la publication de circulaires et directives dont l'application reste d'autant plus aléatoire que manquent le débat public et les concertations instituées. Il ne suffit pas en effet d'affirmer que le maître d'ouvrage public doit savoir ce qu'il veut pour que soient clarifiés les rôles et les rapports de travail, surtout si la défense de l'intérêt collectif ne s'élève pas au-dessus des intérêts et stratégies des pouvoirs locaux.

Resterait alors à évoquer, d'une part les problèmes de définition d'une politique générale et, d'autre part, les rôles des différents acteurs dont celui du maître d'œuvre qui ne peut régler le problème de la théorie de l'intervention. Alors qu'au Maroc la politique générale est orientée par le Roi, notamment depuis son fameux discours sur l'authenticité, la Tunisie présente une situation marquée par les débats et affrontements de positions suscitées par les opérations d'aménagement de la capitale où semble s'être imposée, non sans ambiguïtés d'ailleurs, la politique de conservation.

VI - LES RÉPONSES TECHNIQUES DES MAÎTRES D'ŒUVRE

Face aux imbroglios juridiques et institutionnels et aux tentations permanentes des pouvoirs publics de régler les problèmes de salubrité, de circulation et de logement en faisant l'économie d'une politique de préservation, la prospérité

fonctionnelle des médinas se présente comme un fait majeur à préserver, même si les modes d'approche possibles de cette question sont loin d'être évidents.

Dans le cas du derb de Mostaganem, le travail s'est orienté vers la définition d'un périmètre d'intervention (à l'aide d'un plan parcellaire au 1/500ème et de la nature de l'action définie par la lettre d'intention [moderniser et gérer]). Des fiches de relevés architecturaux, une enquête socio-économique encadrée par des architectes et une bibliographie sur l'historique, la ville et les techniques de construction ont constitué la première étape. La deuxième étape a donné lieu à l'établissement d'un carnet d'identité et de santé de chaque habitation et d'un cahier des charges, suivis par la mise au point de l'organisation et du suivi de chantier.

Ce travail nécessaire d'ingénierie, que l'on peut rapprocher de l'analyse fonctionnelle, ignore en fait les situations juridiques ou les difficultés de gestion d'un parc immobilier présentant des conflits latents de statut de l'occupant, de relogement, d'implantation de commerces, de mise aux "normes" de salubrité.

Un autre exemple d'approche opérationnelle productrice d'une rupture urbaine, architecturale et architectonique, est fourni par celui de la Hara (ex-ghetto juif) à Tunis. Ayant fait l'objet dès 1931 d'un projet marqué par la rupture architecturale et architectonique, ce quartier a connu, depuis 1962, divers projets dont le dernier, daté de 1981, contenait une option de préservation par accommodage des parties les plus conservées et "conservables" et d'opérations d'habitat neuf intégré architecturalement. La mise en œuvre de ces opérations qui ne sont pas encore achevées, s'est déroulée en plusieurs phases. Cela a permis une évolution des attitudes des habitants et des opérateurs, permettant d'envisager le maintien des ménages qui pouvaient participer financièrement ou qui représentaient des "cas sociaux" (134 ménages sur 3 000 familles).

VII - DANS LE DÉBAT PUBLIC NÉCESSAIRE À LA PRÉSERVATION DES MÉDINAS, LA CLARIFICATION DU RÔLE DES ACTEURS INTERFÈRE AVEC LE DÉBAT POLITIQUE

Comme toute question d'aménagement et d'urbanisme, l'aménagement des médinas butte sur la problématique de l'État. La phase du parachèvement des indépendances est, peut-on dire, consommée. Elle se traduit dans les crises sociales et politiques que manifestent sporadiquement les révoltes sociales et les recompositions politiques, plus manifestes d'ailleurs en Algérie et en Tunisie qu'au Maroc. La construction d'États de droit que revendiquent des pans importants de la société civile, est à l'ordre du jour. Elle revêt trois formes principales dans lesquelles nous situons la problématique des médinas.

- La forme idéologique est, peut-on dire, exprimée dans l'affrontement entre les "laïcs" inspirés par le modèle occidental d'État régulateur et les islamistes⁴. Ces

⁴ Il y aurait à distinguer dans le mouvement islamiste les tentatives de réponse aux grandes questions culturelles et identitaires des sociétés musulmanes des instrumentalisations pratiques de l'Islam. Il

derniers prônent un "retour aux sources" qui, en matière d'urbanisme, peut s'exprimer dans un modèle d'habitat et de rapport au logement. L'islamisme radical (ou nationalisme islamiste) idéalise les systèmes d'habitats traditionnels à travers l'image d'une cité islamique reproductible. Il veut traiter les problèmes techniques selon la tradition musulmane de l'exégèse de la Sunna et de la Loi (celles, distinctes, du Coran et de la famille). Chez certaines catégories d'islamistes, la modernité fait l'objet d'une large consommation. Elle est matérialisée comme un système d'objets fonctionnels (voiture, technologie du froid et du chaud, image contrôlée par la vidéo et son amplifié de la voix du muezzin...) dont les effets pervers et diaboliques peuvent être neutralisés grâce à la fidélité aux principes de l'Islam. Ne se posant pas de problème d'historicité, puisqu'ils recherchent la continuité de l'État religieux, les islamistes font l'économie d'une analyse de l'État et de la société civile.

La démarche moderniste est fondée quant à elle sur l'accompagnement des ruptures par la "modernisation" de la tradition et l'adaptation de la modernité aux cultures locales.

Si elle est loin de recouvrir l'ensemble du champ des positions et démarches des acteurs sociaux, cette opposition traverse en tout premier lieu l'État, principal agent de modernisation et de production de nouvelles élites économiques et sociales. Prisonnier de la crise urbaine (M. NACIRI) qui le renvoie au fonctionnement de l'ensemble du système, l'État, dans les pays du Maghreb, oscille entre des attitudes de gestionnaire pragmatique devant faire face aux urgences des situations. Il a recours dans ce domaine aux "méthodes d'urbanisme" les plus adaptées, à savoir, d'une part, les opérations de rénovation voire tout simplement de démolition et, d'autre part, l'élaboration de plans à long terme irréalisables. Le stade des études est rarement dépassé dans ce type de démarche puisque la mise en œuvre des projets de préservation-requalification lui impose d'affronter des enjeux trop dangereux pour sa propre reproduction.

Cette indétermination tient à la fragilité de l'État et à son incapacité à définir avec les acteurs la notion d'intérêt public. Elle procède d'abord de sa dépendance à l'égard de couches sociales composites pour lesquelles la protection du patrimoine architectural, urbain et socio-culturel des médinas, ne joue pas la fonction de ressource culturelle et de base d'hégémonie. La prégnance du religieux et le mode de diffusion des modèles de consommation modernes écartent en effet, du champ des affrontements culturels et politiques, le patrimoine. Elles renvoient le débat non pas au contrôle des bases matérielles de la production de biens matériels et symboliques mais au fonctionnement des appareils politique et idéologique. Il en résulte comme une surpolitisation des rapports de la société civile à l'État (procès critique) alors que la combinaison d'un niveau officiel et d'un niveau informel de l'économie et de la société appellerait la négociation d'espaces d'autonomies. Parce qu'il ne permet pas

peut en être ainsi des attitudes caractéristiques de couches commerçantes usurières ou de fonctionnaires qui trouvent tous leurs intérêts dans le libéralisme de type séoudien. L'impératif du gain ou de la conservation de rente réduisent, dans ce cas, l'islamisme au conservatisme religieux et social.

de médiations institutionnelles, le "vide" politique relatif généré par les traditions autoritaires met face à face projets de l'État ou des pouvoirs locaux et revendications générales (ressources, démocratie, logement, transport, services de base) au lieu de canaliser ces dernières dans des opérations concertées. Ce que les attitudes paternalistes appellent "les impératifs de l'éducation des populations" tend de ce fait à masquer le problème de la constitution d'idéologies consensuelles appelant une négociation permanente, régulée par l'État. Plus particulièrement en ce qui concerne les médinas, se pose le problème de l'identification explicite et publique des intérêts, laquelle constitue la base nécessaire à des politiques dynamiques et mobilisatrices de conservation et de requalification.

Comment donc susciter une mobilisation de l'État et de la société civile en faveur de la préservation des médinas à partir de projets ? La requalification peut-elle fonctionner comme ressource sensibilisatrice à l'impératif de la préservation et de la revalorisation des médinas ?

L'expérience européenne abordée à partir du cas français par Jean-Pierre MARTINON montre d'abord que l'intérêt pour le patrimoine a émergé du rôle de certaines fractions de la bourgeoisie et d'institutions publiques (démarche muséographique) et de la destruction des tissus anciens. Celle-ci a entraîné des mobilisations de couches diverses, dont la sociabilité est liée historiquement à des "fragments urbains denses". La constitution d'un savoir-faire sur l'urbain est passée par ce biais. Elle s'est avérée déterminante pour l'organisation des mutations historiques qui ont caractérisé tant les politiques urbaines maintenant localisées que la gestion des rapports sociaux dans la ville.

Les impasses politiques et identitaires dans lesquelles se débattent les pays du Maghreb peuvent s'inspirer largement de cette expérience. Celle-ci montre que la résolution des contradictions sociales et politiques ne se fait pas, comme on le croit souvent, dans la sphère des appareils politiques mais plutôt dans le champ de la gestion sociale de l'entreprise, de la formation, de l'habitat et de la ville, de la culture.

- La réglementation et l'État

L'expérience pratique acquise par les sociétés maghrébines, constitue la première base référentielle pour une approche du cadre politique de la requalification. Dans leur diversité, les États du Maghreb paraissent écartelés entre la réalité des transformations de l'environnement économique international et cette expérience pratique. De fait, l'urbanisme des pays du Maghreb dispose, par delà des insuffisances et contradictions, d'un appareil législatif et réglementaire doté de sa propre dynamique. La réglementation de la construction et de l'urbanisme offre des opportunités qui, si elles s'inspirent avec un décalage temporel plus ou moins important de l'évolution du modèle français, n'en sont pas moins un corpus à mettre en œuvre afin de favoriser de nouvelles avancées. Dans la pratique, les populations s'adaptent avec plus ou moins de bonheur et transforment les moyens dont elles disposent en matière de construction, de logement et de réponse aux problèmes urbains. L'habitat informel et les pratiques de transformation de l'habitat des programmes publics illustrent bien les ressources culturelles des habitants.

Les dispositifs réglementaires se doivent d'évoluer dans le sens d'une légitimation des pratiques qui ne heurtent pas l'intérêt collectif. Ils ne peuvent pour cela continuer à ignorer ces pratiques dans la mise en place de programmes. L'État marocain, dont la légitimité est la moins contestée au sein des États du Maghreb, apparaît comme le plus apte à faire respecter de façon concertée, mais dans un cadre autoritaire, les règles de gestion de l'espace qu'il choisit d'édicter. L'État algérien et, secondairement, l'État tunisien rencontrent au contraire des difficultés à arbitrer le jeu social faute de pouvoir s'imposer aux forces politiques émergentes.

Cette question du droit et de l'État de droit prend une importance particulière dans le domaine de l'urbanisme. Les opérations d'aménagement touchant des sites importants comme les médinas (elles concernent les capitales, les centres des villes, des foyers de peuplement denses et fonctionnent comme symboles) sont plutôt le théâtre de pratiques dérogatoires et arbitraires des administrations qui ne veulent s'embarrasser de la règle de droit que dans une démarche autoritaire. Elles préfèrent donc déroger ou se garder la possibilité de réprimer et d'interdire plutôt que d'user des possibilités de recours et de contestation des pratiques privées et publiques. Le droit est ainsi rejeté par l'État comme une force de légitimité et d'imposition de fonctions d'arbitrage. Freinés par la lenteur et le coût des procédures et surtout par l'absence de pouvoir réel et de fonctionnement conséquent de l'appareil judiciaire, les habitants n'investissent pas le droit légal comme un moyen de faire valoir leurs droits et points de vue et de faire évoluer la législation.

La transition politique que connaissent les pays du Maghreb reste particulièrement incertaine entre l'évolution vers un État de droit et l'involution vers un État autoritaire prenant des formes plus ou moins travesties. Les expériences les plus réussies en matière de transition (Espagne, Portugal) montrent qu'à l'intérieur de l'État autoritaire peuvent se développer des formes embryonnaires d'un État de droit sur lesquelles peut s'appuyer le mouvement social, et qui autorisent la paix sociale nécessaire. Sans tenter la comparaison entre cette expérience ibérique et celles des pays du Maghreb qui, dans leur diversité, appartiennent à un autre champ des relations au système mondial et à un autre modèle de contrat entre l'État et le citoyen, nous posons l'hypothèse d'une possible évolution positive à partir des embryons réglementaires existant dans les trois pays du Maghreb.

Il s'agirait non seulement d'appliquer la réglementation en matière d'urbanisme mais aussi et surtout de tenter de construire un nouveau rapport nécessaire entre la population et l'administration qui permettrait de faire évoluer les situations et les rôles. L'administration qui, aujourd'hui, doit faire face aux revendications de plus en plus vindicatives des habitants, aurait à appliquer une réglementation. Elle pourrait ainsi renvoyer les habitants à un nouveau type de comportements, fondés sur la plainte et l'initiative plutôt que sur l'acceptation de la concussion et la doléance.

- Le patrimoine comme ressource idéologique consensuelle

L'une des difficultés majeures de la requalification des médinas tient à la prégnance des modèles de consommation et de construction importés. La requalification appelle en premier lieu la création de dynamiques de revalorisation

de l'habitat à partir de l'affichage d'opérations réussies. Il s'agit de créer une émulation identique à celle qui porte la construction de maisons individuelles, avec cette différence que les structures d'encadrement permettent de préserver et de générer un habitat et une esthétique intégrées. La reconnaissance des savoir-faire et des modes d'habiter locaux est indispensable après qu'elle eut fourni les ressources au modèle et les bases d'un entraînement de la population. La résolution du problème du logement ne peut se faire a priori. Elle doit résulter de l'évolution des demandes des habitants, consécutive à l'éclatement des ménages, et de la réalisation de quelques opérations-tiroirs pilotes nécessitant l'attribution de quelques logements. Le choix judicieux des habitations et des bâtiments publics à traiter devrait alors se faire dans un souci d'efficacité en faveur des situations les plus simples. C'est autour de ces opérations, et après leur achèvement, qu'un travail d'information et de communication pourrait être mené en faveur des modèles traditionnels adaptés et modernisés.

Les opérations de requalification sont ainsi susceptibles de constituer le point de départ d'une sensibilisation de l'opinion aux problèmes d'environnement esthétique sur la base des débats qu'elles peuvent susciter avec les associations d'habitants.

La gestion et la requalification des médinas sont précisément l'un des terrains sur lesquels les affrontements sociaux et la recherche de transitions politiques pacifiques et douces peuvent trouver des solutions dédramatisantes. Elles pourraient permettre, à propos des enjeux concrets de l'aménagement (intérêts publics et privés en matière de sol, services, équipements, préemption...), la négociation concrète des rôles de l'État et des institutions civiles (associations d'habitants, institutions politiques et religieuses) en quête de légitimation et de fixation de leur objet et raison d'être. L'expérience des professionnels et cadres techniques de l'urbanisme doit précisément servir à canaliser l'action de l'État et les revendications sociales vers la mise en relief de la complexité des faits et des intérêts en action et vers la définition de procédures adaptées. Celles-ci peuvent devenir un agent actif de politiques de requalification destinées à organiser la conciliation des exigences de tradition et de modernité, de ressourcement et d'ouverture, de règlement des problèmes urgents du logement et des services de base par la mobilisation des ressources économiques, financières, artisanales et identitaires.

Ce ne sont pas les recommandations de colloques et séminaires qui manquent et l'on ne peut en attendre un effet d'efficacité. L'organisation de rencontres pluri-institutionnelles ayant pour objet de favoriser autour de la mise en œuvre de projets le dialogue entre politiques, habitants et techniciens apparaît par contre comme une première urgence. Elle montrerait aux uns et aux autres que la concertation ne remet pas toujours et de manière radicale les pouvoirs en question. En dédramatisant les conflits, elle pourrait en effet faire évoluer les recherches d'identité et de réponses économiques et institutionnelles vers le terrain de l'action, tant espérée des habitants et tant redoutée des politiques.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - *Présent et avenir des médinas* - Volume n° 10-11 des Publications d'URBAMA, Université de Tours, 1982.
- 2 - *Architecture et urbanisme au Maghreb, le patrimoine entre tradition et modernité* - sous la direction de Karim MECHTA, Publisud, 1991.
- 3 - Communications présentées au Colloque de l'Université de Constantine, sur *Les médinas maghrébines*, décembre 1989.

RÉSUMÉ

Ce texte prend appui sur un colloque organisé par l'Université de Constantine en décembre 1989, sur "*Les médinas maghrébines*", pour esquisser une introduction à un bilan sur ces dernières. L'examen de la situation des médinas distingue les phénomènes de dégradation qui les affectent, des difficultés socio-économiques, culturelles et politiques qui empêchent leur requalification. La méthode suivie - analyse institutionnelle - s'appuie sur l'idée selon laquelle les problèmes évoqués masquent des difficultés plus grandes et des possibilités concrètes d'engager des opérations. L'aménagement en général et la requalification sont considérés ainsi comme un ressort particulièrement utile à la modernisation des rapports sociaux au Maghreb et à l'engagement décisif de relations contractuelles positives entre l'État et les habitants.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 9, 1994
ISSN 0989-5620
ISBN 2-86-906-065-3
pp. 51-95

À PROPOS DES VILLES DU MAGHREB
MUTATIONS STRUCTURELLES ET FORMELLES

Nadir BOUMAZA
Maître de Conférences
Institut de Géographie Alpine
Université Joseph Fourier
GRENOBLE

INTRODUCTION

La dégradation des paysages urbains : une question pertinente ?

Si les pays du Maghreb continuent à offrir des paysages urbains particulièrement attrayants pour le touriste occidental ou national (ce dernier étant plus rare), l'observateur doit en déplorer une dégradation très rapide qui n'est pas sans rappeler celle des espaces "naturels".

Cette dégradation résulte de la pression démographique qui s'exerce sur les villes et alimente leur croissance. Elle exprime aussi un mode d'urbanisation non contrôlé qui, au Maghreb comme dans les autres pays du Tiers-Monde, ne bénéficie pas des moyens financiers et institutionnels indispensables à une action publique d'aménagement.

La nécessaire réflexion sur les paysages et leur dégradation est en effet indissociable de celle, générale, sur la modernisation ou le "développement" durable et équilibré qui conditionne toute perspective de maîtrise de l'espace et de construction de la chose publique. De ce même point de vue, la maîtrise de l'évolution des paysages peut apparaître comme une utopie découlant de la transposition mécanique du modèle occidental dans des pays où les actions régulatrices publiques semblent mineures ou impuissantes face aux mécanismes spontanés de transformation de l'espace urbain et au poids des intérêts particuliers.

À l'inverse, on est autorisé à se demander si les pays du Maghreb ne sont pas susceptibles de connaître, à partir de leurs propres réalités urbaines, une dynamique sociale dans laquelle les populations, et notamment les élites, exigeraient, demanderaient et produiraient une culture urbaine et paysagère refondatrices des rapports des sociétés maghrébines à l'espace. Les acteurs sociaux devraient alors constater la gravité du mal et les effets d'une absence de prévision et d'anticipation en matière de construction d'un nouvel équilibre des milieux, générateur de paysages urbains maîtrisés par l'homme.

Ces questions n'ont pas de réponse constituée. Elles exigent plutôt une réflexion par étapes sur les valeurs esthétiques relatives à la ville et au paysage. Elles appellent d'abord une analyse et une compréhension des mutations morphologiques et paysagères générées par les modes de croissance et de production de l'espace, ensuite une discussion des principes de l'action en matière de gestion des espaces urbains.

La dégradation des paysages pourrait ainsi être considérée comme un phénomène d'importance secondaire eu égard aux difficultés économiques, sociales et politiques des populations et des États. Elle est, en vérité, significative des déséquilibres et des désordres. Elle ne manque surtout pas d'entraîner des surcoûts croissants de gestion, d'entretien et de valorisation de l'espace et des ressources.

De ce point de vue, l'intervention en matière de protection, d'entretien et de requalification des paysages urbains et des espaces publics présente un caractère d'intérêt général d'autant plus valorisable qu'elle porte sur un objet de consommation touristique.

Au Maroc et en Tunisie, où elle constitue la principale source de devises et d'activités marchandes, la fréquentation touristique est largement contrôlée par les villes malgré l'attrait et la consommation des paysages ruraux. Les villes n'exercent pas seulement les fonctions d'accueil et d'organisation, elles offrent leurs quartiers et leurs souks à la visite.

Les politiques de protection des paysages et de contrôle de l'urbanisation présentent ainsi un intérêt marchand certain. Elles apparaissent comme une nécessité, au regard de la triste expérience de l'urbanisation spéculative du littoral nord-méditerranéen. Elles offrent surtout un caractère "d'intérêt général" qui légitime une réglementation plus rigoureuse et une mobilisation de moyens publics importants. Loin d'occuper une place secondaire dans la programmation de l'action en faveur du développement, les politiques de protection et d'aménagement devraient dynamiser la réflexion sur les modèles de croissance et les leviers de la modernisation économique. Elles pourraient suggérer une meilleure prise en compte des interactions entre économie, société et environnement et, tout particulièrement, une intégration de la question du logement et de la gestion urbaine aux objectifs de développement et de croissance.

Plus généralement, il nous faut critiquer les raisonnements qui relèguent les problèmes d'environnement au dernier rang des priorités de l'action publique dans les pays du Tiers-Monde. Loin de gêner les politiques d'emploi et d'investissement, les actions de protection du patrimoine peuvent revêtir une dimension sociale et économique susceptibles d'entraîner un ensemble de transformations positives dans la société.

I - MUTATIONS URBAINES ET PRODUCTION DE LA VILLE AU MAGHREB

A - Mutations urbaines

1. Modernisation et modernité

Accélérée et polarisée (M. NACIRI, 1991 ; A. PRENANT, 1987)¹, la croissance des villes du Maghreb renforce avant tout le poids de l'habitat "informel" et des paysages uniformes ou mal structurés qui prennent le pas sur les noyaux urbains initiaux. Après avoir été alimentée par l'exode rural, elle a été fouettée par la forte croissance démographique endogène et par les migrations interurbaines. Ses manifestations les plus spectaculaires sont fournies dans les villes mêmes par la bidonvillisation, l'extension du tissu urbain, la détérioration physique et esthétique des médinas. Autour des villes, les vergers et cultures sont gagnées par les constructions anarchiques, tandis que l'environnement subit les évolutions des

¹ NACIRI Mohamed, 1991 : *Une brève histoire des villes maghrébines*, in *L'État du Maghreb*, sous la direction de Camille et Yves LACOSTE, La Découverte, Paris, page 166. La polarisation a été moindre en Algérie au cours des années 60, 70 et 80. Cf. les nombreux travaux d'A. PRENANT et, notamment, *Un épouvantail : "l'hypertrophie" d'Alger. Mythes et réalités*, Cahiers du GREMAMO, numéro spécial : Problèmes urbains du Maghreb, 1987, ronéoté, Université de Paris VII.

campagnes voisines : érosion des sols, recul et détérioration des forêts, des maquis et steppes, diffusion de matériaux, objets et déchets d'origine industrielle non dégradables et destructeurs de la qualité environnementale.

Les espaces urbanisés, devenus démographiquement majoritaires, abritent des populations toujours plus nombreuses, plus pauvres et exclues de la ville régulière. C'est là que se concentrent les moyens des pouvoirs publics qui sont, par ailleurs, faibles et rarement utilisés correctement.

Cela aggrave la ségrégation spatiale dans la ville qui aligne, juxtapose ou articule ses morceaux d'espaces et quartiers dont le poids politique est sans rapport avec leur importance démographique. Les bidonvilles et les centres anciens *oukalisés*² s'opposent aux quartiers résidentiels faits d'alignements de villas et "châteaux" ostentatoires dont la conception traduit les pratiques culturelles des classes dominantes.

S'interroger sur les transformations des paysages revient ainsi à traiter de la signification de la modernisation et de la modernité, que le sens commun enferme dans deux types d'explication.

- La première explication est faite du procès adressé par les classes dominantes (et l'administration) aux habitants accusés de ne pas connaître le mode d'emploi de la ville, généralement définie selon le modèle européen et à partir d'une idéologie du "progrès" (*Ettakaddoum*). Les habitants majoritaires sont considérés péjorativement comme des ruraux envahisseurs de la ville et accusés d'inculture urbaine et de comportements de consommateurs indignes des produits de la modernité. Il en résulte des chevauchements de sens et de perceptions de la ville, des quiproquos relatifs aux valeurs urbaines. Ainsi en est-il de l'habitat irrégulier comme de l'économie dite informelle. Bien que majoritaire, "l'informel" qui n'est ni l'économie traditionnelle, ni un secteur de survie extérieur à la logique de l'économie officielle, participe pourtant à l'efficacité de cette dernière par la sous-traitance et les revenus qu'il génère. Il reste pourtant péjoré, voire pourchassé par les planificateurs comme par les classes dominantes qui le considèrent comme une pratique contradictoire de l'urbanité.

Il en est ainsi dans le domaine de l'économie et de l'organisation sociale comme dans celui du logement et des formes urbaines. Loin de manifester une croissance anarchique, de nature cancéreuse, le sens de ces formes nouvelles produites par la ville contemporaine est à saisir et prendre en compte dans l'analyse, l'interprétation et le traitement de la ville.

² Une *oukala* est une maison décomposée en cellules individuelles destinées à héberger des gens de passage, commerçants, artisans. Le phénomène d'*oukalisation* désigne donc la division des maisons de médinas à la faveur de leur location aux néo-citadins et, conséquemment, la dégradation provoquée par le départ des propriétaires, l'absence d'entretien et les transformations liées à leur surpeuplement.

• D'autres discours mettent l'accent sur la détermination du système local par l'économie et la technologie internationales. Selon ces points de vue, les possibilités d'action sur le système sont fortement réduites par les effets du mimétisme des modèles occidentaux de consommation et de vie, notamment par la diffusion de la voiture et des modèles constructifs standard. Ce type d'explication met l'accent sur la crise urbaine et les dysfonctionnements techniques et sociaux : forte demande de logements (inégalement entre les pays mais généralisée et encore peu libérée), pénurie généralisée d'eau, d'infrastructures et de services administratifs, mouvements sociaux mal contrôlés par l'État et ses appareils politiques. Cette approche met donc l'accent sur la réalité immédiate d'un sous-équipement en infrastructures élémentaires et d'une croissance orientée par la spéculation et l'alignement (J.-M. MIOSSEC, 1987)³. Elle ne doit cependant pas empêcher la prise en compte de la longue durée et des transformations structurelles qui affectent l'espace urbain.

On constate en fait que, s'il convient de prendre la mesure de la crise urbaine et des phénomènes d'acculturation et de construction de nouvelles identités urbaines, il importe simultanément, d'une part d'intégrer la dimension temporelle (dans l'analyse et la prévision), et d'autre part de comprendre la relation entre structures urbaines, système de production et modèles de référence.

2. La puissance du fait urbain et des réseaux

Malgré une ancienneté quelques fois "plus que millénaire", le fait urbain maghrébin a connu au cours du temps de grandes variations de son organisation et de ses relations avec les espaces ruraux. La période coloniale avait déjà modifié et fonctionnalisé ces relations en mettant en place une économie extravertie au moyen de fonctions portuaires, de prélèvement des ressources de la terre et d'administration, contribuant à modifier l'orientation et la structuration des réseaux vers le nord de la Méditerranée. Avec les indépendances, l'extraversion de l'économie et des villes a pris de nouvelles formes. Le déclin de la vie rurale et l'essor des activités de redistribution de biens manufacturés ont à nouveau impulsé l'économie urbaine et redonné de la vitalité à des fonctions de négoce. L'allure des villes, dessinée à l'époque coloniale, a profondément changé, prenant un double caractère de modernité et de retour au paysage de bazar. Les armatures urbaines ont été modifiées sans être bouleversées et les déséquilibres structurels (chômage, hypertrophie du tertiaire, etc.) se sont aggravés tout en prenant de nouvelles formes.

Sur le plan géographique, l'importance des investissements publics est liée à l'essor d'activités dominantes comme le tourisme, développé dans la plupart des zones côtières et dans les régions sahariennes. Les industries se sont également localisées en grande partie dans les régions littorales où elles ont contribué à originaliser des pôles de croissance comme Gabès et Sfax (Tunisie), Annaba, Jijel, Béjaïa, Mostaganem, Arzew-Oran, Ghazaouet (Algérie). Ces tendances ont confirmé la spécificité de la Tunisie dont l'organisation spatiale reste ouverte à l'est, vers les

³ MIOSSEC Jean-Marie, 1987 : *Villes et citadins*, in *Le Maghreb, hommes et espaces*, sous la direction de Jean-François TROIN, Armand Colin, Collection "U", Paris, pages 256 à 278.

côtes méditerranéennes, alors que le Maroc et l'Algérie, contraints par les chaînes littorales, développent mal leur façade méditerranéenne.

B - La production de la ville

1. Le rôle majeur de l'État

Particulièrement intéressantes eu égard à des visions et prévisions simplificatrices des mécanismes de la croissance urbaine, ces évolutions attestent de la puissance du fait urbain.

L'analyse de ce dernier rejoint celle de l'ensemble de la société et des États. Elle appelle un retour sur les travaux des années 50 et 60 qui, dénonçant le fait colonial, insistaient sur l'inégalité sociale et la discrimination, l'extraversion de l'économie et du projet politique. Le modèle de développement, dominant, des années 60 a ainsi proposé aux trois pays la voie de l'industrialisation et de la modernisation de l'agriculture. Préconisant une redistribution des biens et des revenus, le modèle n'a pu prévoir ni l'articulation actuelle entre les échanges internationaux et les économies locales, ni l'évolution des armatures urbaines alors que "les villes apparaissent aujourd'hui comme l'espace miroir des contradictions de la société maghrébine (et que) les indépendances ont été une véritable révolution pour les villes." (M. NACIRI, 1991)⁴.

L'urbanisation ne tient pas seulement à des phénomènes spontanés d'expulsion des ruraux et d'attraction des villes. Elle est également la résultante de transformations économiques définies et orientées par les politiques de développement et d'investissement. En mettant l'accent sur la nécessaire industrialisation et la modernisation des pays, ces politiques ont orienté la croissance urbaine en fonction de la demande en équipements et services des entreprises, des administrations et des ménages. Elles ont ainsi, même en Algérie, conservé la trame au lieu de la redessiner, favorisant une extension de la structure urbaine coloniale.

L'accélération des processus de croissance urbaine et l'état des villes qui en a résulté, pourraient donner à croire que les mécanismes spontanés et anarchiques l'emportent sur l'intervention publique, parce que celle-ci apparaît impuissante. L'État se manifeste non pas à l'origine des processus, mais dans leur cours par ses politiques foncières, fiscales et financières ou par des interventions plus opérationnelles.

Il en est ainsi, par exemple, de la construction privée du logement qui, bien que dominante quantitativement, dépend en fait de l'État. Parce qu'il dispose d'importants moyens financiers, réglementaires et de contrôle social, celui-ci assure le fonctionnement du système de production du bâti. Il décide des affectations des sols, oriente leur occupation et leur prix dans les zones d'urbanisation volontaire. Il relance la spéculation foncière et immobilière lors des opérations de régularisation

⁴ NACIRI Mohamed, 1991 : *Une brève histoire des villes maghrébines*, in *L'État du Maghreb*, sous la direction de Camille et Yves LACOSTE, La Découverte, Paris, page 166.

des constructions illicites, reproduit la ségrégation urbaine et influence les modèles d'habiter. Ceci, paradoxalement, ne signifie ni une volonté explicite et organisée de réguler le marché de la construction, ni une capacité de définition du système de production.

Les politiques publiques ne se sont en effet pas limitées à orienter et contenir spatialement les processus de croissance urbaine et de mobilité résidentielle. Elles ont tenté de générer et d'impulser des activités à travers les codes d'investissement, les investissements publics et la création de pôles économiques. Elles ont souvent mobilisé les moyens de l'État dans l'équipement et la gestion des infrastructures et plus ou moins organisé les marchés des Travaux Publics et du Bâtiment.

Insuffisante et désordonnée, contradictoire ou incohérente, même si elle peut être expliquée par les variations contextuelles et stratégiques de l'exercice des pouvoirs politiques, cette activité publique est à la fois masquée par les formes apparemment spontanées de la croissance urbaine et considérée par les acteurs sociaux comme mode d'expression de la volonté et de la puissance étatiques.

L'analyse comparée des politiques des trois pays du Maghreb, illustrée par leurs difficultés structurelles respectives, pose ainsi non pas les questions de la légitimité et du poids de l'intervention de l'État mais celle de ses formes, de ses techniques et de ses capacités régulatrices.

2. Des limites formelles de la planification étatique algérienne

Tardivement définie, c'est-à-dire postérieurement à 1974, la politique urbaine algérienne s'est réduite à une simple politique de l'habitat, mise en œuvre au moyen de Plans d'Urbanisme Directeurs et de sociétés étatiques de production du bâti (J.-J. DELUZ, 1988)⁵ dans des conditions de très forte crise du logement. Bien que fondée sur une volonté planificatrice et démocratique, elle a été facilitée par le contrôle public du sol qui a généré gaspillage et dégradation des espaces. La généralisation d'ensembles collectifs et de lotissements résidentiels dans les zones d'urbanisation volontaires des villes algériennes constitue ainsi un trait majeur de l'évolution des paysages et de la structure des villes. Cette urbanisation résulterait, selon J.-J. DELUZ (1990)⁶, d'études d'urbanisme trop générales qui auraient empêché l'établissement d'un plan unificateur capable d'intégrer les nouveaux équipements comme le Palais de la Culture ou les équipements sociaux et de santé répartis parmi la centaine de petits "blocs-types" de logements. *"Cela tient vraisemblablement à une certaine incapacité des urbanistes actuels à opter entre une attitude d'architecte (nécessitée par la cohérence du cadre bâti en tant qu'assemblage structurel des espaces) et une attitude d'aménagiste... Ainsi les Anassers⁷ proprement dits, après s'être effrités progressivement, ne constituent plus qu'une sorte de zone de transition entre la Z.H.U.N. (Zone d'Habitations et d'Urbanisation Nouvelle) et la ville, un no-man's land. ... Parler de cadre urbain, de*

⁵ DELUZ Joëlle, 1988 : *Une expérience d'architecture et d'urbanisme à Alger*, communication au Colloque d'URBAMA sur "L'aménagement urbain dans le Monde Arabe", Tours (texte inédit).

⁶ DELUZ Jean-Jacques, 1990 : *L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique*, Mardaga-O.P.U., Alger.

⁷ Il s'agit d'un plateau situé à l'ouest d'Alger dont l'urbanisation, projetée à la fin de la période coloniale, a été réalisée pendant les années 70 et 80 sous une forme massive et accélérée.

continuité des espaces, paraît encore, face aux nécessités quantitatives et aux impératifs politiques, un discours culturel mineur"⁸. C'est là, selon J.-J. DELUZ, le signe de l'échec de tentatives de mise en place d'un système de production adapté aux réalités algériennes. Le rôle des responsables administratifs et politiques, les remises en cause régulières des structures d'études et de réalisation publiques, les variations conjoncturelles et, notamment, l'aggravation de la crise du logement - qui donnent lieu à la mise au point de programmes accélérés ou d'urgence (notamment à Chleff, après le tremblement de terre de 1979) - ont fait prévaloir, selon lui, l'option pour des solutions coûteuses de technologie et de réalisation importées. La recherche d'économies et de réponses immédiates déboucherait ainsi, paradoxalement, sur une remise en cause des études qui définissent des opérations inadaptées aux sites et dont la laideur n'a même pas pour contrepartie une baisse de coûts ou une plus grande efficacité du système constructif. La pratique des "plans-types" a ainsi reproduit ses effets universels de "dégénérescence du tissu architectural : violation des sites et des continuités urbaines, représentations souvent choquantes de l'hétéronomie contre l'autonomie..." (J.-J. DELUZ, 1990)⁹. Constituée comme un modèle de réponse aux problèmes du développement, la planification algérienne a paradoxalement produit les mêmes phénomènes de croissance urbaine spéculative qu'au Maroc et en Tunisie, et ce pour des raisons qui lui sont spécifiques.

L'un des principaux effets de cette croissance est la diffusion anarchique des constructions (A. PRENANT, 1985 ; J.-J. DELUZ, 1990). *"Les formes des nouvelles constructions prédominantes sont caractérisées par l'étalement, soit au hasard des appropriations disponibles soit contenues dans les limites des P.U.D. (Plans d'Urbanisme Directeurs), mais sous forme d'habitat horizontal. C'est la construction privée la plus dévoreuse d'espaces. L'insuffisance de la réalisation de logements du secteur public en ville incite également depuis déjà longtemps les ruraux ayant quitté le secteur d'activité agricole pour un emploi urbain à conserver leur logement à la campagne, urbanisant ainsi l'habitat rural sur place."* (A. PRENANT, 1987)¹⁰.

L'examen ne peut cependant en rester là, malgré le poids des dysfonctionnements, spéculations et concurrences sur le sol, propres à l'espace urbain algérien. Des différences structurelles continuent à caractériser l'Algérie dont la crise ne saurait masquer ni la politique d'équilibrage territorial, ni la tentative de mise en place d'outils publics efficaces de construction et d'aménagement urbain¹¹.

⁸ DELUZ Jean-Jacques, op. cit., pages 165 et 166.

⁹ DELUZ Jean-Jacques, op. cit., page 142.

¹⁰ PRENANT André, 1987 : *Un épouvantail, "l'hypertrophie" d'Alger. Mythes et réalités*, Cahiers du GREMAMO, numéro spécial *Problèmes urbains au Maghreb*, Université de Paris VII.

¹¹ Si elle remet en cause l'inefficacité productive et les décalages entre discours, objectifs et réalités de fonctionnement de l'économie étatique, la crise politique profonde qui affecte l'Algérie, porte d'abord sur la question de l'utilisation des structures de production et de distribution produites par la phase de développement étatique. Caricatural du faux dilemme que serait le choix entre le recours à l'importation et l'autosuffisance illusoire, l'exemple algérien est significatif des lacunes et contradictions d'un modèle de développement bureaucratique. Si, en théorie, les conditions existaient pour que soit définie et mise en oeuvre une véritable politique urbaine, la réalité socio-politique n'a fait prévaloir ni l'intérêt collectif sur les intérêts de groupes dominants et spéculatifs, ni les valeurs culturelles résultant d'une recherche identitaire, ni encore la concertation comme principe de travail (soit l'idéal démocratique !).

La débâcle générale de l'édifice institutionnel et du modèle économique et politique montre bien l'échec de la collectivisation étatique. Il manifeste également les effets de la politique de "fuite en avant" dans une modernité incontrôlée et compensée par le recours abusif à des valeurs mystifiées comme l'identité arabo-islamisque.

3. L'économie de la construction en Tunisie

Avec l'exemple tunisien de la construction¹², nous observons le passage d'une situation de pénurie de logements à des problèmes de transformation du système de production du logement. Une amélioration sensible de l'offre et de la capacité de construction est apparue, après une phase de déficit de la construction (IV^{ème} Plan), avec le V^{ème} Plan de Développement Économique et Social (1977-1981), au cours duquel le dépassement des prévisions a permis à la Tunisie d'atteindre un niveau de réalisation égal à des besoins estimés à 40 000 logements par an.

Cette évolution positive de l'offre de la construction tient entre autres au caractère dynamique de l'économie du bâtiment dans un grand nombre de pays du Tiers-Monde. Elle a été portée par un système de production dans lequel l'État a joué un rôle moteur dans les domaines de la réalisation de logements publics collectifs et de l'autoconstruction. Il apparaît ainsi que si le secteur privé réalise, avec un niveau de productivité légèrement inférieur à celui des sociétés publiques, plus de la moitié des réalisations, son dynamisme est porté en réalité par l'État qui en assure indirectement (commandes publiques, financement de l'aménagement urbain, etc.), un contrôle partiel.

Sans nous attarder ici sur les caractéristiques, tendances et contradictions de la politique publique de la construction en Tunisie, nous nous contentons de noter que si l'intervention publique reste fort limitée géographiquement (Grand Tunis), socialement (couches moyennes et supérieures, commerçants) et en parts de marché (par exemple dans l'offre foncière), cela tient principalement à la timidité de l'État. La mise en place d'institutions publiques de collecte et d'investissement de l'épargne, de mobilisation du sol et d'aménagement foncier et de promotion du logement, a joué un rôle positif. L'exemple de la Société Nationale Immobilière de Tunisie (S.N.I.T.) et de l'Agence Foncière de l'Habitat (A.F.H.) en est une bonne illustration. La S.N.I.T., qui intervient comme promoteur à tous les niveaux du processus (de la conception à la commercialisation) et dont les capitaux sont principalement constitués par des apports publics (État et Caisse Nationale d'Épargne-Logement, C.N.E.L.), a ainsi joué *"un rôle moteur dans l'industrie du bâtiment et plus encore dans l'économie dans son ensemble. En effet ce promoteur public et le régime de financement dont il bénéficie ont véritablement impulsé (voire créé), par le jeu de la sous-traitance, des centaines de grandes, moyennes et petites entreprises."*¹³

¹² SID Boubekeur (sous la direction de), 1987 : *Économie de la construction à Tunis*, L'Harmattan, Collection Villes et Entreprises, Paris.

¹³ *Économie de la construction à Tunis*, op. cit., page 38.

Les caractéristiques générales de l'industrie de la construction apparentent de ce fait la Tunisie aux pays semi-développés dans l'expression des problèmes de l'habitat : besoin de réformes permettant un élargissement de l'aide publique aux couches démunies, nécessité d'une intervention plus décisive de l'Agence Foncière pour la régulation du marché foncier, possibilités de passage à une plus grande "qualité des produits, maîtrise des coûts, amélioration de la productivité sur les chantiers, et meilleure exportation"¹⁴. Les limites de l'intervention publique ne semblent pas liées, ici, à une quelconque séparation entre secteur contrôlé par l'État et secteur informel autonome. Elles tiendraient plutôt à des problèmes de coût et de qualité de la main-d'œuvre (gestion, organisation, formation) d'une part, de prix de produits et d'organisation des marchés de la construction, d'autre part. Très sensibles aux données macro-économiques et aux politiques de formation, ces composants du coût de la construction requièrent une évolution des formes de l'intervention publique. Le rôle joué par les grandes entreprises qui dépendent directement des commandes et initiatives publiques, est essentiel dans la formation des prix. L'État, qui dispose en ce domaine d'une large marge de manœuvre, serait en mesure d'orienter le système de production par une meilleure réglementation des commandes publiques et une dynamisation de la formation. Il favoriserait ainsi une meilleure maîtrise des coûts en agissant sur les façons de travailler des tâcherons, conducteurs de travaux et cadres d'entreprises privées et publiques qui ne disposent que rarement des moyens de valoriser et d'intégrer leur expérience pratique.

4. La production du bâti au Maroc

Au Maroc, les politiques publiques s'inscrivent dans trois champs distincts quoique complémentaires.

- La promotion de quartiers résidentiels, à laquelle participent les sociétés publiques comme les E.R.A.C. (Entreprise Régionale d'Aménagement et de Construction) par une offre de logements de standing ou de niveau économique, en accession à la propriété ou en location. Les villas et maisons individuelles se multiplient dans ces secteurs de promotion publique auxquels s'ajoutent les zones de promotion privée régulièrement libérées pour la construction.

- La promotion de logements économiques, qui permet à des membres des classes moyennes ou supérieures de bénéficier de terrains à des prix inférieurs à ceux du marché. La sélection sociale s'opère alors en fonction du niveau de solvabilité des candidats au logement.

- Les classes pauvres qui n'ont pas les moyens d'accéder aux logements proposés sur le marché, ont bénéficié d'une politique de lutte contre l'habitat insalubre encouragée ces dernières années par des financements du Programme des Nations-Unies pour le Développement et mise en œuvre par l'Agence Nationale de Résorption de l'Habitat Insalubre. Les opérations de recasement ou de résorption de bidonvilles se sont ainsi multipliées depuis 1983, créant des situations foncières et socio-résidentielles nouvelles. Comme l'a montré M. AMEUR dans son étude sur Fès, les bidonvilles sont quelquefois devenus des quartiers résidentiels convoités par

¹⁴ *Économie de la construction à Tunis*, op. cit., page 39.



Photographie 1 : Dar Lamane (Maroc) : grande opération d'habitat économique.
cliché : E.-K. HANNOU, 1990.



Photographie 2 : Dar Lamane (Maroc) : grande opération d'habitat économique.
cliché : E.-K. HANNOU, 1990.



Photographie 3 : Hammam-Lif (Tunisie) : habitat collectif.
cliché : P. SIGNOLES, 1978.



Photographie 4 : Tiaret (Algérie) : logements semi-collectifs de la Z.H.U.N. II.
cliché : M. HECHLEF, 1986.

les classes moyennes¹⁵. Celles-ci s'y installent à proximité des habitants qui ont pu ou souhaité garder leur maison, au lieu d'en tirer un profit financier, en saisissant l'opportunité des régularisations qui se sont accompagnées de l'intervention de promoteurs immobiliers .

Particulièrement actives, ces politiques publiques masquent en fait l'absence de politique urbaine. Elles consistent en une "intervention massive de l'État qui, au début des années 80, à travers les commandes directes de ses différents ministères ou celles d'organismes publics ou semi-publics... a joué un rôle décisif dans la constitution d'un appareil de production du cadre bâti relativement bien structuré"¹⁶. L'évolution récente de ces politiques, liée au désengagement de l'État, correspond à la disparition des techniques de préfabrication lourde et traduit l'apparition d'indices de blocages de l'appareil de production du fait de la non-qualification de la main-d'œuvre, des problèmes d'approvisionnements, de la non-adaptation des entreprises de construction aux nécessités de construire des logements évolutifs, etc. Ces difficultés sont cependant compensées par un retour des entreprises à des techniques traditionnelles et par un développement de la préfabrication de petits composants (planchers, poutrelles, hourdis...). Le poids exercé dans le marché de la construction par les commandes publiques, ainsi que le choix de technologies importées sans adaptation, sont significatifs d'une évolution à venir. La production selon des technologies appropriées et dans le cadre de la filière "autopromoteur", qui réalise déjà l'essentiel de l'habitat populaire urbain au Maroc¹⁷, a permis un développement de la construction. Ce développement tend à une unification des techniques et systèmes constructifs et favorise une diminution des coûts de construction, notamment par un recours croissant aux composants.

L'État apparaît ainsi comme une force économique capable d'intervenir dans le système de production du bâti et de participer à la définition des formes urbaines, ... à la condition que les enjeux mobilisent dans ce sens les intérêts qui le traversent.

Tableau 1 : Estimation des parts relatives des différents produits-logement dans les villes de Rabat, Salé et Marrakech (sauf médina) - en %.

| Types de produits-logement | RABAT | | SALÉ | | MARRAKECH | |
|----------------------------------|-------|------|-------|------|-----------|------|
| | stock | flux | stock | flux | stock | flux |
| collectif public | 5 | 40 | 5 | n.e. | 5 | 15 |
| individuel en bande public | - | - | - | n.e. | - | - |
| collectif privé | 40 | 20 | 10 | n.e. | 10 | 20 |
| habitat populaire clandestin | - | - | 50 | n.e. | 30 | 15 |
| habitat populaire non-clandestin | 45 | 20 | 20 | n.e. | 50 | 35 |
| individuel de standing | 10 | 20 | 15 | n.e. | 5 | 15 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

n.e. = non-exprimés

Source : *Économie de la construction au Maroc*, L'Harmattan, 1987, page 41.

¹⁵ AMEUR Mohamed, 1993 : *Fès... ou l'obsession du foncier*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 25, Tours, 428 pages.

¹⁶ ROYON Michel et VINCENT Maurice (sous la direction de), 1987 : *Économie de la construction au Maroc, Rabat-Salé et Marrakech*, L'Harmattan, Collection Villes et Entreprises, Paris.

¹⁷ *Économie de la construction au Maroc, Rabat-Salé et Marrakech*, op. cit., page 179.

L'accroissement régulier de la demande de logements alimente des ajustements permanents de l'offre et de la réponse (privée et publique) en termes de recours à la préfabrication et à l'utilisation de produits semi-industriels (parpaings, briques, ronds à béton, produits d'équipement sanitaire). Ces mutations favorisent donc spontanément une division du travail déqualificatrice de la population et de ses savoirs et la dévalorisation des matériaux locaux. La réponse publique à la demande se déroule généralement en deux temps et/ou à deux niveaux. Officiellement, et en situation de détente relative de la crise du logement, l'État favorise principalement, à travers les programmes publics, la construction industrielle inspirée par les entreprises étrangères. Un deuxième niveau et système de réaction concerne l'auto-construction non réglementée qui fait l'objet de répression dès lors qu'elle atteint un stade mettant en question l'autorité publique. On retrouve ainsi dans l'histoire contemporaine des pays du Maghreb des opérations régulières de résorption de l'habitat insalubre. La localisation et l'importance du bidonville, la conjoncture politique, déterminent le degré d'autoritarisme de l'intervention publique. Généralement suivie d'opérations de semi-légalisation sous forme d'intervention dans les domaines de la voirie et de la viabilisation élémentaire, cette phase permet aux autorités de définir des règles élémentaires d'urbanisme et de vie et d'introduire le principe de l'imposition de la construction et de l'habitation.

5. La maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage publique suppose l'existence de projets publics définissant précisément une commande, dès lors que la puissance publique réalise des opérations. Ce problème que l'on peut supposer mineur, voire inexistant, dans les programmes d'équipement ou de constructions neuves, a été explicitement posé en Algérie à propos des Zones d'Habitations et d'Urbanisation Nouvelles (Z.H.U.N.) : *"La réalisation des nouveaux ensembles d'habitat a toujours souffert de la quantité d'intervenants et de la difficulté d'assurer entre eux une coordination. L'inexistence d'un maître d'ouvrage unique, chargé de la mise en œuvre et du suivi des différents projets, a une incidence directe sur la qualité du produit."* (A. SMAÏR, 1989)¹⁸. Les causes tiennent au mode de décision qui sépare le financement et la programmation publics (État, collectivités) de la réalisation par des promoteurs publics déresponsabilisés.

Moins manifeste au Maroc et en Tunisie, la question de la maîtrise d'ouvrage publique prend toute sa signification lorsque se posent des problèmes d'intervention dans le tissu existant. Sans que n'existent les termes et conditions de sa définition et de sa mise en œuvre, la réhabilitation apparaît comme une alternative à la rénovation qui soulève des risques sociaux. D'où l'importance de l'émergence de la maîtrise d'ouvrage publique. C'est ainsi que celle-ci s'est esquissée au Maroc dès 1973, à partir de deux organismes, le Crédit Immobilier et Hôtelier et la Caisse de Dépôt et de Gestion, qui ont pris en charge le financement de la construction directement ou par le biais de filiales constituées pour mettre en œuvre des opérations de promotion et de gestion immobilières. Particulièrement *"efficace dans le traitement du problème des catégories moyennes et moyennes supérieures"*, mais

¹⁸ SMAÏR Abdelkader, 1989 : *Les nouveaux tissus urbains d'Oran*, in *Les tissus urbains*, Colloque International d'Oran, 1987, O.P.U., Alger, page 119.

inopérante dans la réponse à la demande du grand nombre, cette politique a organisé le système de production "légal" en distinguant des maîtres d'ouvrage spécialisés en fonction des publics et marchés : promotion privée de standing, promotion para-publique destinée aux couches moyennes (l'habitat "économique") et promotion publique assistée par des organismes internationaux.

L'expérience constituée en ce domaine par ces organismes et institutions atteint aujourd'hui un niveau suffisamment consistant pour déboucher sur une dynamisation et meilleure organisation de l'action publique. Cette expérience peut être portée notamment par le corps des cadres et agents sociaux intéressés par la valorisation de leur savoir et le renforcement du pouvoir de leur institution. Elle peut également rencontrer les nécessités accrues de la régulation publique de la croissance urbaine.

6. Objectifs des politiques publiques

La Tunisie et le Maroc présentent des similarités des modes d'intervention publique en matière de construction (promotion publique et privée du logement, opérations de réalisation de logements économiques et de résorption de l'habitat insalubre), tandis que l'État algérien a privilégié les grandes opérations publiques d'urbanisme (Z.H.U.N.) et les lotissements privés.

Mais, dans les trois pays, l'intervention de l'État a profité, à chaque fois, d'une part aux classes supérieures et moyennes qui ont bénéficié de la collectivisation ou de l'aménagement des sols et, d'autre part, à une minorité de ménages pauvres ou modestes dont le logement clandestin ou l'accès à des emplois publics¹⁹ (Algérie) a imposé l'intervention de l'État.

Les opérations d'urbanisme semblent constituer ainsi un formidable instrument de promotion sociale ou de développement des classes moyennes qui ont émergé avec les indépendances. Le tarissement de la rente pétrolière qui s'est manifesté en Algérie et les reclassements sociaux qui semblent se produire dans les autres pays pourraient entraîner un ralentissement, voire un arrêt, de la promotion sociale telle que la permettait l'accès privilégié aux procédures et moyens publics d'aménagement des sols et de construction.

Les pratiques d'équipement de la ville en réseaux divers et d'embellissement ont constitué l'autre volet des politiques publiques.

Dans le domaine de l'image et des paysages de la ville, l'intervention publique a fait prévaloir le modèle de la ville moderne et officielle. L'alignement, le percement et l'élargissement des voies, leur normalisation et leur ouverture à la circulation

¹⁹ L'État algérien des années 70 et 80 a organisé son monopole dans le domaine de la construction et de la distribution des logements collectifs. Ayant eu ainsi à répondre à la demande croissante de logements émanant de tous les milieux sociaux, il a mis en place un système d'attribution qui hiérarchisait les priorités et répartissait des quotas de logements réceptionnés aux différents corps sociaux et aux institutions. L'attribution d'un logement est donc progressivement devenue une revendication majeure de la masse des employés du secteur public. C'est ainsi que les logements des programmes publics ont fait l'objet d'affectations aux différentes administrations et entreprises publiques qui les ont ensuite redistribués à leurs salariés.

mécanique, leur embellissement que l'on peut résumer aux opérations de plantation, peinture de façades, revêtements des voiries et modernisation de l'éclairage, en constituent les principaux modes d'intervention. Ils sont conséquemment revendiqués par les populations qui en font un élément d'appréciation de l'intérêt que leur porte la puissance publique. Ils accompagnent donc les opérations de construction et de résorption de l'habitat insalubre, élargissant ainsi l'espace de la ville légale et contrôlée. On tend alors à constater le développement d'un discours de l'État sur l'aménagement urbain qui justifie la démolition et le transfert d'usage. Ces interventions publiques peuvent cependant être associées à des opérations immobilières, voire à la réalisation de nouveaux quartiers du pouvoir (exemple des crêtes d'Alger) lorsqu'existent des possibilités de relogement ou que le site présente un intérêt stratégique.

Les capitales et les villes d'importance régionale constituent le principal cadre de leur mise en œuvre et d'investissement. L'État qui cherche à donner une image positive et moderne de lui-même, y intervient directement. Il tente ainsi de contrôler les formes voulues par les habitants et de faire prévaloir l'apparence sur l'essence de la ville (M. NACIRI, 1988)²⁰.

Conditionnées elles aussi par l'importance des moyens publics, ces politiques sont aujourd'hui contraintes par l'importante extension des villes qui, gênant toute valorisation, nécessitent prioritairement des aménagements d'envergure. Les problèmes d'assainissement, d'adduction d'eau, de transport et d'entretien de la voirie et des parcs de logements requièrent des politiques vigoureuses de maîtrise de la croissance urbaine et d'emploi. Ils posent aussi la question de la définition de politiques urbaines incluant un minimum de prospective sur ce que sera la ville maghrébine de demain.

II - IMAGES ET PAYSAGES

A - Diversification des tissus et des types de quartiers

1. Une production publique de la ville contemporaine

La structure schématique de la ville maghrébine peut être appréhendée à partir du modèle colonial. Celui-ci opposait la ville régulière offerte comme exemple aux indigènes de la médina et des excroissances périphériques plus ou moins raccordées au tissu légal.

Les principales modifications structurelles de la ville résultent des apports démographiques successifs qui font le peuplement des quartiers pauvres et le renforcement des classes moyennes. L'on sait que celles-ci ont été multipliées par la mise en place des États nationaux qui leur ont redistribué une partie des produits des "nationalisations" puis des processus de croissance sectorielle (pétrole,

²⁰ NACIRI Mohamed, intervention orale au débat, lors du Colloque "L'aménagement urbain des villes arabes", URBAMA, 1988.

phosphates, agriculture, tourisme...). Les bouleversements du peuplement de la ville ont ainsi été accompagnés par d'importantes transformations sociales. Et celles-ci ont été générées aussi bien par les promotions socio-résidentielles que par l'aggravation de la pauvreté et de la précarité de populations de plus en plus nombreuses.

La structure ternaire de la ville de la période coloniale a dès lors changé de contenu et de nature.

Les structures urbaines opposent encore une fois l'Algérie à ses deux voisins. La distinction entre médinas et tissus "européens" a continué à fonctionner dans le Maroc indépendant alors que la densification des tissus anciens a constitué en Algérie une réponse au long gel de la construction privée et publique de logements. Relativement limitée par les mouvements d'autoconstruction et de lotissement, cette densification a été amoindrie au Maroc et en Tunisie où la construction "extra-muros" a fourni la principale réponse à la pression démographique.

Les trois pays ont cependant connu un essor de la construction au cours des décennies 70 et 80 avec la production accélérée de nouveaux quartiers d'habitat collectif qui ont remis en cause la prédominance antérieure de la maison-immeuble d'initiative privée, principalement "illégal". Malgré les différences socio-culturelles, administratives et politiques majeures qui caractérisent les trois pays, on peut constater une relative homogénéité des références culturelles portées par les constructions et les paysages urbains. Maisons-immeubles d'initiative privée majoritairement "illégal" et constructions publiques d'habitat collectif s'apparentent par les choix de matériaux, l'évolution des fermetures et des ouvertures et l'allure générale des habitations.

L'espace périurbain est tout particulièrement caractérisé par des constructions modernes aussi diverses qu'hétérogènes. Il manifeste les mutations structurelles de l'ensemble de la ville dans laquelle les schémas de circulation, les logiques de décision publique et les lois de la spéculation foncière favorisent une organisation concurrente de la ville ancienne. La place, le rôle, les formes comme les usages de la ville et des constructions traditionnelles en sont bouleversés.

Les opérations contemporaines d'urbanisme ont complété le travail colonial par le percement de grandes avenues et rocades et la réalisation de grands équipements prestigieux, donnant de nouvelles figures à la ville dans laquelle les marchés et centres d'échange se sont multipliés.

Les restructurations spatiales ont plus souvent suivi l'extension de la ville, hors les murs avec l'absorption des douars périphériques et avec la conquête des champs. Les limites de la ville sont repoussées, rendues mobiles et floues par l'extension de l'aire et des formes de domination urbaine (souks, réseaux de transports, migrations journalières (voir par exemple, à ce sujet, A. BOULIFA, 1986)²¹). Les centres de gravité économique et centres symboliques se déplacent entraînant alors, avec eux une multiplication et hiérarchisation des centres secondaires et de quartiers.

²¹ BOULIFA Abdelaziz, 1986 : *Mutations et organisation d'un espace péri-urbain : le Fâhs de Tanger et ses bordures (le Tangerois)*, Centre Interuniversitaire d'Études Méditerranéennes, fascicule n° 10, Poitiers.

Parmi les opérations publiques, il faut d'abord citer le modèle "fassi", étudié par M. AMEUR (1993)²². Les interventions sur "les filières de production foncière et immobilière" ont privilégié, au Maroc, la politique de crédit et le lotissement dans la ville légale, les opérations d'équipement ou de restructuration dans la ville "clandestine" (légalisation puis promotion immobilière du quartier "Montfleuri", équipements et restructuration générant également une promotion immobilière aux "Jnanates" à Fès).

Cette croissance de l'espace urbanisé est, dans la plupart des cas, différente de celle prévue par les plans directeurs, bien que ses principaux promoteurs soient publics. C'est le cas d'Alger qui s'est développé tous azimuts, aux dépens de la Mitidja et du Sahel, alors que le Plan d'Orientation Générale du Grand Alger (1975) en organisait l'urbanisation à l'Est (N. DRIS, 1988)²³. La très forte pression foncière exercée par la crise du logement et les pratiques des classes dominantes a ainsi annulé toute les velléités de limitation et de contrôle des directions de l'urbanisation, et ce dès 1974 (voir à ce sujet, pour le Sahel, F. YOUNSI, 1989)²⁴.

2. Une typologie commune

L'interrogation sur les formes urbaines des pays du Maghreb pose la question des similarités et différences des héritages comme des évolutions.

Les paysages et les formes urbaines combinent des éléments semblables ou proches dans les trois pays. **L'homogénéité relative des types de construction déterminée par l'économie et les modèles technologiques importés tend à renforcer les effets paysagers des substrats communs de la culture résidentielle.** La ville maghrébine présente ainsi des similarités de morphologies, des types d'habitat et de leurs façonnements sociaux.

Une lecture des formes urbaines peut alors être établie par croisement des types d'habitat (individuel, semi-collectif et collectif) et des niveaux socio-économiques, de statut et de la période de construction. Dans les trois pays, apparaissent ainsi des types d'habitat qui participent à l'identification des quartiers et font une certaine unité de la ville maghrébine²⁵.

²² AMEUR Mohamed, 1993 : *Fès... ou l'obsession du foncier*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 25, Tours, 428 pages.

²³ DRIS Nassima, 1988 : *Le centre d'Alger, évolution et aménagement urbain*, in *Éléments sur les centres villes*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 19, Tours, page 51.

²⁴ YOUNSI Farid, 1989 : *Les tendances actuelles : le cas de Cheraga*, in *Les tissus urbains*, Colloque International d'Oran, 1987, O.P.U., Alger.

²⁵ M. VINCENT définit, hors des médinas, six "produits-types" en matière de logement. Il distingue dans son analyse multicritères la forme (individuel, collectif...), la destination sociale, le critère de la légalité (occupation du sol) et le statut juridique du promoteur. Voir *Économie de la construction au Maroc*, sous la direction de M. VINCENT et M. ROYON, L'Harmattan, Paris, 1987.

• De son côté, C. PÉTRY-CHARDONNET (Cahiers du GREMAMO, numéro spécial : *Problèmes urbains du Maghreb*, 1987, ronéoté, Université de Paris VII) distingue quant à elle six types de quartiers à Tiaret : 1/ ceux hérités de la colonisation : le centre-ville, noyau ancien d'origine européenne, commerçant, administratif, avec une architecture européenne de maisons de deux à trois étages ; 2/ ceux datant de la colonisation mais n'étant pas le produit des Français : les quartiers périphériques d'habitat traditionnel



Photographie 5 : Tlemcen (Algérie) : surélévations et extensions dans la médina.
 cliché : A. ZAZOUA-KHAMES, 1993.

pour la population algérienne ; 3/ des quartiers construits avant 1962 pour la population algérienne : ce sont les premiers immeubles collectifs tels ceux de la Compagnie Immobilière Algérienne (C.I.A.) ; 4/ les quartiers périphériques récents : préfabriqués et immeubles collectifs ; 5/ les quartiers d'habitat précaire illicites, en périphérie ; 6/ les quartiers d'autoconstruction.

- À Cheraga (grande banlieue algéroise), F. YOUNSI a dégagé cinq types d'habitat : 1/ la maison ou villa isolée progressivement absorbée dans le tissu urbain et construite sur un terrain de superficie souvent supérieure à 1 000 m². La conception architecturale produit une grande variété des styles, couleurs, matériaux et des fioritures diverses. La voirie est sous-dimensionnée ; 2/ des constructions de divers types réalisées sur des lots individuels et sur des terrains de plus de 500 m² ; 3/ des villas de style très varié construites sur des lotissements individuels hors réserves foncières, sur plus de 1 000 m² (ex. lotissement Guellati) ; 4/ des lotissements d'habitat individuel, initiés par un seul promoteur public et réalisés au bénéfice d'une coopérative (type SOCHNA) : 134 lots en tissu continu hors de l'agglomération. Le style est sobre et dépouillé, la voirie hiérarchisée. Les propriétaires procèdent à une reprise des façades ou à l'élévation de clôtures sous la forme de hauts murs ; 5/ des programmes immobiliers publics de type collectif réalisés par des promoteurs différents.

- À Gabès (*Pôles industriels et tissus urbains. Le cas de Gabès (Tunisie) et Mohammedia (Maroc)*, Fascicule de recherches n° 21, URBAMA, Tours, 1990) ont été distingués : 1/ les immeubles collectifs à la limite de l'ancienne ville ; 2/ des villas jumelées et logements économiques en bandes continues qui ne diffèrent que par leur aspect extérieur ; 3/ des villas isolées sur des lots de grande superficie (400 à 600 m²). Elles présentent une grande variété architecturale : vérandas et façades "pittoresques", l'intérieur étant centré sur le salon qui dessert les pièces ; 4/ des maisons traditionnelles de construction simple, de deux à trois pièces jointives entourées d'une haute clôture de pierre ; 5/ des taudis.



Photographie 6 : Casablanca (Maroc) : spéculation urbaine.
cliché : J.-F. TROIN, 1984.

Photographie 7
Casablanca (Maroc) :
Tour Atlas,
avenue des FAR,
regroupant assurances
et bureaux.
cliché : E.-K. HANNOU, 1990.



C'est ainsi que l'habitat "illégal" des bidonvilles et "douars" urbains ou périurbains se hiérarchise en deux ou trois types : la construction sommaire limitée à une pièce en matériaux plus ou moins solides ; l'habitation d'une ou deux pièces entouré(es) ou non d'un mur ; et la maison d'un à deux niveaux, pratiquement légalisée, dotée d'une cour et clôturée par un mur. Ce type d'habitat produit une synthèse entre les formes de la maison rectangulaire méditerranéenne traditionnelle et celles propres au bidonville et à l'habitat spontané. Celui-ci reproduit parfois la médina avec ses ruelles, sa hiérarchie des voies et des espaces et sa vie collective organisée par l'accès aux commodités (points d'eau...) et aux commerces.

Quant aux maisons individuelles et villas, elles se hiérarchisent entre la maison isolée de type rural, intégrée au tissu [comme à Cheraga, dans le Sahel algérois (F. YOUNSI, 1989)], les maisons simples de type espagnol construites avant les indépendances, celles rectangulaires des lotissements individuels (une cour d'accès, une arrière-cour et un mur rajouté par le propriétaire), les maisons de style mixte où le patio est remplacé par une ou deux cours et les villas de différents styles (européen enrichi ou non d'ajouts et de pastiches orientalisants, "traditionnel", "petit palais"...) et différents "standing".

L'habitat collectif représente l'essentiel de la production para-publique et contribue à définir le paysage de la périphérie légale. Les opérations souvent importantes mais composées principalement de petits immeubles présentent au Maroc la particularité d'intégrer une recherche formelle minimale. À la structure fonctionnaliste (construction en retrait) générée par le mode de production du bâti, se surimposent des ajouts censés marocaniser la façade. La destination de cet habitat, de fait réservé aux couches moyennes salariées ou de travailleurs indépendants, contribue à leur donner cette allure semi-résidentielle si caractéristique des quartiers de la promotion immobilière.

3. De la division socio-spatiale de la ville

La diversité des tissus atteste des dynamiques spatiales qui ont produit une nouvelle ségrégation urbaine. C'est que la ville maghrébine aligne, juxtapose ou articule des morceaux d'espaces et quartiers d'importance inégale : bidonvilles en périphérie et habitat insalubre dans les médinas, quartiers résidentiels faits d'alignements de villas et "châteaux" ostentatoires. La conception de ces derniers traduit les pratiques culturelles des classes dominantes qui, à travers les institutions et structures de production de la ville, diffusent des modèles exogènes, quoique fréquemment réinterprétés.

La division sociale de la ville a été renforcée par ces dynamiques spatiales : noyaux historiques précoloniaux marginalisés socialement et spatialement, quartiers coloniaux inégalement préservés et investis par les fonctions administratives et commerciales, quartiers populaires anciens, faubourgs résidentiels, ensembles d'habitat collectif périphériques et bidonvilles sont inégalement articulés. Chaque sous-ensemble pose des problèmes de fonctionnement et de qualité urbaine propres qui requièrent un traitement à l'échelle locale et à celle de la ville toute entière. C'est par exemple le cas des médinas dont la dégradation et la défiguration procèdent des

phénomènes d'abandon, de l'absence d'entretien, de l'introduction de matériaux, formes et usages exogènes lors de transformations, démolitions et ouvertures ne donnant pas lieu à des réaffectations harmonieuses des espaces dégagés. L'intervention de l'aménageur y impose la dédensification, l'assainissement et l'équipement, le règlement de la question du logement (statut, confort...) et de la cohabitation des fonctions économique et résidentielle, le traitement des espaces publics et la définition des relations avec les quartiers administratifs. Cet ensemble de besoins appelant des mesures et des actions d'échelle et de nature très différenciées montre l'interdépendance entre les unités de la ville qui fonctionne globalement en matière de marché du logement et du travail, de réseaux ou de services publics, etc.

L'interdépendance est encore plus importante en matière de configuration volumétrique et paysagère, et d'insertion des sous-unités dans la ville. Elle se traduit dans la question des liaisons entre quartiers et dans celle des espaces-tampons.

Le mouvement d'urbanisation et de densification des **médinas** s'est ainsi fait aux dépens des jardins et vergers intra-urbains qui participent de leur équilibre social et spatial. Leur ceinture verte ayant disparu, les médinas se fondent dans le continuum urbain alors que leur configuration impose une préservation de ses frontières et des ouvertures visuelles sur le *fahs*. Elles exercent, au Maroc notamment, des fonctions commerciales certes vivifiées par le tourisme mais surtout orientées vers la satisfaction des besoins de couches sociales diverses. Leurs souks spécialisés s'ouvrent sur la ville "moderne", participent à son animation et à l'attraction des populations de l'ensemble de l'agglomération et de la région .

Ce rôle d'animation ne lui est cependant pas spécifique. **La partie moderne de la ville** tend en effet à exercer des fonctions de loisir et de convivialité. Le fait est observé et mesuré : *"Le centre-ville moderne offre la possibilité de détente et de récréation aussi bien aux groupes sociaux supérieurs et moyens intéressés par les équipements de loisir qu'aux groupes transitionnels et inférieurs. Son ambiance particulière exerce sur eux une fascination continue sans nécessité de dépenses... "Faire le boulevard" est l'une des réponses qui revient le plus souvent lorsqu'on interroge les citoyens sur les loisirs qu'ils pratiquent le plus..."* écrit à ce propos M. BERRIANE (1988)²⁶. Le centre moderne attire en tant que "lieu de loisirs gratuits" les populations des quartiers périphériques voire marginaux. Il est à ce titre "un facteur d'unité et un élément de cohésion de la société urbaine" qui y représente ses mutations profondes .

La ségrégation urbaine coexiste ainsi avec la mixité sociale des classes et groupes que le système colonial avait séparés au moyen de mises à distance culturelles et politiques. La substitution de stratifications de classes et de générations aux partitions ethniques coloniales peut ainsi révéler des transformations profondes du rapport à l'espace qui font la diversité de la ville et la richesse de la vie sociale. Ce sont d'une part les classes aisées traditionnelles qui, ayant délaissé les médinas

²⁶ BERRIANE Mohamed, 1988 : *Une nouvelle fonction du centre-ville moderne marocain : loisirs et convivialité*, in *Éléments sur les centres villes dans le Monde Arabe*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 19, Tours, page 206.

dégradées pour les villas de la colonisation et des nouveaux faubourgs, développent des modes de vie sur le double registre de la modernité et de la tradition, de la consommation dans le supermarché et dans la médina. D'un côté, des néo-citadins redéfinissent les usages d'un logement de conception européenne, de l'autre, des membres des couches moyennes font évoluer l'habitat "économique" de promotion publique vers la maison semi-traditionnelle pour créer, les uns et les autres, une nouvelle culture urbaine dans les nouveaux faubourgs.

4. Le cas particulier des médinas

L'évolution des médinas peut se résumer en trois grands tendances : une densification génératrice d'une dégradation, une diminution et une destructuration de leur espace et des mouvements plus imperceptibles de revalorisation partielle. Engagé à l'époque coloniale, le processus historique de densification et de dévalorisation des médinas a été généré par la fonction d'accueil des néo-citadins qui se sont entassés dans les maisons conçues par et pour la grande famille polynucléaire. N'ayant pas été accompagnée par l'équipement nécessaire, la division de la maison en immeuble collectif a généré la multiplication de facteurs agressifs et destructeurs (adduction d'eau et d'électricité, système de lavage intensif inadapté aux matériaux et à l'architecture, lessives et cuisine dans des pièces inadéquates...). Leur action a été aggravée par l'absence d'entretien de la part des propriétaires et par le désintérêt des pouvoirs publics, exception faite des actions d'achèvement du processus spontané par le recours à la démolition pour insalubrité (J. ABDELKAFI, 1989 ; M. NACIRI, 1982 ; D. LESBET, 1985)²⁷. La maison perd dès lors ses qualités originelles. Elle prend les caractéristiques d'un immeuble vétuste, non fonctionnel, dont les occupants supportent mal la promiscuité.

La fonction d'accueil des médinas se continue aujourd'hui malgré la diminution de leur espace qui, avec d'autres facteurs comme l'aggravation de l'insalubrité et les départs vers les nouveaux quartiers (M. AMEUR, 1993)²⁸, alimente le recul démographique (A.S.M. 1992)²⁹.

L'état physique et esthétique des médinas s'en ressent d'autant plus que se sont développées les fonctions artisanales et commerciales qui aggravent la dégradation des maisons et fondouks, multiplient les problèmes de déchets et de pollution, et débordent leurs activités et étals sur les espaces publics qui sont encombrés aux heures d'affluence.

Les rares exemples d'aménagement global comme ceux de la Kasba des Oudaïas à Rabat ou de la médina de Tunis, ou ponctuel comme ceux de la médina de Fès, montrent, malgré la multiplicité, la complexité et l'inter-dépendance des problèmes, des possibilités de passage de processus négatifs à des dynamiques constructives (N. BOUMAZA, 1993)³⁰.

²⁷ cf. bibliographie finale.

²⁸ AMEUR Mohamed, 1993, op. cit.

²⁹ ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA MÉDINA DE TUNIS, 1992 : Document-bilan du 25ème anniversaire, Tunis.

³⁰ BOUMAZA Nadir, *Connaissance et aménagement des médinas*, in Les Cahiers d'URBAMA, n° 9, 1994.

Le cas des médinas qui constituent le patrimoine pré-colonial est très particulier et pose le problème le plus grave de dégradation du paysage urbain maghrébin. La valeur historique et culturelle des tissus et des "bâtisses" requiert une protection d'autant plus rapide et efficace qu'elles sont rares et fragiles. Elles ne subsistent, en Algérie, dans un état déplorable (hormis la pentapole du Mزاب), que dans un petit nombre de villes (Casbah d'Alger, Médinas de Constantine, Mila, Tlemcen, Nedroma). Mieux conservées au Maroc et en Tunisie, elles subissent des processus de dégradation qui ont été aggravés dans quelques cas (Monastir, Tunis) par des opérations de rénovation urbaine. Leur protection et requalification constitue un test significatif des perspectives offertes au patrimoine urbain.

Mais ce patrimoine n'est-il pas d'abord déterminé par un jeu d'emprunts et d'auto-production qui rend difficile la préfiguration de politiques cohérentes et conséquentes de requalification ?

B - Figures et sens de la ville : les mutations majeures

1. Les "efficaces" des emprunts

La mutation des styles architecturaux et "urbains" procède autant d'évolutions endogènes que d'emprunts. Ceux-ci se manifestent le plus nettement par le ton ostentatoire des villas et maisons de riches, l'hétérogénéité des matériaux de l'habitat du pauvre, récemment auto-construit, les remaniements qui affectent la maison traditionnelle, etc. Ces emprunts qui s'imposent à l'habitant et au constructeur par la force du prix, de la commodité ou du modèle industriel, ont une double efficace.

- La première efficace, destructrice, élimine le recours aux matériaux locaux et notamment aux matériaux nobles comme la pierre, le bois ou la tuile, dévalorise la construction et la ville traditionnelles considérées comme incompatibles avec le goût pour le confort "moderne". Cette force destructrice agit en médina par substitution progressive de matériaux et d'ordre, voire par la démolition. Un témoignage nous est ainsi relaté par J. DRESCH (1987)³¹ à propos de la Libye : "On ne démolit pas seulement les vieilles médinas. On démolit aussi des quartiers italiens, jadis à la périphérie du centre ville colonial, ainsi que des quartiers pauvres de gourbis, de maisons sans étages construites hors de ces médinas où il n'y avait plus de place pour les émigrés ruraux...". On a vu ainsi se déclencher des fureurs destructrices comme celle qui a fortement endommagé la médina de Monastir (M. HARZALLAH)³² ou un grand nombre de quartiers pré-coloniaux ou coloniaux en Algérie (par exemple à Miliana, Mostaganem, Médéa au début des années 80).

Cette efficacité destructrice remet en cause la structure traditionnelle qui associe l'identité de la ville au fait urbain total (C. BOUSQUET, 1983)³³. Elle participe à la

³¹ DRESCH Jean, 1987 : *Quelques remarques sur les villes de Libye*, Cahiers du GREMAMO, numéro spécial *Problèmes urbains au Maghreb*, Université de Paris VII.

³² HARZALLAH M., 1982 : *Monastir, ou la rénovation d'une médina* in *Présent et avenir des médinas*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 10-11, Tours, pp. 31-43.

³³ BOUSQUET Christian, 1986 : *Mutations urbaines en Algérie, le cas de Béni Izguen*, in *Petites villes et villes moyennes dans le Monde Arabe*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 16-17, Tours, 838 pages.

hiérarchisation nouvelle (J.-M. MIOSSEC, 1987)³⁴ qui ordonne la diffusion de la ville moderne jusque dans l'enceinte de la médina, précipite la décollectivisation des biens et modes de vie. Après une phase d'opposition entre la médina et la ville européenne, la villa et le *dar*, des processus de dégradation économique, sociale et culturelle affectent désormais la médina.

La maison en est la première victime puisque abandonnée par ses propriétaires et soumise à un redécoupage interne qui en défigure l'allure et en bouleverse les usages. Le mouvement affecte du même coup l'unité de voisinage (*derb*) et le quartier (*huma*). Celui-ci, jadis doté de toutes les fonctions, et symbole de citoyenneté, perd son ambiance de territoire perçu et vécu et de lieu de forte capillarité et transparence sociales. Il modifie ses frontières et se dote alors de nouvelles identités, encore mal définies.

- La seconde efficace est celle des ruptures opérées par les habitants en quête de modernité et d'identité. Comme partout ailleurs, les pratiques constructives et sociales des habitants ne sauraient être réduites aux effets de mode, à l'imposition de modèles et à la passivité destructrice des habitants. Il suffit pour s'en convaincre, d'observer les ajouts et reprises effectués dans les logements collectifs où les habitants introduisent l'espace intermédiaire au seuil de l'appartement, organisent les espaces de desserte des immeubles collectifs, reprennent les logements-types de l'habitat économique. L'habitat autoconstruit est également un champ de production et de reproduction de formes dans lequel l'habitant intègre des matériaux de récupération, s'adapte aux conditions de construction (ressources, topographie, voisinage, contrôle du "chef" local...) et réadapte les fondements de sa culture initiale. Partout, dans la ville, une inversion s'est opérée dans la hiérarchie des valeurs des habitations, qui détermine une évolution structurelle. Les maisons de fond d'impasse sont plus nobles que les maisons bordières, la ville moderne et notamment ses faubourgs donnent à voir la maison tout en déviant le regard, par l'érection des murs d'enceinte et autres barrières visuelles, vers le balcon-terrasse et les pastiches culturels.

Ces évolutions se déploient aux différentes échelles de l'espace, modifiant la maison, la hiérarchie des espaces, le rapport à l'espace public et, par là même, à la chose publique.

2. Les évolutions des espaces publics : le rôle de la mosquée

La division de la ville arabe traditionnelle en "deux zones distinctes aux caractères fortement contrastés, une région centrale où étaient concentrées les activités économiques essentielles...et une zone principalement vouée aux fonctions de résidence" (A. RAYMOND, 1989)³⁵, correspondait "à une division de la ville en une partie publique" (vie économique, culturelle et religieuse) et une partie privée où se développait la vie familiale". Cela faisait que "la partie de la cité pour laquelle l'autorité publique est considérée comme responsable est entourée par un système

³⁴ MIOSSEC Jean-Marie, 1987, op.cit., page 263.

³⁵ RAYMOND André, 1989 : *Espaces publics et espaces privés dans les villes arabes traditionnelles*, Maghreb-Machrek, n° 123.

de structures urbaines privées dans lequel elle est immergée". Il en découlait une division fonctionnelle de la ville entre droit privé et droit public retranchant le quartier (*la hawma*) comme champ de développement de la vie communautaire, intermédiaire entre la partie privée et la partie publique et dans laquelle étaient responsabilisés financièrement et judiciairement les habitants. Restreinte par l'existence d'espaces communaux, la notion d'espace public ne permettait donc pas aux autorités de maîtriser pleinement le développement de l'espace urbain (A. RAYMOND, 1989 ; M. NACIRI, 1991)³⁶.

La ville coloniale avait déjà perturbé cet ordre pour imposer sa division. Bien que celle-ci n'ait pas totalement disparu, la ville maghrébine contemporaine a vu se constituer des continuités entre ses différentes parties. L'espace public y est de plus en plus envahi par la voiture, la foule et les chalands. C'est le cas non seulement des villes balnéaires marocaines et tunisiennes mais aussi de toutes les villes dont la taille est suffisamment grande pour permettre à l'anonymat de prendre le pas sur le contrôle social. À la différence de l'atmosphère des mails, cours et ramblas qui est faite par la promenade et les terrasses de cafés, celle de certains quartiers des villes marocaines et tunisiennes est produite principalement par la fréquentation du souk.

La situation est différente en Algérie où le rigorisme malékite a trouvé dans l'humiliation de l'occupation coloniale, puis dans le syndrome de l'échec nationaliste, les ingrédients nécessaires à la culture de l'enfermement et à l'autodestruction.

On a vu par ailleurs surgir dans l'espace urbain public une mise en exposition décorative de productions plastiques qui, après avoir été thématiquement dominées par la glorification des pouvoirs et des peuples, ont glissé vers l'abstraction comme mode de représentation. À Asilah, ville de villégiature du littoral atlantique marocain qui accueille un festival estival, on a vu les rues de la médina se parer de fresques réalisées par les plus grands artistes marocains en collaboration avec la population, pour donner à voir, comme partie constitutive du paysage, une thématique et une symbolique en apparence étrangères à la culture populaire. Mais l'attention portée aux arts plastiques modernes des pays du Maghreb montre plutôt que leur constitution sur les bases de la représentation occidentale - le paysage plutôt "exotique"³⁷ et le portrait dans la peinture naïve de consommation "petite-bourgeoise" - a été suivie de la résurgence des règles de la représentation propres à l'histoire des arts des sociétés arabo-musulmanes (abstraction et géométrie, symbolique du signe et non pas de la référence historique, poids des motifs végétaux...), rejoignant une tendance universelle. C'est que, comme l'écrit

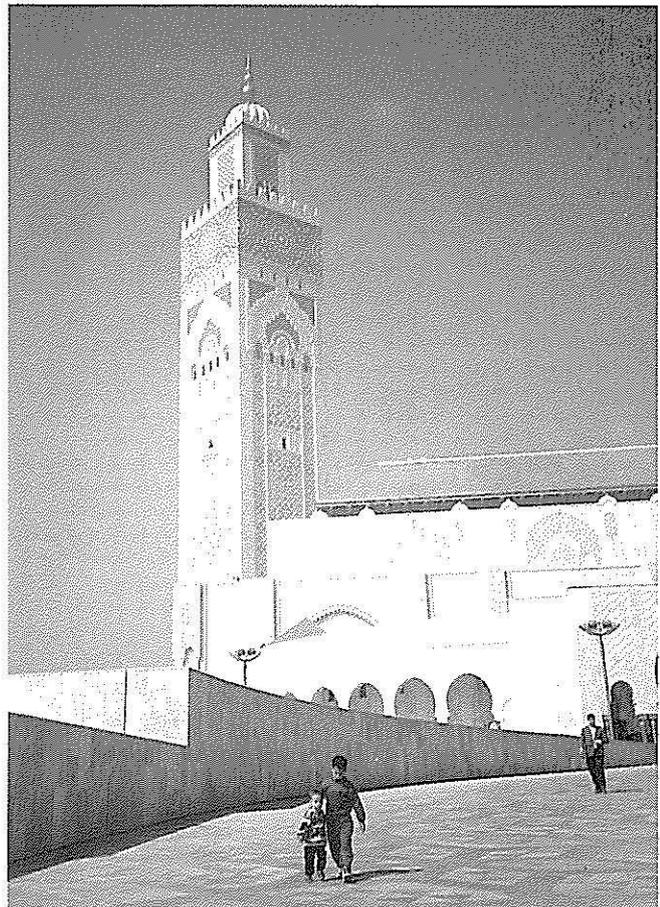
³⁶ NACIRI Mohamed, 1991, op. cit.

³⁷ La diffusion massive de reproductions et de toiles ("el cadre"- sic ! -) mis en exposition dans des lieux commerciaux (cafés, restaurants, boutiques) et même dans les intérieurs, qui signifie certes la diffusion du modèle français du rapport à la représentation et du statut de la peinture comme médiation du regard sur le monde, pose le problème du rapport des sociétés indigènes à elles-mêmes lorsqu'elles exposent in fine, pour elles-mêmes, paysages et portraits "exotiques" pastichant la représentation occidentale d'elles-mêmes.

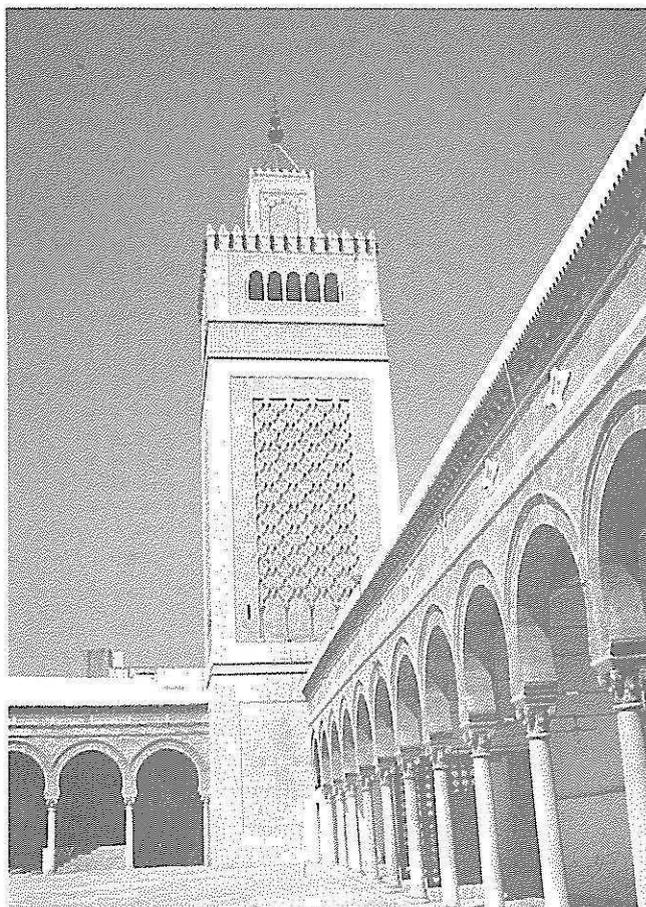


Photographie 8 : Mosquée Djamma el Djedid à Alger (Algérie).
cliché : G. MUTIN, 1986.

Photographie 9
La Grande Mosquée
de Casablanca
(Maroc).
cliché : F. TROIN, 1994.



Photographie 10
Le minaret de la
Jemâa Zitouna
à Tunis (Tunisie).
cliché : J. FONTAINE, 1990.



Photographie 11
La Mosquée El Qod
à Tunis (Tunisie).
cliché : J. FONTAINE, 1990.



P. GAUDIBERT (1990)³⁸, "partout dans le monde extra-occidental, des artistes ont assimilé les pratiques, les modèles de l'histoire de l'art occidental et créent des œuvres pour dire leur vérité sans renoncer à leur propre histoire, à leur héritage et à leur identité."

3. La mosquée, référence centrale

La mosquée fournit un autre exemple de transformation. Espace sacré, clos idéal souvent enserré dans le quartier, elle se "décroche" aujourd'hui³⁹ et se présente dans sa dissociation comme lieu de ressourcement et de foi, institution alternative, contestataire ou de contrôle du religieux par le pouvoir. Sa monumentalité, sa décoration et la rupture physique qu'elle organise en se séparant des autres constructions, participent ainsi à l'éclatement de l'espace traditionnel et à la symbiose entre culte, culture, économie et société qui faisait la médina. Sa façade et sa fréquentation, la réglementation de son accès n'en font plus un lieu de vie ouvert aux deux sexes, à toutes les générations et à toutes les classes comme c'est toujours le cas autour des mosquées anciennes auxquelles sont accolés la tombe du saint local, le hammam et la médersa. Coulisse de la scène publique sur laquelle opère la "mobilisation face à un État perçu comme moraliste, clientéliste et répressif"⁴⁰ ou scène des affrontements culturels et de l'instrumentalisation politique de l'Islam, elle est donnée à voir, à occuper, ou à surveiller et contrôler.

Contrairement à la médina, la mosquée qui avait perdu son importance dans l'Algérie coloniale a repris toute sa place à la faveur de la réislamisation étatique d'abord, civile ensuite. Le nombre des mosquées y est passé de 5 829 en 1981 à 15 000 en 1990 dont 8 000 inachevées à cette date, pour 19 000 au Maroc en 1981 (TOZY, 1991.)⁴¹ Elle s'est également multipliée grâce aux nouvelles fonctions de l'école chargée par l'État de former la personnalité arabo-islamique et socialiste, et investie de ce fait par la pensée religieuse. Multiples et insuffisamment connus, les effets du regain dont elle est l'objet sont certainement faussés par une longue mise à l'écart au cours de la période coloniale. L'urbanisme maghrébin moderne la réintègre donc dans la restructuration de la ville et lui offre les espaces centraux libres ou libérés. Les schémas d'urbanisme fondés sur des équipements et services de proximité... non encore réalisés dans beaucoup de cas, sont donc modifiés. Les permis de construire la séparent des activités commerciales et profanes auxquelles elle a été associée dans l'urbanisme traditionnel et la font participer ainsi, paradoxalement, à la constitution d'un nouveau rapport à la modernité.

À nouveau intégrée à la structuration de la ville en quartiers, la mosquée moderne participe en effet de l'alignement et du front de rue. Elle imite la maison-monument

³⁸ GAUDIBERT Pierre, 1990 : *Pour un métissage culturel*, Le Monde Diplomatique, numéro de février 1990.

³⁹ MIOSSEC Jean-Marie, 1987 : *Villes et citadins*, in *Le Maghreb, hommes et espaces*, sous la direction de Jean-François TROIN, Armand Colin, Collection "U", Paris.

⁴⁰ ROY Olivier, 1992 : *L'échec de l'Islam politique*, Le Seuil, Paris, page 242, cité par Alain GRESH : *Quand l'Islam menace le monde*, Le Monde Diplomatique, numéro de décembre 1993.

⁴¹ TOZY Mohamed, 1991 : *La mosquée, lieu de culte, de culture et de politique*, in *L'État du Maghreb*, sous la direction de Camille et Yves LACOSTE, La Découverte, Paris, op. cit.

dont les références traditionnelles sont assurées principalement par le pastiche (arcs, colonnades et chapiteaux, céramique, vasques...).

4. L'espace public

Le conflit entre voie publique et tendance privative des collectivités et des familles est l'un des autres problèmes posés par le système d'urbanisation. Même après la construction de la voie publique, le citadin ou le néo-citadin considère celle-ci comme le prolongement de son espace domestique et en fait usage aux dépens des voisins (décharge, stationnement gênant...) sans que les autorités ne manifestent une quelconque capacité d'arbitrage (M. FAKHFAKH, 1987).

Ce type de conflit, fort courant dans les médinas ouvertes à la circulation mécanique, traduit les problèmes de gestion de la transition entre la division ancienne, précoloniale de la ville (espace public/espace semi-public communautaire de la *huma*/espace privé) et l'organisation réglementaire coloniale ; il se retrouve dans les dynamiques transformatrices des lotissements clandestins ou de l'habitat économique (S. KRIEGEL, 1989)⁴².

Le conflit s'exprime aussi à propos de la propreté et de l'hygiène⁴³. L'on sait le procès d'absence d'urbanité, voire de saleté, qui est fait aux populations accusées de se désintéresser de l'espace public (en fait, le dehors) vers lequel sont renvoyés les enfants comme la saleté. Bien qu'il faille refuser ce type de constat, généralement formulé dans les administrations et les classes dominantes, il y a lieu de considérer l'existence d'un problème de définition des champs et nature des pouvoirs constitués ou disputés sur l'espace public. La volonté de l'État de le contrôler tient autant au souci de ce dernier d'en policer l'occupation que d'y assurer un service public. En période de crise des financements de l'action publique et de désordre politique, cette volonté est réduite à la simple occupation policière des espaces stratégiques tandis que régressent le nettoyage et l'entretien. Cela légitime les pratiques sociales collectives négatives en matière d'entretien et de prise en charge des espaces extérieurs, dont l'effet est l'accroissement de la saleté dans les villes du Maghreb⁴⁴.

Un autre facteur de désintérêt social pour l'espace public résulte de l'histoire des rapports des populations à l'État. En Algérie où le concept de "Beylik" (État turc) est

⁴² KRIEGEL Sylvie, 1989 : *Les transformations de l'habitat au Maroc*, Colloque "Patrimoine, tradition et modernité au Maghreb", École d'Architecture de Grenoble (communication ronéotypée).

⁴³ BEKKAR Rabia, 1991 : *Espaces et pratiques des femmes à Tlemcen, un cas de développement séparé ?*, Thèse de Doctorat de Sociologie, Université de Paris X et SEGAUD Marion (sous la direction), 1992 : *Le propre de la ville*, Éditions de l'Espace Européen.

⁴⁴ Cette affirmation qui ne s'appuie pas sur des observations méthodiques, est tirée non seulement de notre connaissance personnelle des pays du Maghreb et des observations de tous ceux qui, malgré leur complaisance, regrettent l'amoncellement des ordures, saletés et eaux usées dans les espaces échappant au contrôle social constitué. Cela n'empêche ni le fait de la propreté d'espaces plus ou moins vastes (notamment les médinas du Maroc), ni l'existence d'efforts publics d'amélioration de la propreté. De même y a-t-il lieu de relever la carence ou l'absence de moyens des collectivités locales en ce qui concerne le ramassage des ordures et le nettoyage des espaces publics dans les quartiers populaires. Voir JOLE Michèle, 1989 : *Le déchet ou l'autre côté de la limite*, Maghreb-Machrek, n° 123 et TAUVERON Albert et BEURRET Claude, 1987 : *Approche des divers espaces-déchets à Fès*, Rapport de recherche, REXCOOP, Paris.

resté vivace, la propriété de l'espace public et l'administration évoquent toujours une extériorité du pouvoir politique qui a été étranger pendant plus de trois siècles. Au Maroc par contre et, de façon moindre, en Tunisie, la plus grande continuité historique de l'État national l'oblige moins à recourir à l'argumentaire idéologique nationaliste. La question n'est cependant pas celle de la contestation de la légitimité du pouvoir réglementaire de l'État par les populations. Invité à intervenir pour offrir les services de base (collecte des ordures ménagères, nettoyage de la voirie...) aux habitants des bidonvilles et des médinas, des lotissements et des "cités", l'État national est soumis au test de l'efficacité souvent comparée, en Algérie, à celle de l'État colonial. L'attitude des populations, plus aptes au civisme et à la mobilisation lorsque les services publics sont présents et efficaces, dépend alors de sa crédibilité.

III - IDENTITÉS URBAINES ET GESTION DES MUTATIONS

A - Affrontements de modèles

1. L'héritage

Les profondes mais diverses empreintes laissées par les périodes romaine, arabo-berbère, turque et française se manifestent inégalement dans la ville dont le paysage tend à prendre des formes banales. Les modèles citadins arabo-andalous ont, par exemple, formalisé les villes et leurs rapports avec la campagne dans la "médina" et sa ceinture de jardins. L'agencement de ces derniers par la structure foncière et sociale du *fahs* continue à marquer l'espace urbain de villes anciennes comme Tanger, Fès ou Constantine et participe à l'identité citadine. La croissance urbaine n'en génère pas moins cependant des disparitions et dégradations peut-être irrémédiables du *fahs*. La ville maghrébine dispose encore d'autres marqueurs identitaires⁴⁵ qui résultent de l'histoire longue et de la géographie. L'unité juridico-politique de la colonisation et le mode d'urbanisation contemporain y ont ajouté les quartiers coloniaux, leurs pendants indigènes et une structure urbaine polynucléaire.

L'identité paysagère semble buter sur le problème de la symbiose entre les parties de la ville à laquelle manquent le dessin et la projection. Le politique qui, en Occident, traduit les idéologies, organisations et intérêts urbains dans la définition de la cité, tend aujourd'hui au Maghreb à se polariser sur les réponses aux inégalités et sur le modèle de l'État. Le logement, sa construction et sa conception, la maîtrise et la possession du sol, la diffusion de produits culturels et technologiques dans les équipements de pouvoir et les espaces marchands, l'édification contrôlée des mosquées, polarisent les mobilisations et pratiques publiques et privées. Celles-ci se

⁴⁵ Outre le *fahs*, et donc le rapport à la campagne proche, la ville maghrébine présente les caractéristiques des villes méditerranéennes décrites par F. BRAUDEL. Le tombeau du saint local et la *zaouïa*-mosquée, la modestie de son noyau originel et la tenue du marché à la porte de la ville, la forte identité citadine (*hadrana*) qui s'oppose à la ruralité ou "bédouinité", le rôle des clercs, etc., constituent des marqueurs communs à l'ensemble des villes du Maghreb dont les identités collectives sont fort diverses.

développent dans un jeu de combinaisons ou d'affrontements entre un modèle technocratique nationaliste et un modèle fondamentaliste qui prend une figure de plus en plus nette.

2. Les conflits de valeurs

Les conflits de valeurs ne manquent pas dans la ville maghrébine qui, par ses fonctions et le contrôle qu'elle effectue sur les sociétés rurales, condense l'ensemble des problèmes liés à la dépendance et au changement. Ces conflits des valeurs peuvent être rapportés à plusieurs couples d'opposition qui se combinent et se confondent.

Le conflit Oriental/Occidental se traduit dans une culture mixte qui se projette sur l'urbain. Selon M. FAKHFAKH (1987), le citoyen ou le néo-citadin aisé reproduit dans la ville le "modèle de maison de sa ville ou de son village d'origine en y introduisant les éléments de confort moderne (*haouch* jerbien et sahélien, *bordj* sfaxien)". L'adaptation fonctionnelle et architecturale est fort heureuse. "La distinction entre une civilisation urbaine "tunisienne" représentée par la médina et une civilisation urbaine héritée de la période coloniale marque les générations actuelles. La création de quartiers pendant les premières années de l'indépendance a reproduit le modèle occidental des H.L.M. et villas cubiques sans se référer à la "culture" nationale. Elle a été suivie cependant par l'émergence d'un "modèle urbanistique moderne en relation avec l'héritage national" sous l'impulsion de certaines élites et d'une nouvelle école d'architecture sensibilisée au patrimoine culturel. "C'est la classe aisée qui reprend certains éléments de l'art et de l'architecture urbaine ancienne pour façonner un modèle néo-classique (arcades et parures des façades en pierre de taille, balcons en moucharabiehs, bois et plâtres sculptés en arabesques, cour intérieure découverte et agrémentée de plantes et fontaines,...). Ce retour à "l'authenticité" urbanistique est parfois encouragé par les communes qui rejettent les permis de construire dont le projet n'est pas conforme au style national ou local". Il se manifeste dans l'aspect extérieur du logement, même si "l'intérieur des logements pavillonnaires se conçoit de plus en plus en fonction de l'héritage du passé". Le phénomène est plus systématique au Maroc où l'architecture locale s'est non seulement maintenue mais imposée comme référence du pouvoir et produit touristique. L'occidentalisation moindre (qu'en Tunisie et qu'en Algérie) de la société y explique la persistance de formes et d'usages locaux de l'espace qui connaissent aujourd'hui des mouvements de transformation par intégration de références occidentales.

Ce conflit croise celui qui oppose le passé au présent. La référence au passé est principalement "orientale" malgré l'occidentalité de l'histoire maghrébine. Le patrimoine maghrébin continue de subir les agressions des choix et pratiques de constructions et de la décision publique. Les pouvoirs et administrations tendent en effet, en dehors des milieux spécialisés, à le réduire à sa dimension archéologique quand ils n'y voient pas une masse de difficultés. Les médinas, maisons et palais de prestige, disparaissent autant que l'habitat vernaculaire ou ordinaire. Le passé est en effet, pour beaucoup, encore signe d'archaïsme, même chez les traditionalistes qui privilégient la fermeture de l'espace et la décoration aux modèles constructifs vernaculaires.

Ce conflit croise également le rapport entre modernité et tradition⁴⁶. L'évolution qui s'est dessinée au cours des années 80 a réhabilité la référence aux concepts vernaculaires et généré chez les acteurs publics une prise de conscience de la préservation. Le conflit entre le passé et le présent prend donc aujourd'hui une nouvelle forme. Dans le quartier de Bab Saadoun, à Tunis, la transposition du modèle de la médina "sous forme de lotissements..." s'accompagne ainsi d'une ségrégation sociale comme celle qui oppose la cité Ibn Khaldoun (immeubles résidentiels à deux niveaux pour ouvriers sur un modèle de plan inspiré de la médina avec ruelles piétonnes, placettes, impasses) et la cité des UV 4 destinée aux couches moyennes. La vitesse de l'urbanisation ne permet pas au conflit culturel opposant le modernisme et la quête culturelle nationaliste de déboucher sur un zonage urbanistique. Cela donne une juxtaposition de quartiers hétérogènes, en fonction des besoins des intervenants.

C'est dire les difficultés de conceptualisation de l'espace, notamment en Algérie où la frustration identitaire a généré une volonté de retour à des sources culturelles mythifiées. L'architecture de pastiche a pu éclore dans la construction des mosquées (l'architecte BOUCHAMA en a été le porteur après l'indépendance) et des Instituts islamiques. La quasi-totalité des autres édifices publics, semi-publics et privés, a ignoré jusqu'aux années 80 le recours aux signes architecturaux et à la décoration dans la référence à l'identité nationale. La Tunisie et plus encore le Maroc, où la ville européenne n'a pas "écrasé" la ville "indigène", présentent une autre situation de juxtaposition et de continuité relatives des espaces urbains.

Ces derniers indiquent, ce faisant, le jeu de permanences propres au fait urbain maghrébin et aux identités méditerranéennes. Par delà (ou du fait de) son caractère strictement (ou totalement) politique, la confrontation qui secoue et fissure l'Algérie est une forme violente et exacerbée de la question de la modernité, consécutive aux bouleversements de la colonisation et de la modernisation économique. La ville, le fait urbain, leurs mutations sont des vecteurs d'autant plus significatifs de la confrontation qu'ils manifestent concrètement l'interaction et l'interdépendance de l'histoire et du présent, des réponses formelles aux exigences du temps.

3. La ville du pouvoir

S'il est difficile de cerner la ville du pouvoir dans l'hypothèse où il en aurait préfiguré une, on peut tenter de la reconstituer à partir d'éléments identifiés dans les politiques publiques analysées plus haut.

Les politiques d'urbanisation qui se réalisent par la programmation de quartiers, de logements, d'équipements et d'infrastructures laissent voir tout particulièrement une volonté de modernisation, opérée dans les rappels de culture, d'identité et de "personnalité" à travers la décoration et le pastiche. Loin de viser la construction d'une cité "idéale", les politiques publiques de développement et d'équipement, effectuées en l'absence de politiques urbaines, semblent avoir privilégié la maison et,

⁴⁶ MECHTA Karim (sous la direction de), 1991 : *Maghreb, architecture et urbanisme ; patrimoine, tradition et modernité*, Publisud, Paris, 221 pages.

par substitution obligée, l'appartement. Le traitement de la ville est réduit, quant à lui, à la réalisation de quartiers d'affaires de "style international" et de centres commerciaux, et à l'embellissement, souvent limité à un pauvre décor de la rue, du carrefour et de la place. Le pouvoir, qui oppose bien nettement le traitement de la capitale-vitrine (de sa puissance et de sa modernité) ou de son centre à la petite ville ou aux périphéries urbaines, rejette ainsi le modèle médinal dont l'image symbolise à ses yeux le retard culturel vis-à-vis de l'Occident et dont la configuration comme le peuplement restreignent les possibilités de contrôle social et politique.

Faute de pouvoir supprimer la dichotomie urbaine, les politiques publiques ont confirmé l'existence de deux villes dans lesquelles s'expriment les formes spontanées et les références culturelles des élites et groupes sociaux qui la construisent.

4. Les mutations culturelles des élites

Bouleversée par des décennies de croissance qui ont vu l'espace urbain croître et les styles se juxtaposer, la ville maghrébine semble avoir perdu son identité à la faveur de la segmentation de la société urbaine et des espaces.

L'effritement de la bourgeoisie traditionnelle et le départ de ses membres vers les quartiers de villas, la concentration des groupes de fonctionnaires et de salariés dans des quartiers nouvellement construits, la transformation des quartiers coloniaux et les dynamiques complexes des quartiers populaires, en font une mosaïque contrastée.

Les élites traditionnelles qui ont abandonné la médina, ont substitué à leur identité culturelle fondatrice de pouvoir⁴⁷ des symboles de tradition qu'elles plaquent sur des modes de vie définis par les modèles de la "culture" de consommation. Tout aussi peu intéressées par le patrimoine historique et la recherche d'un modèle social consensuel, les bourgeoisies nouvelles ne s'intéressent à la ville qu'en tant que cadre de réalisation d'opérations spéculatives. Elles utilisent ou manipulent comme ressorts de légitimation de leur domination, au gré de leurs besoins et de la conjoncture, les aspirations à la modernité ou les références à des traditions décontextualisées et schématisées.

Elles entretiennent le discours sur la perte d'identité par la "ruralisation" et l'envahissement de la ville par des gens extérieurs, rejoignant la version intellectuelle qui critique l'abandon de la ville par ses habitants originels.

Devenue majoritaire dans le territoire, la ville maghrébine accuse en fait le temps long de l'acculturation moderniste des classes possédantes, que celles-ci soient instruites, liées aux fonctions administratives et commerciales "régulières" ou, ce qui est plus fréquemment le cas, les deux à la fois. Diverses et multiples, ces classes sont porteuses des contradictions entre modernité et tradition en matière de conception et d'usage de la maison, de choix de matériaux et de technologies de la construction, de sens et de contenu de la ville. Le repli sur la maison, où le téléviseur remplace le

⁴⁷ ABDELKAFI Jelal, 1989, op. cit., page 11.

contact avec l'extérieur, participe chez les élites, et ce, de façon relativement commune à toutes ses composantes, à la redéfinition de la vie familiale. Il réduit ainsi la participation à la vie urbaine, entretenant la séparation des sexes et la réduction des fonctions culturelles. Les sorties exceptionnelles au gala ou au spectacle pour la bourgeoisie cultivée, la promenade en voiture et, plus rarement, sur les boulevards des grandes et moyennes villes, pour les classes "petites-bourgeoises", organisent, avec la fréquentation des lieux centraux aux heures de chalandise et des cérémonies festives, l'essentiel d'une urbanité qui s'alimente dans les deux modèles distingués.

5. Le modèle fondamentaliste

Théâtre des affrontements identitaires et du changement social, la ville des pays musulmans est devenue un terrain fertile pour l'expression du radicalisme islamique (M. LAVERGNE, 1993). Celui-ci s'épanouit dans la grande ville où il prétend apporter une réponse aux grands problèmes à l'aide de solutions doctrinaires comme la séparation des sexes, le contrôle totalitaire de la sphère publique et l'abolition de la diversité urbaine. Ce modèle qui est resté longtemps vague, semble pouvoir être cerné aujourd'hui à partir de la diversité des situations, expériences, discours et pratiques des mouvements fondamentalistes.

Mis en œuvre pour régler en principe les problèmes urbains, les grands principes doctrinaires donnent lieu à la production d'un corps de représentations et de politiques de la ville.

Le recours stratégique à la mosquée, symbole de l'unanimité de la cité, procède d'une volonté de diviser l'espace global de la ville. Celle-ci obéit en effet aux lois économiques et sociales et génère la diversité sociale et spatiale que le pouvoir religieux a du mal à contrôler bien qu'il se développe en milieu urbain. La nature et les problèmes de la ville amènent ainsi le mouvement fondamentaliste à refuser la centralité et à cultiver la périphérie. Le quartier constitue pour cela le niveau urbain privilégié permettant la prise en main de la construction, de l'aménagement ou de l'animation des quartiers. Ceux-ci sont ainsi devenus, en Algérie, des objets d'investissement social et de mobilisation des organisations de base qui associent, en Algérie mais aussi dans d'autres pays, contrôle des mœurs et, notamment, de la circulation des femmes, éducation morale et religieuse d'une part, et organisation de la vie civile d'autre part, en essayant de faire fonctionner l'idéal communautaire religieux.

B - Les difficultés d'émergence d'une pensée sur la ville

1. Prolongements coloniaux : l'endroit...

Si la relecture de l'urbanisme colonial⁴⁸ impose une reconnaissance minimale de ce qu'il a suscité comme recherches formelles, il y a lieu de rappeler, parce qu'elles

⁴⁸ PINSON Daniel, 1989 : L'habitat contemporain au Maroc : tradition affichée, tradition engrammée, Colloque "Patrimoine, tradition et modernité au Maghreb", École d'Architecture de Grenoble [publié en 1991, MECHTA K. (sous la direction de), Publisud, Paris, pp.113-125].

sont à la source des modes d'urbanisation contem-poraine, la solidarité organique qui liait, à l'époque coloniale, les logiques de l'urbanisme et celles de l'ordre social.

Parce qu'encore vécue, au moins par les vieilles générations, comme une période de déstructuration et de dépersonnalisation, la phase coloniale n'est pas encore l'objet de toute l'attention qu'elle mérite. Quelques travaux (D. PINSON, X. MALVERTI et A. PICARD)⁴⁹ attirent cependant l'attention sur l'intérêt des recherches et démarches de l'urbanisme colonial marocain porté par PROST, et sur ce qu'on a appelé les "arabisations" (F. BÉGUIN, 1993) ou l'algérianisme (X. MALVERTI, 1990)⁵⁰.

Divers faits et tendances invitent à l'analyse de cet urbanisme. Ainsi en est-il de l'évolution de la structure des petites et moyennes villes algériennes dont la trame centrale est faite des villages coloniaux. La croissance des grandes villes traduit, elle aussi et à quelques exceptions près, le prolongement des armatures et structures urbaines dessinées par le système colonial, tandis que les quartiers et centres-villes de cette période jouent encore aujourd'hui, le plus souvent, le rôle de centres modernes.

2. ... et l'envers

Cela montre bien que la période coloniale ne peut être réduite à une phase de simple fonctionnalisation de l'espace aux fins de l'exploitation coloniale. En Algérie même, le projet colonial fondé, par à-coups contradictoires, sur la certitude d'une francisation à terme, a généré une sorte de provincialisme au sein de la société européenne, tandis qu'au Maroc le Maréchal LYAUTEY a pensé la présence française en termes d'organisation durable de la coexistence entre Européens et Marocains. En conséquence de la logique de la ségrégation entre la ville européenne et la ville indigène, la conception coloniale au Maroc a offert aux architectes et aux urbanistes les fractures de liberté nécessaires à une démarche créative. Celle-ci était, à n'en point douter, prisonnière du contexte socio-politique colonial, mais elle a tenté de concilier la prise en compte du lieu et des hommes avec le maintien de l'ordre colonial.

Appelés à servir l'ordre colonial, les architectes et urbanistes ont néanmoins agi comme sujets influencés par les idées de l'époque et par leur propre représentation du rôle de la culture française dans les colonies. Celles-ci leur apparurent également, à la faveur de leur découverte de la population et des milieux, comme des espaces favorables à l'application des principes occidentaux de morale, de philosophie et d'esthétique.

Ce paradoxe de démarches de transposition et de création "in situ" opposait "une première définition du paysage colonial... engendrée par la reproduction outre-mer d'une image urbaine française et par l'amplification de la tournure monumentale conférée à

⁴⁹ PINSON Daniel, 1989, op. cit., et MALVERTI Xavier et PICARD Aleth, 1990 : *Les ingénieurs du génie et le tracé des villes françaises en Algérie*, École d'Architecture de Grenoble.

⁵⁰ MALVERTI Xavier et PICARD Aleth, 1990, op. cit.

*certaines édifices publics...*⁵¹ et une affirmation d'identification à la culture locale. *"Nous étions plus Tunisiens parce que nous avions des moyens plus faibles, c'est-à-dire que, au fond, c'étaient des murs enduits de chaux et puis des fenêtres peintes en bleu."* disait B. ZEHRFUSS⁵², architecte qui ne faisait "pas mystère de ce que fut pour lui le "choc LE CORBUSIER". Et peut-être aussi un "effet LE CORBUSIER" à partir duquel se serait opérée toute une réévaluation de l'architecture méditerranéenne traditionnelle, dont celle de la Tunisie, avec pour conséquence l'émergence de nouvelles lignes de tension du paysage et, sur ces lignes, le repérage d'objets architecturaux et de chaînes morphologiques particulièrement denses, parmi lesquelles il faudrait citer les mosquées et les habitations de Djerba, la médina de Tunis, Sidi Bou Saïd et la villa Sebastian à Hammamet ; toutes formes où se condensait une modernité faite de simplicité, de blancheur, d'alliance réussie avec l'environnement, et qui fonctionnaient donc un peu comme les clés d'intelligibilité de tout un paysage. D'où cette belle définition donnée par MARMEY, de la tunisianité : "savoir mettre une porte ou une fenêtre dans un mur blanc."⁵³ En définitive, comme l'a écrit F. BÉGUIN, "reste par conséquent cette rencontre entre un désir de modernité et les formes les plus actives d'un territoire élargi à toutes les strates historiques et culturelles qui le composent, et une inspiration qui s'ouvre à toutes ces gammes morphologiques, en même temps que le registre des moyens disponibles circonscrit le champ des options possibles"⁵⁴.

C'était l'idée d'une arabisation faite d'une ouverture toujours plus grande des champs de référence, et de la recherche de propriétés architecturales segmentaires, mineures et finement articulées aux lieux et à leurs cultures.

Plus tardivement, après la Libération, s'est opéré un passage au style "méditerranéen" qui a pu fonctionner positivement parce qu'il a encore ouvert le champ de références vers, cette fois, l'architecture romaine et l'architecture populaire. *"Rien... ne nous intéressait, ne parlait plus au cœur que les maisons pauvres de Rabat et Salé sa ville sœur. Nous avons passé des heures à les explorer, dessiner, mesurer. Mais, avant tout, on en savourait le charme infini, car rien n'est plus infini que le jeu de la lumière sur ces beaux cubes tout blancs, sur ces murs grossiers et ondulants sous les couches centenaires de badigeon à la chaux(...). C'était le cadre que nous rêvions de recréer pour les habitants de nos villes"*⁵⁵. *"Partout, on sent la présence d'un homme qui n'a pas eu l'audace de se substituer à la nature mais qui, ayant découvert l'un des plus beaux paysages du monde et voulant exprimer l'émotion que lui cause cette vue, ménage des pauses aux endroits propices, prolonge des lignes..."*⁵⁶

3. Les andalousies impossibles

La situation contradictoire des architectes de cette époque, qui renvoie à celle du projet colonial, définit l'impasse des arabisations et l'échec de "la recherche de la

⁵¹ BÉGUIN François, 1983 : *Arabisations*, Dunod, page 30.

⁵² ZEHRFUSS B., interview par BÉGUIN François, op. cit.

⁵³ ZEHRFUSS B., interview par BÉGUIN François, 1978, page 79.

⁵⁴ BÉGUIN François, op. cit., page 79.

⁵⁵ *L'urbanisme aux colonies*, tome 1, page 96, cité par BÉGUIN François, op. cit.

⁵⁶ VAILLAT L., 1946 : *Le collier de jasmin*, page 92, cité par BÉGUIN François, page 96.

qualité spatiale dans le domaine du bâti" par des architectes français nés dans le pays (X. MALVERTI, 1992)⁵⁷. Le désir de création pure inspirée par le cadre et les hommes, dans un système politique et économique ségrégatif, s'oppose alors au volontarisme quelquefois totalitaire du mouvement moderne. Elle deviendra même, plus tard, une source ambiguë pour les nationaux libérés qui la soupçonnent de folklorisation de leurs sociétés. Les architectes nationaux s'engouffrent, quant à eux, dans le travers opposé. Immédiatement après l'indépendance algérienne, A. BOUCHAMA, "l'un des rares architectes algériens installés au moment de l'indépendance, défend une architecture nationale qui puise ses sources plus dans l'art hispano-mauresque présent à Tlemcen (sa ville d'origine) ou dans l'architecture des palais orientaux de l'islam que dans les constructions turques de la Casbah." (X. MALVERTI, 1992, p. 54).

Avant même que ne s'affirme avec tant de force le mouvement islamiste, la crise politique très grave est en fait précédée d'un étouffement de la recherche architecturale par la perversion des marchés de la construction. Dominante jusqu'au milieu des années 80, la construction publique a sacrifié la recherche formelle aux principes du fonctionnalisme productiviste et industrialiste. Le nationalisme y a organisé l'immolation des apports algériens de la période coloniale, tandis que les difficultés de la construction privée favorisaient la mise à l'écart de l'architecte.

Les architectes marocains, en ce qui les concerne, semblent devoir choisir entre la signature de plans établis par des dessinateurs et la soumission à la commande d'une bourgeoisie aux goûts baroques ostentatoires. Leur espace de création et de réflexion est ainsi limité à la commande publique qui privilégie elle-même l'emprunt de matériaux de décor à un passé schématisé.

La Tunisie, quant à elle, subit encore les idéologies issues des nostalgies "traditionaliste" et "progressiste" qui "refusent d'admettre la transformation de l'espace en fonction des contingences historiques"⁵⁸. Sa créativité semble ainsi moins riche que celle de la période heureuse des années 40 au cours de laquelle ZHERFUSS, VALENSI ET MARMEY donnèrent un caractère tunisien à l'architecture moderne⁵⁹.

Mais on ne peut s'en tenir à un bilan aussi sévère car, ici et là, au Maroc et en Tunisie notamment, moins, en Algérie, à la faveur d'opérations diverses et, surtout d'une organisation de la profession et de mouvements sociaux discrets, sont réussies des réalisations qui tentent de dépasser une phase d'affirmation identitaire peut-être nécessairement réductrice. La commande publique, celle d'investisseurs touristiques et, plus rarement, de l'élite bourgeoise permettent la réalisation d'un équipement public ici, d'un hôtel ou d'une villa là.

Nous avons pu voir, au long de ce parcours de la forme urbaine au Maghreb, combien la recherche identitaire reste contrainte par la relation à l'autre, Occident

⁵⁷ MALVERTI Xavier, 1992 : *Alger, Méditerranée, soleil et modernité*, in *Architectures Françaises d'Outre-Mer*, Mardaga, page 55.

⁵⁸ ABDELKAFI Jelal, 1989, op. cit., page 254.

⁵⁹ SANTELLI Serge, 1992 : *Tunis la blanche*, in *Architectures Françaises d'Outre-Mer*, Mardaga.

omniprésent dans les systèmes constructifs et dans les configurations du patrimoine. Transparaissant dans les confrontations entre modèles et styles comme dans les métissages, la recherche identitaire pervertit les démarches. Tantôt elle s'associe à la volonté de modernité qui a condamné les médinas ou stérilisé les velléités de préservation, qui a diffusé les modèles importés sans interroger l'histoire de la production urbaine et architecturale ; tantôt elle revêt les habits de la tradition ou de l'authenticité sans aller à la compréhension de la tradition constructive, que celle-ci soit vernaculaire ou non.

La prise en compte des héritages demeure ainsi au cœur du problème de la modernité. Celle-ci impose en premier lieu la construction d'un État sur la base d'un nouveau contrat social garant de la stabilité nécessaire à toute construction identitaire.

La crise de société, qui prend des formes aussi bien économiques que culturelles et politiques, tend à renvoyer les idéologies et les mouvements sociaux à des références mythiques, comme l'âge d'or de l'Islam ou du monde arabe pour certains, des villes-républiques ou de l'Andalousie pour d'autres⁶⁰. L'intérêt référentiel des modèles passés ne peut cependant prendre sens que dans une approche réaliste de la modernité, dont les déterminants technologiques et communicationnels s'imposent aux institutions de base comme la famille ou l'État.

Parmi les réalités incontournables figure celle du double système d'appartenances du Maghreb. Totalement inscrit dans le champ occidental et méditerranéen en matière d'échanges économiques et technologiques, il se réfère à l'orientalité par le rôle majeur de l'Islam et de la culture arabo-musulmane dont les composantes occidentales sont, de ce fait, occultées. La difficulté douloureuse d'établissement d'un lien entre l'un et l'autre tient avant tout aux conditions économiques et sociales des populations et à la conduite du changement social et de la modernisation. Cela est étroitement subordonné à l'absence d'expression et d'organisation démocratiques qui ne cesse de mettre en relief les carences de l'État, l'injustice qu'il abrite ou génère, l'ersatz nationaliste de la modernité qui font le terreau des initiatives et mobilisations collectives impulsées par l'islamisme politique (A. GRESH, 1993)⁶¹

CONCLUSION

L'approche pragmatique nécessaire

Produits d'une histoire plus déstructurante et inhibitrice que mobilisatrice, les paysages urbains maghrébins connaissent des mutations négatives.

La dégradation des patrimoines bâtis anciens, liée à celle de l'ensemble des conditions matérielles d'existence, s'opère sous le feu conjugué de logiques

⁶⁰ A. HAYOT a bien montré au cours d'une intervention orale, comment les représentations de la ville méditerranéenne étaient prises entre les approches nostalgiques des Andalousies et l'approche "marketing". Séminaire de l'École d'Architecture de Montpellier, "Identités de la ville méditerranéenne", 18 au 20 novembre 1993.

⁶¹ GRESH Alain, 1993 : *Quand l'Islam menace le monde*, Le Monde Diplomatique, numéro de décembre 1993.

contradictoires d'une urbanisation mal contrôlée et de politiques publiques de construction et de gestion des espaces particulièrement incohérentes avec elles-mêmes. La généralisation de systèmes d'habitat et de formes de constructions dérivées de technologies et de systèmes de production importés, modèle le paysage urbain et la configuration de l'espace et de ses signes.

Mais, parce qu'elles dessinent des évolutions porteuses de réalités socio-culturelles complexes, les figures actuelles du paysage urbain maghrébin ne peuvent être réduites à des constats de déculturation. On voit en effet apparaître aussi bien dans l'habitat spontané, dans les ensembles collectifs et semi-collectifs privés ou initiés par des entreprises publiques que dans les divers types de lotissements, des juxtapositions et combinaisons de formes réglées par l'urbanisme fonctionnaliste industriel ou par un urbanisme d'alignement affectant à la façade la principale fonction dans la constitution de l'ordre esthétique. Ainsi trouve-t-on, à côté de cet urbanisme de façade et d'alignement, des manifestations d'appropriations et réaménagements de logements semi-collectifs qui affectent la redistribution et la réaffectation des espaces, des ouvertures et des fermetures ainsi que la séparation entre espaces publics et espaces privés.

Ces productions formelles et ces manifestations résultent d'un ensemble de données économiques, techniques et sociales qui règlent une époque et les principes éthiques et esthétiques qui en découlent. Elles donnent une signification culturelle aux nouveaux paysages urbains qui ne peuvent donc être l'objet de jugements dévalorisants. Que ces jugements renvoient la responsabilité de la laideur, de l'absence d'hygiène ou de règles collectives à l'État n'enlève rien ni à la responsabilité de celui-ci ni encore à celle des agents civils de la transformation. Beaucoup d'entre eux se réclament de l'authenticité tout en procédant à l'importation de modèles extérieurs revêtus des couleurs de l'Islam et tentent ainsi de fabriquer une nouvelle culture politique et une nouvelle identité que les observateurs superficiels ont tort de qualifier de conservatrices. Le succès des mouvements sociaux et politiques appuyés sur le fondamentalisme croise des revendications de propreté et d'hygiène des espaces publics, d'identité culturelle marquée dans le paysage de la ville.

On peut défendre ainsi l'idée d'une transformation radicale du rapport des populations à l'espace public par l'émergence d'une revendication d'ordre et de gestion régulatrice de l'espace urbain que les administrations publiques semblent de moins en moins capables d'assurer faute de moyens et de continuité politique avec les pouvoirs d'État. Les potentialités collectives qui émergent dans ce champ sont mobilisées par les mouvements d'inspiration fondamentaliste qui démontrent, en pratique et en politique, que les fonctions et des formes de l'État doivent être redéfinies. Celui-ci est d'abord appelé à apporter une réponse aux problèmes urbains que l'opinion commune, si elle existe, qu'elle soit formalisée ou non dans un discours politique, pose en termes de besoins élémentaires en logement, emploi, confort, équipements, services et loisirs.

L'absence de perspective pour la résolution de ces problèmes oriente naturellement les mouvements sociaux vers le religieux et vers des formes

d'expression politique en apparence naïfs ou primaires. À l'image de la démarche et du discours des États, cette expression se nourrit des idées de progrès et de modernité qui légitiment des raisonnements en termes d'urgences et de priorités dans l'action publique dont les citoyens attendent toujours qu'elle organise l'assistance.

À un niveau plus fondamental, les questions posées tiennent à celle du passage de l'État nationaliste autoritaire, du makhzen ou du parti unique, à l'État de droit. Le passage peut s'opérer par des successions de phases troubles régressives, comme celle que vit actuellement l'Algérie, et de phases de stabilité politique, comme celle qui vient de s'écouler. La période actuelle, marquée par un attentisme des pouvoirs politiques constitués, apparaît alors décisive. Elle appelle la mise en œuvre de réformes sur la base de projets sociaux capables de canaliser les demandes de justice sociale, de progrès et, paradoxalement, d'Islam.

Comment donc, en l'absence de croissance économique porteuse de réponses aux besoins sociaux et culturels élémentaires, constituer les ressorts possibles d'une transformation progressive des sociétés permettant la sortie du nationalisme par la mise en place des bases sociales d'un nouveau système de production et d'un nouveau contrat social ?

L'aménagement et la gestion de l'espace nous semblent précisément pouvoir être constitués en alternative possible à une approche strictement verticale de l'auto-développement. Il faut alors les considérer non pas comme une écriture de modèles dans l'espace mais comme un champ de constitution de la démocratie participative, de la définition concrète du rôle de l'État, du dépassement de la surpolitisation des faits économiques et sociaux, de la mobilisation des potentiels sociaux dans la prise en charge de l'entretien, de l'amélioration et de la mise en place des réseaux, services et biens publics.

La tradition doit alors être interrogée dans ses reformulations et ses résistances face au long processus de dépossession dont restent victimes les populations. En matière de fonctionnement et de gestion de la ville, elle peut aider à comprendre, comme on l'a vu plus haut à propos de l'espace public, les adaptations nécessaires de la réglementation qui reste inspirée, de façon réductrice et décontextualisée, du modèle français.

Elle peut s'emparer ou s'inspirer de principes anciens comme ceux qui ont fondé les *habous*. Considérée sous le seul angle du désintéressement, l'institution des biens "*habous*" véhicule une tradition empreinte d'un idéal religieux qui a joué un rôle central dans la ville précoloniale, pour être ensuite l'objet d'agressions du pouvoir colonial. "Asile de la gratuité et du désintéressement d'où est exclue la logique de l'exploitation apparente"¹⁰³, l'institution des *habous* était partie constitutive de l'ordre civil et urbain dans lequel elle s'insérait, entre l'État et la famille.

¹⁰³ SIARI-TENGOUR Ouarda, 1987 : *Questions autour des "habous", des médersas et des Oulémas*, Cahiers du GREMAMO, numéro spécial *Problèmes urbains au Maghreb*, Université de Paris VII.

Sans vouloir faire de cet ordre un modèle d'articulation entre le social et l'urbain, nous voudrions en conclusion attirer l'attention sur la valeur d'exemple des *habous* pour en appeler à la recherche de ressources conceptuelles locales utiles à la gestion de la ville au Maghreb. C'est faire le choix d'approches pragmatiques inspirées par la tradition maghrébine (ou musulmane) de gestion civile de l'espace et des biens d'une part, de l'interférence entre le religieux, le civil et le politique d'autre part.

La question de l'aménagement de la ville apparaît plus que par le passé comme un levier stratégique de l'action publique et de la construction d'un nouveau contrat social. Il appartient ainsi aux "penseurs" de l'aménagement de réfléchir sur l'invention de techniques d'interventions susceptibles de mobiliser les potentiels sociaux avec les moyens de l'État sur une base contractuelle. La définition préalable d'un projet politique et culturel devrait permettre la prise en charge collective de petits aménagements et d'opérations conceptuellement et technologiquement adaptées. De telles opérations peuvent offrir le cadre concret, non sur-politisé, pour une approche pragmatique du problème de l'emploi, des jeunes notamment. Elles constitueraient aussi, un objet de débat démocratique sur le mode de gestion de la cité, faisant de celle-ci l'objet même de construction d'une citoyenneté.

RÉSUMÉ

Les transformations des villes du nord du Maghreb ont été particulièrement rapides au cours des décennies qui ont fait suite aux indépendances. Leur grossissement, induit par la forte croissance démographique et les mutations fonctionnelles elles-mêmes générées par les indépendances, ont bouleversé leurs caractéristiques physiques, socio-démographiques et structurelles.

Prises dans la logique de croissance non contrôlée, elles sont passées de la structure duale coloniale fondée sur la partition entre la ville traditionnelle et la ville coloniale ou "régulière", à une structure polynucléaire.

Cette structure a été fortement renouvelée par la diffusion de l'habitat en bande et de quartiers d'habitat collectif initiés et encouragés par les États. Les nouvelles formes urbaines, les pratiques et représentations de l'espace, sont également largement modifiées sous l'effet des transformations de l'environnement et de la société.

Loin d'être appréhendées en tant que telles et fort significatives des rapports entre tradition idéalisée et modernité ignorée, ces nouvelles réalités s'inscrivent dans les affrontements des modèles qui enferment la pensée sur la ville. L'approche pragmatique des problèmes concrets des espaces urbains pourrait, à l'inverse, ouvrir des perspectives plus heureuses que celles offertes par des débats politiques plutôt stérilisés par les institutions.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDELKAFI Jelal, 1989 : *La médina de Tunis*, Presses du C.N.R.S., Paris, 278 pages.
- AMEUR Mohamed, 1993 : *Fès... ou l'obsession du foncier*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 25, Tours, 428 pages.
- ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA MÉDINA DE TUNIS, 1992 : Document-bilan du 25ème anniversaire, Tunis.
- BÉGUIN François, 1983 : *Arabisances*, Dunod.
- BEKKAR Rabia, 1991 : *Espaces et pratiques des femmes à Tlemcen, un cas de développement séparé ?*, Thèse de Doctorat de Sociologie, Université de Paris X.
- BERRIANE Mohamed, 1988 : *Une nouvelle fonction du centre-ville moderne marocain : loisirs et convivialité*, in *Éléments sur les centres villes dans le Monde Arabe*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 19, Tours, 275 pages.
- BOULIFA Abdelaziz, 1986 : *Mutations et organisation d'un espace péri-urbain : le Fahs de Tanger et ses bordures (le Tangerois)*, Centre Interuniversitaire d'Études Méditerranéennes, fascicule n° 10, Poitiers.
- BOUMAZA Nadir, 1994 : *Connaissance et aménagement des médinas*, Les Cahiers d'URBAMA n° 9, Tours.
- BOUSQUET Christian, 1986 : *Mutations urbaines en Algérie, le cas de Béni Izguen*, in *Petites villes et villes moyennes dans le Monde Arabe*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 16-17, Tours, 838 pages.
- DELUZ Joëlle, 1988 : *Une expérience d'architecture et d'urbanisme à Alger*, communication au Colloque d'URBAMA sur "L'aménagement urbain dans le Monde Arabe", Tours (texte inédit).
- DELUZ Jean-Jacques, 1990 : *L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique*, Mardaga-O.P.U., Alger.
- DRESCH Jean, 1987 : *Quelques remarques sur les villes de Libye*, Cahiers du GREMAMO, numéro spécial *Problèmes urbains au Maghreb*, Université de Paris VII.
- DRIS Nassima, 1988 : *Le centre d'Alger, évolution et aménagement urbain*, in *Éléments sur les centres villes*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 19, Tours, 275 pages.
- FAKHFAKH Mohamed, 1987 : *Processus et formes d'adaptation des sociétés "urbaines" dans l'expansion des villes tunisiennes*, Cahiers du GREMAMO, numéro spécial *Problèmes urbains au Maghreb*, Université de Paris VII.
- GAUDIBERT Pierre, 1990 : *Pour un métissage culturel*, Le Monde Diplomatique, numéro de février 1990.
- GRESH Alain, 1993 : *Quand l'Islam menace le monde*, Le Monde Diplomatique, numéro de décembre 1993.
- HARZALLAH M., 1982 : *Monastir, ou la rénovation d'une médina*, in *Présent et avenir des médinas*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 10-11, Tours, 281 pages.
- JOLE Michèle, 1989 : *Le déchet ou l'autre côté de la limite*, Maghreb-Machrek, n° 123.
- KRIEGEL Sylvie, 1989 : *Les transformations de l'habitat au Maroc*, Colloque "Patrimoine, tradition et modernité au Maghreb", École d'Architecture de Grenoble (communication ronéotypée).

- LAVERGNE Marc, 1993 : *L'islamisme à la conquête de la ville arabo-musulmane : un champ d'étude pour le géographe*, in *Recherches urbaines dans le monde arabo-musulman/Urban research on the Middle-East*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 24, Tours, 212 pages.
- LESBET Djaffar, 1985 : *La Casbah d'Alger, gestion urbaine et vide social*, Collection Pratiques Urbaines, n° 3, C.E.G.E.T.-C.N.R.S./O.P.U., Bordeaux/Alger, 235 pages.
- MALVERTI Xavier et PICARD Aleth, 1990 : *Les ingénieurs du génie et le tracé des villes françaises en Algérie*, École d'Architecture de Grenoble.
- MALVERTI Xavier, 1992 : *Alger, Méditerranée, soleil et modernité*, in *Architectures Françaises d'Outre-Mer*, Mardaga, Bruxelles.
- MECHTA Karim (sous la direction de), 1991 : *Le Maghreb, architecture et urbanisme : patrimoine, tradition et modernité*, Publisud, Paris, 221 pages.
- MIOSSEC Jean-Marie, 1987 : *Villes et citadins*, in *Le Maghreb, hommes et espaces*, sous la direction de Jean-François TROIN, Armand Colin, Collection "U", Paris.
- NACIRI Mohamed, 1982 : *La médina de Fès : trame urbaine en impasses et impasse de la planification urbaine*, in *Présent et avenir des médinas*, Publications de l'E.R.A. 706, C.N.R.S., fascicule de recherches n° 10-11, Tours, 281 pages.
- NACIRI Mohamed, 1991 : *Une brève histoire des villes maghrébines*, in *L'État du Maghreb*, sous la direction de Camille et Yves LACOSTE, La Découverte, Paris.
- NADAU Thierry, 1992 : *La reconstruction d'Agadir, ou le destin de l'architecture moderne au Maroc*, in *Architectures Françaises d'Outre-Mer*, Mardaga, Bruxelles.
- PÉTRY-CHARDONNET Claude, 1987 : *La ville de Tiaret (Algérie) : modèles programmés, modèles pratiqués*, Cahiers du GREMAMO, numéro spécial *Problèmes urbains au Maghreb*, Université de Paris VII.
- PINSON Daniel, 1989 : *L'habitat contemporain au Maroc : tradition affichée, tradition engrammée*, Colloque "Patrimoine, tradition et modernité au Maghreb", École d'Architecture de Grenoble [publié en 1991, MECHTA K. (sous la direction de), Publisud, Paris].
- PRENANT André, 1987 : *Un épouvantail, "l'hypertrophie" d'Alger. Mythes et réalités*, Cahiers du GREMAMO, numéro spécial *Problèmes urbains au Maghreb*, Université de Paris VII.
- RAYMOND André, 1989 : *Espaces publics et espaces privés dans les villes arabes traditionnelles*, Maghreb-Machrek, n° 123.
- ROY Olivier, 1994 : *L'échec de l'Islam politique*, Le Seuil, Paris.
- ROYON Michel et VINCENT Maurice (sous la direction de), 1987 : *Économie de la construction au Maroc, Rabat-Salé et Marrakech*, L'Harmattan, Collection Villes et Entreprises, Paris.
- SANTELLI Serge, 1992 : *Tunis la blanche*, in *Architectures Françaises d'Outre-Mer*, Mardaga, Bruxelles.
- SEGAUD Marion (sous la direction), 1992 : *Le propre de la ville*, Éditions de l'Espace Européen, Paris.
- SIARI-TENGOUR Ouarda, 1987 : *Questions autour des "habous", des médersas et des Oulémas*, Cahiers du GREMAMO, numéro spécial *Problèmes urbains au Maghreb*, Université de Paris VII.
- SID Boubekour (sous la direction de), 1987 : *Économie de la construction à Tunis*, L'Harmattan, Collection Villes et Entreprises, Paris.
- SIGNOLES Pierre, 1988 : *Place des médinas dans le fonctionnement et l'aménagement des villes au Maghreb*, in *Éléments sur les centres villes*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 19, Tours, 275 pages.

- SIGNOLES Pierre et TROIN Jean-François (sous la direction de), 1990 : *Pôles industriels et développement urbain : les cas de Gabès (Tunisie) et Mohammedia (Maroc)*, Publications d'URBAMA, fascicule de recherches n° 21, Tours, 428 pages.
- SMAÏR Abdelkader, 1989 : *Les nouveaux tissus urbains d'Oran*, in *Les tissus urbains*, Colloque International d'Oran, 1987, O.P.U., Alger.
- TAUVERON Albert et BEURRET Claude, 1987 : *Approche des divers espaces-déchets à Fès*, Rapport de recherche, REXCOOP, Paris.
- TOZY Mohamed, 1991 : *La mosquée, lieu de culte, de culture et de politique*, in *L'État du Maghreb*, sous la direction de Camille et Yves LACOSTE, La Découverte, Paris.
- TROIN Jean-François (sous la direction de), 1987 : *Le Maghreb, hommes et espaces*, Armand Colin, Collection "U", Paris.
- YOUNSI Farid, 1989 : *Les tendances actuelles : le cas de Cheraga*, in *Les tissus urbains*, Colloque International d'Oran, 1987, O.P.U., Alger.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 9, 1994
ISSN 0989-5620
ISBN 2-86-906-065-3
pp. 97-115

**LES MIGRATIONS INTERNES EN JORDANIE :
NATURE, DESTINATIONS, CAUSES ET CONSÉQUENCES**

**Kayed ABU-SABHA
Nassim BARHAM**

Professeurs
Département de Géographie
Université de Jordanie
AMMAN

Le texte qui suit est la version abrégée d'une publication de l'Université de Jordanie (Amman), parue en 1987 sous le titre : *Internal Migration in Jordan : Causes, Trends and Consequences*, et dont le texte est en arabe.

La traduction française a été assurée par M'hamed LAAZAR, Assistant au Département de Géographie de l'Université Ben Abdallah de Fès (Maroc).

La version résumée a été établie par Pierre SIGNOLES (URBAMA, Tours).

INTRODUCTION

L'étude de la migration interne en Jordanie est délicate, en raison de l'inexistence de données relatives aux mouvements de la population et à leurs déplacements. Les études sur la question sont rares ou très limitées à certaines régions. La présente recherche se distingue des précédentes en ce qu'elle prend en considération la totalité des villes jordaniennes et qu'elle se borne à la migration interne, c'est-à-dire à la migration de la population rurale et de certaines villes vers d'autres.

MÉTHODOLOGIE

Les résultats de notre étude proviennent de l'analyse des réponses apportées à un questionnaire passé auprès d'un échantillon de chefs de ménage résidant dans les villes jordaniennes.

1 - Choix de l'échantillon

L'espace étudié est limité à la rive orientale du Jourdain. Il s'agit des villes telles que définies par la Direction Générale des Statistiques¹. Le choix des villes a été dicté par le fait qu'elles continuent encore à accueillir la population des régions rurales. Cette étude a exclu les régions rurales et les villages, tout en supposant que les déplacements d'un village à l'autre étaient peu intenses ; par ailleurs, on ne dispose d'aucune information sur la migration descendante (des villes vers les villages) - sauf exception.

Le but était d'étudier un maximum de villes : c'est pourquoi, nous avons retenu les centres et agglomérations suivants : Amman, Zarqa, Irbid, Salt, Mafraq, Rusayfa, Jerash, Madaba, Ajloun, Aqaba, Tafileh, Ma'an, Karak et Sweileh². Il s'agit de villes qui diffèrent autant par leur taille que par leurs structures économiques et sociales et par leurs fonctions.

Les enquêtes ont été réalisées par des équipes d'étudiants encadrés par les auteurs de l'étude. Les chefs de ménage enquêtés ont été choisis en utilisant la méthode de l'échantillon aléatoire régulier (dans chaque rue on enquête une maison sur quatre [dans les villes de moins de 10 000 habitants] ou une sur dix [à Amman, Irbid et Zarqa]). Dans les maisons retenues, on interroge les chefs de ménage, ou leur épouse, ou un membre de leur famille.

Au total, 4 000 ménages ont été enquêtés, alors que l'ensemble des ménages des villes retenues se monte à 181 841. Le taux de sondage est de 2,2 %. Selon les villes, ce taux varie d'un minimum de 1,5 % (Amman) à un maximum de 14 % (Ajloun). Cette différence s'explique par la suppression, par les chercheurs, d'un nombre variable de questionnaires incomplets ou inexploitable.

¹ Sont considérées comme villes en Jordanie toutes les agglomérations qui comptent plus de 10 000 habitants et celles qui, comprises entre 5 000 et 10 000 habitants, ont au moins deux tiers de leurs actifs occupés dans un emploi non-agricole ; ainsi que toutes les villes ayant une fonction administrative.

² Swailah ou Sweileh.

2 - Définition du migrant

La recherche se proposant d'étudier la migration interne, il fallait exclure du champ les personnes originaires de Palestine. Le questionnaire comportait une question claire : "Êtes-vous un immigré ?". Pourtant, les réponses à cette question n'ont pu être prises en considération, en raison de leur manque de précision. Il a fallu trouver un autre moyen pour définir l'immigré (interne) : on a retenu le lieu de naissance du chef de ménage, comparé à son lieu de résidence actuel.

La part des chefs de ménage immigrés - selon cette définition - dans le total des chefs de ménage est très variable d'une ville à l'autre : de 0,8 % à Tafileh à 53 % à Mafraq (tableau 1).

Tableau 1 : Part des immigrés dans l'effectif des chefs de ménage.

| VILLES | CHEFS DE MÉNAGE (effectif total de l'échantillon) | CHEFS DE MÉNAGE IMMIGRÉS | |
|---------|--|--------------------------|------|
| | | en nombre | en % |
| Amman | 1 490 | 234 | 15,7 |
| Salt | 69 | 5 | 7,2 |
| Mafraq | 73 | 39 | 53,4 |
| Rusayfa | 199 | 54 | 27,1 |
| Jerash | 117 | 27 | 30,0 |
| Madaba | 215 | 45 | 20,9 |
| Ajloun | 100 | 14 | 14,0 |
| Zarqa | 571 | 70 | 12,3 |
| Irbid | 450 | 175 | 38,9 |
| Karak | 108 | 49 | 45,4 |
| Aqaba | 202 | 28 | 13,9 |
| Ma'an | 120 | 29 | 24,2 |
| Sweileh | 64 | 25 | 29,0 |
| Tafileh | 127 | 1 | 0,8 |
| Ramtha | 96 | 9 | 9,4 |
| TOTAL | 4 001 | 804 | 20,0 |

On peut distinguer trois groupes de villes : celles où la proportion des immigrés dépasse 20 % (Mafraq, Rusayfa, Jerash, Madaba, Irbid, Karak, Ma'an et Sweileh) ; celles où cette proportion est comprise entre 10 et 20 % (Amman, Zarqa) et celles où elle est inférieure à 10 % (Salt, Ramtha, Tafileh).

3 - La destination des flux migratoires

Pour étudier la destination de l'émigration, on a procédé à la détermination du nombre des migrants vers chaque ville, en les classant selon leur lieu de naissance. On a calculé aussi la proportion des migrants qui sont venus de chaque lieu par rapport à l'ensemble des immigrants dans chaque ville. Ces proportions ont été représentées pour chaque ville sous forme de cercles (figure 1), tandis que les axes (orientations) de l'émigration vers Amman ont été représentés sous forme de flèches (figure 2), parce qu'Amman constitue le centre le plus attractif des populations migrantes.

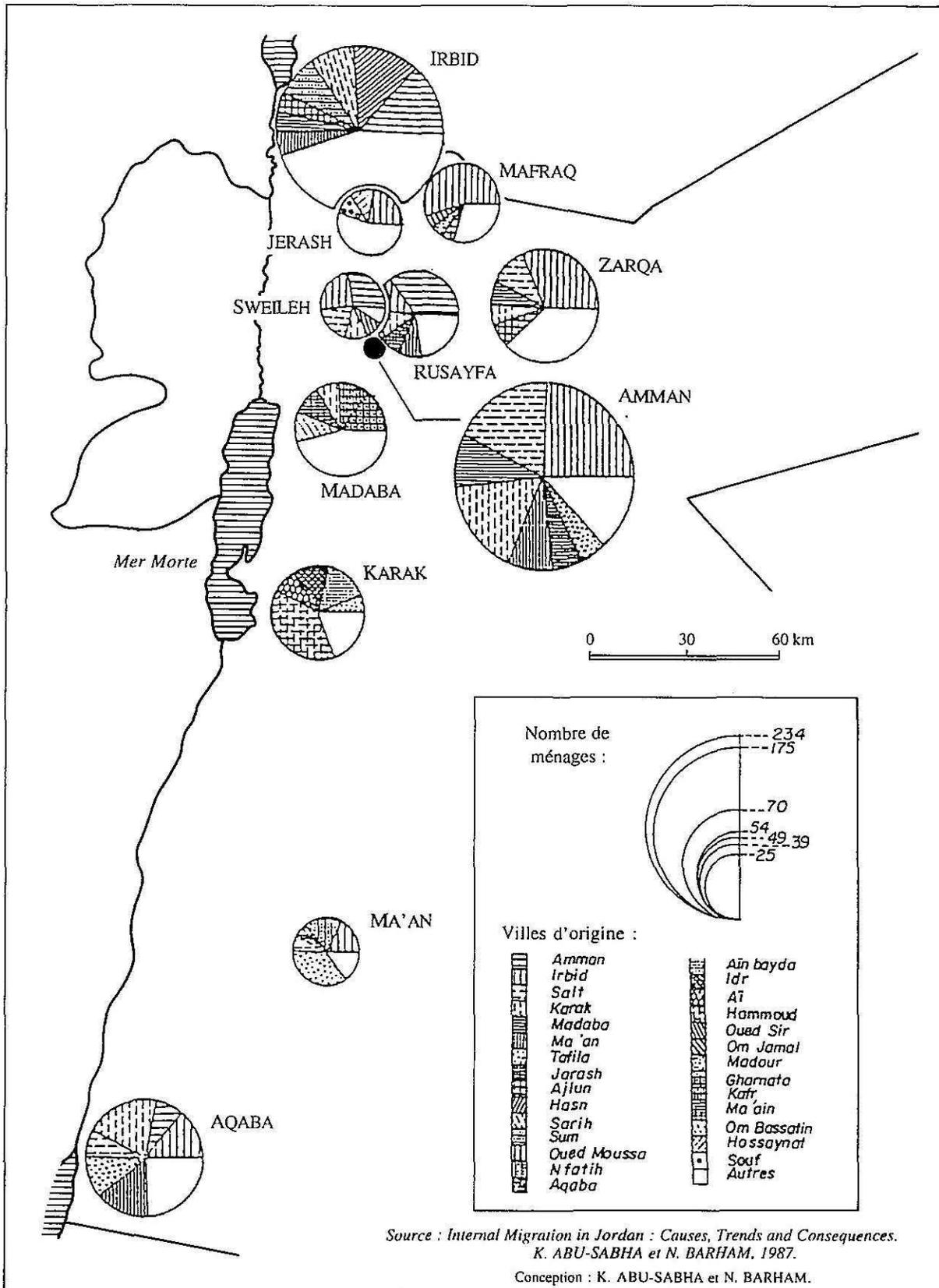


Figure 1 : Origines de l'immigration dans les villes jordaniennes.

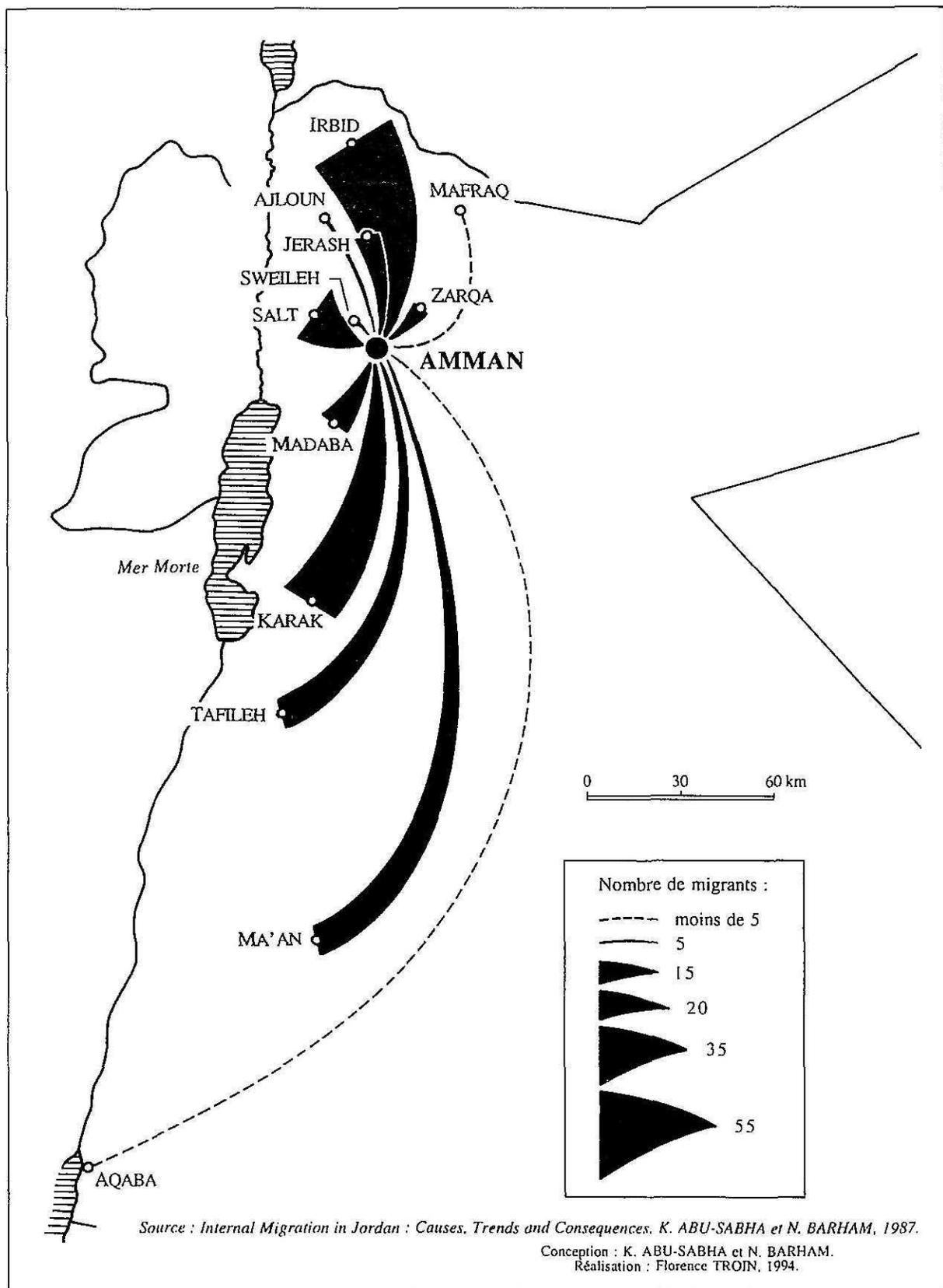


Figure 2 : Flux d'émigration interne vers Amman.

4 - Traitements statistiques

Pour étudier l'influence de certains facteurs dans la discrimination entre les deux types de populations (ménages) étudiées, on a utilisé la méthode statistique de l'analyse factorielle discriminante progressive. Celle-ci a été choisie parce qu'elle permet de distinguer entre les deux types de chefs de ménage selon l'importance des facteurs ou des variables relatifs à l'étude ; on peut ainsi parvenir à classer les variables ou les facteurs selon leur poids discriminant entre les deux types de chefs de ménage.

Les variables retenues sont les suivantes :

- âge du chef de ménage
- niveau d'instruction du chef de ménage
- profession du chef de ménage
- niveau d'instruction de l'épouse
- profession de l'épouse
- revenu mensuel du ménage
- propriété du logement avant l'émigration
- type de logement avant l'émigration
- superficie des terres appropriées avant l'émigration
- disposition de services domestiques avant l'émigration
- disposition de services de communication avant l'émigration
- disposition de services d'hygiène avant l'émigration
- matériaux de construction du logement avant l'émigration.

On a également tenu compte de la taille du village ou de la ville d'émigration sur les départs, ainsi que de la distance entre les lieux d'origine et les lieux de destination.

L'analyse de la variance a été utilisée pour examiner la différence des caractéristiques économiques et socio-démographiques entre les migrants et les non-migrants au niveau de toutes les villes jordaniennes en même temps, et au niveau de chaque ville séparément.

I - LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES EN JORDANIE ENTRE 1961 ET 1979

L'étude de l'évolution de la population montre que, entre 1961 et 1979, la plupart des agglomérations jordaniennes ont connu des changements de volume (à un rythme inférieur ou supérieur au taux de croissance naturel). Même dans les lieux qui se caractérisent par la stabilité relative de leur population (croissance équivalente à la croissance naturelle), il existe des mouvements migratoires (immigration, émigration) dont le solde est nul.

Les agglomérations (villes et villages) jordaniennes peuvent être classées en cinq grands groupes.

- Les centres de forte émigration.

Il s'agit des centres qui ont enregistré une croissance négative de leur population.

Ils sont au nombre de 56, répartis sur l'ensemble des *muhafazat* du Royaume. On peut distinguer :

- les agglomérations situées le long du Jourdain et surtout celles situées au Nord et au Centre (Kafr Arbaïn, Cheikh Mohamed, Damiya, etc.). La diminution de la population y est probablement due aux événements militaires qui ont suivi la Guerre de 1967, puisque ces régions ont été transformées en zones d'opération militaire et que la population a été, de ce fait, conduite à quitter massivement la région.

- les agglomérations situées dans les régions périphériques, autrement dit celles qui se caractérisent par une faible productivité agricole. Il s'agit souvent de centres qui ont servi de lieux d'installation aux Bédouins ou aux semi-Bédouins dans une époque antérieure ; dans une phase ultérieure, ceux-ci ont commencé à émigrer vers les grandes villes. Cette situation se trouve, par exemple, à Dahiba Est et Ouest, Atrouna, Moukawir et Qariyat, etc.

- les agglomérations en situation marginale, loin des principales villes ou des voies de communication ou aux marges des *muhafazat*. Ce type d'agglomération constitue la majorité de celles qui ont perdu de la population. On peut citer Ajloun, Qariyat Roumann, Soumiya, Sil Karak, Oum Amid et Almamiya, etc.

On peut dire que les villes de ces trois catégories se trouvent dans les régions de plus forte intensité migratoire en Jordanie, ce qui fournit déjà des indices importants sur les causes de départ (marginalité, situation économique, absence de services, situation politique).

- Les centres d'émigration modérée.

Le taux annuel moyen de croissance de ces centres se situe entre 0 et 3,4 %. Ils sont au nombre de 66, soit un peu plus du tiers de l'ensemble des agglomérations (villes et villages) de Jordanie. Ils sont très inégalement répartis à travers le territoire.

Dans la *muhafaza* de Karak, ils représentent 28 % de l'ensemble des agglomérations, soit la proportion la plus élevée de toute la Jordanie. À Karak même, le taux annuel de croissance n'est que 2,7 %, et cela bien que la ville soit chef-lieu de *muhafaza*. De même, le taux de croissance de Ma'an est de 3 %, pour une même situation administrative que Karak.

C'est la preuve que les chefs-lieux administratifs, s'ils ne possèdent pas d'infrastructures économiques valables, enregistrent des soldes migratoires négatifs.

La proportion des centres dont la croissance est modérée est de 20 % dans la *muhafaza* d'Amman, de 13 % dans celle d'Irbid et de 5 % seulement dans celle de Balqa.

- Les centres dont la croissance démographique est égale au solde naturel.

Ces centres, dont la croissance annuelle est de 3,4 %, sont au nombre de sept seulement. L'un des plus importants est Fahis, situé à 20 km d'Amman. La plupart d'entre eux ne sont pas enclavés ; pourtant le nombre des départs y compense celui des arrivées de migrants.

- Les centres à la croissance moyennement forte.

Il s'agit de centres dont la croissance oscille (taux annuel) entre 3,4 % et 5 %. On en compte 115. Beaucoup d'entre eux se trouvent à la périphérie des grandes villes ; de nombreux autres ont accueilli un flux important de Palestiniens après 1967.

Dans la *muhafaza* d'Amman, 13 % des centres sont de ce type. Le plus notable est la ville de Zarqa, suivie par Naour. Les autres sont surtout des petits villages.

Dans la *muhafaza* de Balqa, on enregistre seulement 8 centres de ce type. Le principal est la ville de Salt, mais aucune autre ville de cette *muhafaza* n'appartient à ce groupe ; ceci prouve que le développement agricole enregistré récemment dans cette région n'a pas été capable d'en faire une région d'immigration.

Dans la *muhafaza* de Karak, le nombre de centres de ce type est supérieur à celui des centres qui perdent une partie de leur population. Ceci s'explique par l'immigration de Palestiniens et leur concentration en certains lieux de cette *muhafaza*. Quant à la *muhafaza* de Ma'an, elle ne compte que 3 centres à croissance moyennement forte, ce qui confirme qu'elle est, globalement, un foyer d'émigration.

- Les centres à forte croissance.

Ce type regroupe les centres dont le taux annuel moyen de croissance est supérieur à 5 %. **Le plus grand nombre se trouve à la périphérie des grandes villes**, en particulier à celle d'Amman. Ainsi, si le taux de croissance de la capitale est de 5,2 % par an, il atteint 16 % à Joubelhat, 13,6 % à Jouweideh, 12,6 % à Abou Alanda et 17,8 % à Marj Hamman.

Cette forte croissance des périphéries est due à l'attraction accrue de zones où les loyers sont bien plus modérés que dans les centres-villes, à quoi s'ajoute la création de plusieurs projets résidentiels : ainsi à Marj Hamman, et à Joubelhat où se trouvent une cité universitaire et une autre où résident de nombreux dentistes (étudiants).

Ce type réunit 37 centres dans la *muhafaza* d'Amman, soit 43,5 % du total des centres de cette unité administrative. Dans celle d'Irbid, ils sont 62, soit plus du tiers du total : si la ville d'Irbid a enregistré une croissance annuelle de 5,3 %, à peu près équivalente à celle d'Amman, certaines périphéries se développent à une vitesse accélérée : 7,4 % à Baït Ras. De même, certains villages frontaliers situés au Nord-Est d'Irbid, tels Amrat, Amirat et Sabha, ont connu une croissance très rapide : 9,3 % pour les deux premiers et 8,7 % pour le troisième. Pour ces villages frontaliers, la croissance peut s'expliquer par l'installation des Bédouins et par l'impact de certains projets privés d'irrigation.

Les centres situés à l'ouest d'Amman, mais qui dépendent administrativement de la *muhafaza* de Balqa, ont enregistré une croissance supérieure à celle de la ville de Salt. C'est le cas des villages de Mahis, Aïn Bacha et Safout (taux de croissance respectifs de 7 %, 8,3 % et 5,4 %). Outre leur proximité de la capitale, ils bénéficient de la présence d'usines et sont proches du camp palestinien de Baqâa, fondé en 1968.

La *muhafaza* de Karak compte 17 centres à croissance rapide, parmi lesquels la ville de Tafileh, l'une des plus attractives du sud jordanien, en raison des investissements industriels (cimenterie) qui y ont été récemment réalisés. Ce groupe compte aussi des centres proches de Karak comme Moutah et Mazar, dont l'essor est certainement dû à la construction de l'Université de Moutah.

Dans la *muhafaza* de Ma'an, il faut citer Hassa, où les progrès de l'exploitation des phosphates ont permis l'augmentation des effectifs de travailleurs et, par conséquent, l'arrivée d'émigrés et leur installation ; le taux de croissance annuel de Hassa est de 16,5 %. Quant au centre de Qouweirah, il a vu s'installer les Bédouins de la région, ce qui a contribué à l'amélioration continue de son équipement en services : son taux de croissance est de 13,6 % par an. Il faut y ajouter la ville d'Aqaba (+ 6,3 % par an), centre d'attraction de la population, en rapport avec l'évolution du trafic portuaire et le développement des activités industrielles (traitement des phosphates) et touristiques.

II - LA DESTINATION DES FLUX MIGRATOIRES EN JORDANIE

Lorsqu'on examine la destination des flux migratoires en Jordanie, on peut constater qu'il existe une différence dans la nature de l'émigration selon la taille et les fonctions des lieux d'immigration.

Les villes qui se caractérisent par une prédominance des fonctions industrielles et de services par rapport aux autres fonctions attirent une proportion limitée de la **population rurale**. À Amman, la proportion des ruraux dans l'ensemble des immigrés est de 4,6 % seulement ; elle est de 4 % à Sweileh, 4,4 % à Rusayfa et 9 % à Aqaba. Par contre, les centres qui conservent une notable fonction agricole et sont peu industrialisés, attirent une proportion bien supérieure de migrants d'origine rurale (tableau 2).

Tableau 2 : La part des ruraux dans la migration vers les villes.

| VILLES | PART DES RURAUX DANS LE TOTAL DES IMMIGRÉS (EN %) |
|--------|---|
| Ramtha | 90,9 |
| Karak | 87,2 |
| Madaba | 83,3 |
| Irbid | 88,9 |
| Jerash | 46,1 |
| Ma'an | 42,8 |
| Salt | 40,0 |
| Mafrq | 36,3 |

En conséquence, la présence d'une forte activité industrielle dans une ville est un facteur d'intensification de la migration d'origine urbaine. Ceci donne à penser que l'émigration des ruraux en Jordanie est une **migration par étapes**, c'est-à-dire que les émigrés s'orientent dans une première étape vers les villes les plus proches de leur résidence et, dans une étape ultérieure, vers les grandes villes. Il en résulte qu'un fort

pourcentage de migrants installés dans les grandes villes sont de provenance lointaine. Par contre, dans les villes petites et moyennes, les migrants sont généralement d'origine proche. À titre d'exemple, les migrants installés à Madaba proviennent pour 14,6 % du village de Gharnata et pour 10,4 % de Kafr et - pour un même pourcentage - de Oum Bassatin et Ma'in (chacun 10,4 %) ; soit, au total, près de la moitié des migrants originaires de villages très proches (moins de 30 km) de Madaba.

La situation est toute différente à Amman : 24,2 % des émigrés qui y résident proviennent en effet d'Irbid (90 km de la capitale), 18,5 % de Salt et 17 % de Karak (118 km de distance).

On l'a vu, la proportion des émigrés dans les villes jordaniennes (par rapport au total des chefs de ménage) est très variable. Quant elle est faible (moins de 10 %), comme à Tafileh, Ramtha ou Salt, les immigrés sont en général des fonctionnaires publics. La proportion est forte, à l'inverse, à Mafraq, Karak, Irbid, Jerash, Sweileh, Rusayfa et Ma'an (entre un quart et la moitié des chefs de ménage). Il faut constater que la proportion est d'autant plus élevée que les villes en question sont situées dans des régions sèches et/ou périphériques. À Mafraq, par exemple, le taux record (53,4 %) s'explique par le fait que cette ville constitue l'unique centre d'attraction de la population rurale régionale.

Dans les grandes villes comme Amman et Zarqa, la proportion d'immigrés est modeste : respectivement 15,7 % et 12,3 %. Il est vrai qu'une forte part de la population de ces cités est constituée de Palestiniens, exclus de l'étude.

III - LES FACTEURS DE L'ÉMIGRATION

Deux méthodes distinctes ont été utilisées pour identifier les facteurs qui influent sur l'émigration interne en Jordanie : le dépouillement - et l'analyse - des réponses apportées par les enquêtés à une question portant spécifiquement sur ce sujet ; l'analyse discriminante progressive, à partir d'un certain nombre de variables précédemment listées.

La première méthode (réponses des émigrés eux-mêmes) révèle que le facteur premier d'émigration est la recherche d'un emploi : 64,6 % des réponses à Amman, 39,4 % à Zarqa, 12 % à Irbid, 62,5 % à Ajloun, 35,9 % à Madaba, 45 % à Sweileh, 49,2 % à Ma'an, 52,9 % à Mafraq, 50 % à Aqaba, 21,4 % à Jrash, 51,2 % à Rusayfa et 54,2 % à Karak. À de rares exceptions près, ce facteur vient toujours en tête des réponses. Mais à Zarqa, et surtout à Irbid, le premier facteur d'explication est "les autres causes".

La seconde méthode se propose d'établir une discrimination entre les facteurs explicatifs des comportements des deux types de ménages étudiés, migrants et non-migrants. Après avoir éliminé les personnes qui se sont déclarées originaires de Palestine, les individus de l'échantillon ont été répartis entre ces deux groupes. Une

première étape du traitement statistique prend en considération tous les chefs de ménage dans toutes les villes en même temps ; une deuxième étape comporte l'analyse dans chaque ville séparément.

- Résultats de la première étape du traitement : la variable la plus importante est celle relative à la disposition - ou non - de services domestiques ; viennent en second lieu les services publics, principalement ceux de communication et d'hygiène. C'est la preuve que l'absence de tels services - ou le sous-équipement - encourage la population à émigrer et vice-versa. L'âge et le niveau de revenus ne jouent, par contre, qu'un rôle minime. Quant aux familles qui ne possèdent pas de terres, elles sont les premières à émigrer.

- Résultats de la deuxième étape : à Salt et à Tafileh, la discrimination entre immigrés et originaires n'est pas évidente (mais les effectifs d'immigrés sont peu significatifs). Des conclusions comparables peuvent être établies pour Mafraq et Aqaba.

Ailleurs, il est délicat d'établir une classification des facteurs explicatifs : ainsi, à Amman, les variables relatives à l'existence de services publics et privés l'emportent sur les caractéristiques personnelles des individus (âge, profession, niveau d'instruction, etc.) ; mais à Irbid, les résultats sont inversés ; à Zarqa, les principales variables discriminantes sont le niveau d'instruction et la profession de l'épouse, le niveau d'instruction du mari, puis son âge. Les autres villes offrent des configurations souvent spécifiques.

Dans l'ensemble, toutefois, il apparaît que les causes principales de l'émigration interne en Jordanie sont liées au niveau économique (type de logement, matériaux de construction) et à la propriété de la terre. En second lieu interviennent des facteurs comme le niveau d'instruction, la profession, le revenu et l'existence de services publics et privés.

L'étude s'est ensuite efforcée de mesurer quel était l'impact de la taille de la ville (ou du village) de départ et de la distance entre le milieu d'origine et la ville de résidence actuelle.

Des données obtenues, on peut conclure que :

- la taille du lieu d'origine est essentielle. Elle joue un rôle plus déterminant que la distance, exception faite des cas de Madaba, Aqaba, Ma'an et Karak où la distance constitue le facteur essentiel d'explication de la migration vers ces villes. A Ma'an, cela s'explique sûrement par le fait que la plupart des migrants sont d'origine rurale, donc proche.

- plus la taille du lieu d'origine est grande, plus le nombre de départs est proportionnellement élevé. Les exceptions concernent Ajloun, Ramtha et Karak.

- il existe une relation négative entre le nombre de chefs de ménage immigrés d'une part et la distance qui sépare le milieu d'origine et la ville de résidence actuelle d'autre part. C'est l'inverse toutefois à Amman, où le coefficient de corrélation est positif.

- à Amman et Rusayfa, la variance expliquée par les facteurs de la taille et de la distance atteint 80 % de la variance totale ; 52 % à Sweileh, ce qui est déjà un taux assez modeste, signifiant qu'ici d'autres facteurs entrent nettement en jeu. Partout ailleurs, le taux est inférieur à 44 %.

IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES IMMIGRÉS EN VILLE

1 - La structure par âge des chefs de ménage immigrés

À Amman, la moitié des chefs de ménage immigrés a un âge compris entre 30 et 50 ans. Ailleurs, ce taux est variable : il atteint 81 % à Zarqa, mais tombe à Aqaba, Jerash, Rusayfa et Mafraq respectivement à 45 %, 46 %, 45 % et 48 %. Dans les autres villes, cette proportion est supérieure à 57 % ! (figure 3).

En ce qui concerne les chefs de ménage âgés de plus de 50 ans, leur proportion est inférieure à 30 % à Aqaba, Rusayfa, Karak, Ma'an, Sweileh ; comprise entre 30 et 40 % à Amman, Irbid, Ajloun, Madaba ; supérieure à 40 % à Zarqa, Jerash, Mafraq.

Les chefs de ménage âgés de moins de 30 ans sont relativement peu nombreux : exception faite des villes d'Aqaba (28 %) et de Rusayfa (29 %), leur part est toujours inférieure à 15 % de l'ensemble des chefs de ménage.

2 - Nombre d'enfants par ménage immigré

50 % des chefs de ménage immigrés à Amman, Zarqa, Sweileh, Aqaba et Rusayfa ont moins de 5 enfants. À Irbid, Madaba et Ramtha, un pourcentage égal (50 %) en a de 5 à 9 (enfants).

La plus forte proportion de ménages ayant plus de 10 enfants est enregistrée à Zarqa (43 %), Karak (49 %) et Jerash (41 %).

3 - Les caractéristiques économiques des immigrants

Les variables retenues sont la profession du chef de ménage, celle de son épouse et les revenus du ménage.

Les professions ont été classées en 9 groupes : sans travail, fonctionnaires de l'État, salariés dans les services privés, agriculteurs, étudiants, professions libérales, militaires, retraités, ouvriers.

Les chefs de ménage sans travail sont peu nombreux (0,5 % à Amman, 0,6 % à Irbid). Les fonctionnaires de l'État et les employés des services tertiaires privés sont, par contre, souvent majoritaires : parmi les chefs de ménage immigrés, ils représentent 100 % du total à Tafileh et Salt, 75 % à Aqaba, 61 % à Karak, 50 % environ à Ajloun, 48 % à Amman, 45 % à Irbid, 41,1 % à Zarqa. Pour les autres villes, le taux varie entre 11 % (Ramtha) et 38 % (Sweileh).

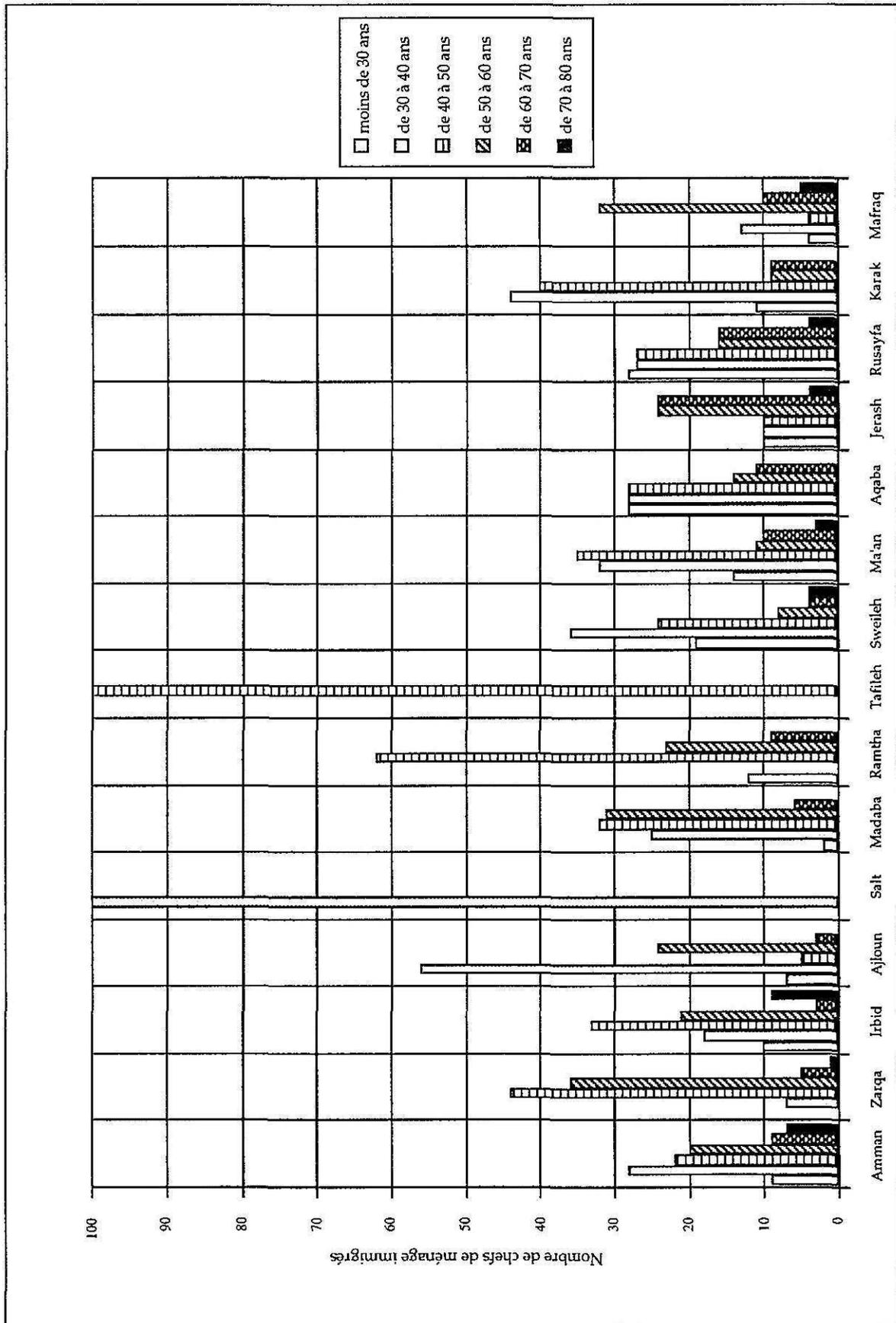


Figure 3 : Structure par âge des chefs de ménage immigrés.

Les étudiants et les agriculteurs comptent peu parmi les immigrés. Les taux les plus élevés se rencontrent à Ajloun (16 %) et Irbid (10 %). En ce qui concerne les ouvriers, ils représentent 44 % de l'ensemble des chefs de ménage à Ramtha et 29 % à Rusayfa (figure 4).

Les épouses des chefs de ménage immigrés ne travaillent généralement pas. Le taux d'emploi varie entre 10 et 20 % à Amman, Ajloun, Salt et Jerash ; il atteint 27 % à Sweileh et est maximum (57 %) à Karak. Partout ailleurs, ce taux est inférieur à 10 %.

Les femmes qui travaillent sont presque exclusivement des fonctionnaires ou des salariées du secteur tertiaire privé. Très peu exercent une profession libérale.

Dans leur majorité, les revenus des ménages immigrés se situent dans la fourchette comprise entre 100 et 200 dinars jordaniens (DJ) : 75 % à Salt, 62,5 % à Ramtha, 70 % à Rusayfa. Les revenus sont toutefois plus élevés dans quelques villes : plus de la moitié des ménages ont entre 200 et 300 DJ à Amman, Zarqa, Irbid, Ma'an, Jerash et Aqaba. La proportion des ménages disposant de moins de 100 DJ varie entre 3,7 % à Rusayfa et 41,7 % à Ajloun (figure 5).

4 - Le niveau d'éducation des immigrés

La plus forte proportion d'analphabètes parmi les immigrés se trouve à Ramtha (55 %) ; les plus faibles sont à Salt, Rusayfa (5,6 %) et Irbid (6,9 %).

Plus de la moitié des chefs de ménage immigrés à Zarqa, Salt, Ma'an, Mafraq et Rusayfa ont un niveau d'éducation inférieur au primaire ; le pourcentage atteint 76 % à Mafraq. Ailleurs, le taux varie entre 22 % (Karak) et 50 %.

Ceux dont le niveau d'éducation est primaire ou secondaire représentent plus de 20 % du total à Irbid, Ajloun, Salt, Sweileh, Ma'an, Aqaba, Rusayfa et Karak. Ceux qui ont un niveau universitaire comptent pour plus de 20 % à Ajloun, Sweileh et Aqaba.

Le taux d'analphabétisme des épouses est très élevé : il varie entre 20 % à Salt et 89 % à Ramtha ; le taux est supérieur à 50 % à Madaba et Mafraq, à 40 % à Zarqa, Ajloun, Sweileh et Jerash.

Les épouses ayant un niveau d'éducation au moins primaire ne représentent jamais plus de 20 %, exception faite d'Amman, Irbid, Salt, Sweileh, Aqaba et Rusayfa. Celles qui ont fait des études supérieures ne dépassent jamais la proportion de 5 %, sauf à Amman, Ajloun et Sweileh.

5 - Les caractéristiques du logement et le niveau d'équipement en services dans les régions de départ

Plus de 65 % des ménages immigrés dans les villes jordaniennes étaient propriétaires de leurs logements dans les régions de départ. Les taux les plus bas sont enregistrés à Aqaba (52 %) et à Karak (56,8 %).

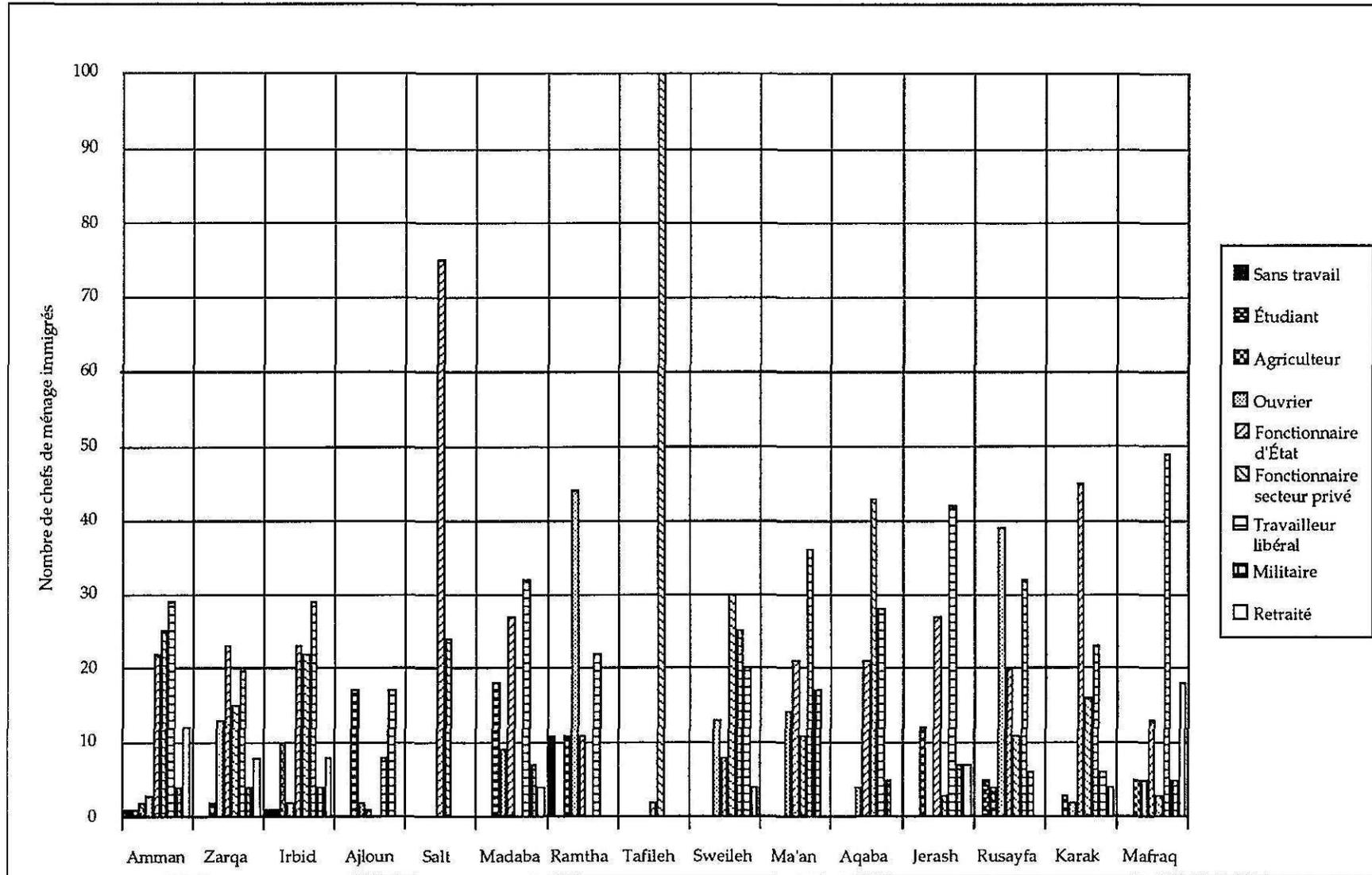


Figure 4 : Caractéristiques économiques des chefs de ménage immigrés.

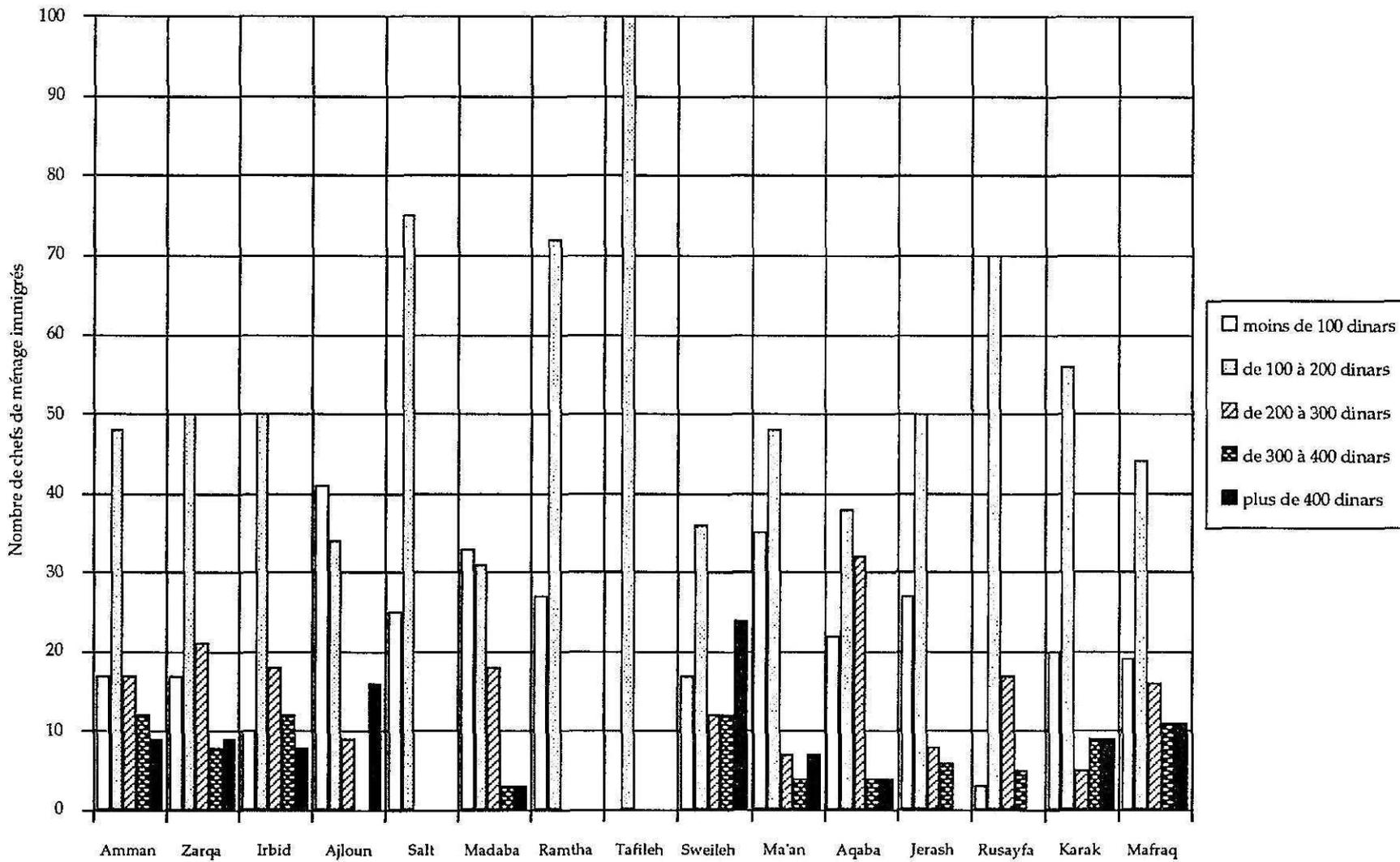


Figure 5 : Niveaux de revenus des chefs de ménage immigrés.

Mais moins de 10 % des logements des immigrés étaient construits en pierre dans les régions de Sweileh, Ma'an et Rusayfa ; de 10 à 20 % pour ceux qui ont immigré à Madaba, Aqaba, Jerash et Karak.

Plus de la moitié des ménages immigrés dans les villes d'Amman, Salt, Madaba, Ramtha et Ajloun disposaient de services d'hygiène dans leurs régions d'origine. De même, plus de la moitié des immigrés à Amman, Irbid, Ramtha et Mafrq disposaient de services de communications.

V - DIFFÉRENCES ENTRE MÉNAGES IMMIGRÉS ET MÉNAGES NON IMMIGRÉS

La méthode de traitement statistique utilisée ici est celle du calcul de la variance.

Le résultat principal est que les différences entre ménages immigrés et non immigrés ne sont pas, le plus souvent, significatives, à l'exception des critères suivants : nombre d'enfants masculins et nombre d'enfants de moins de 6 ans.

VI - DE QUELQUES CONSÉQUENCES DE L'ÉMIGRATION INTERNE EN JORDANIE.

Nous insisterons dans ce paragraphe sur quelques conséquences qui nous paraissent particulièrement importantes.

1 - La répartition de la population

La *muhafaza* d'Amman est celle qui a attiré le plus d'immigrés. Sa part dans la population totale de la Jordanie est passée de 48,1 % en 1961 - date du premier recensement - à 55,2 % en 1979. Il ne faut pas oublier cependant que l'immigration dans cette entité administrative n'est pas due seulement à la migration interne, mais aussi à l'émigration forcée à partir de la rive occidentale du Jourdain.

Par contre, les *muhafazat* de Karak et de Ma'an voient leur poids démographique diminuer : de 7,5 à 5,9 % pour la première ; de 5,2 à 3,3 % pour la seconde. Leur taux de croissance démographique est inférieur au croît naturel. Ces deux *muhafazat* sont le lieu d'une intense émigration.

Les *muhafazat* d'Irbid et de Balqa ont enregistré une croissance supérieure à la croissance naturelle, mais inférieure à la croissance de la population jordanienne.

Mais le constat essentiel est que **l'émigration interne en Jordanie a fortement contribué au déclin de la population rurale** : la part de celle-ci, égale à 47 % de l'ensemble de la population en 1961, est en effet tombée à 39,7 % en 1979. En 1952, ce taux était de 62 % (rive orientale seulement). En conséquence, le taux moyen de croissance urbaine (5,5 % entre 1961 et 1979) est nettement supérieur à celui de la croissance de la population rurale (3,91 % pendant la même période).

2 - Le processus d'urbanisation

Les villes profitent donc de l'exode rural. Leur population croît rapidement, mais, en outre, de nombreux centres ont accédé au rang de villes selon les critères retenus officiellement. Si l'on retient le critère de 10 000 habitants pour distinguer les villes des centres ruraux, le nombre de villes est passé de 6 seulement en 1961 (Amman, Zarqa, Irbid, Salt, Madaba et Ramtha) à 16 en 1979 (les précédentes plus Rusayfa, Sweileh, Wadi Sir, Aqaba, Mafraq, Tafileh, Sahab, Karak, Ma'an et Jerash). À cela, il convient d'ajouter les camps de réfugiés palestiniens, qui peuvent être considérés comme des villes.

3 - Les transformations dans la structure de l'emploi

Corrélativement à l'exode rural, la part de l'emploi agricole est en chute libre : de 48 % de la force de travail en 1961 à 40 % en 1974, puis à 18 % en 1976³ et à 14 % en 1979 ; au milieu des années 80, ce taux est vraisemblablement inférieur à 10 %.

À l'inverse, la part des travailleurs dans l'industrie et les mines a atteint 13 % à la fin des années 70 et s'est, semble-t-il, stabilisé à ce niveau depuis lors.

Mais c'est le secteur tertiaire qui s'est enflé le plus rapidement.

³ Cf. Plan Quinquennal, 1976-1980 (page 74).

Les Cahiers d'URBAMA
N° 9, 1994
ISSN 0989-5620
ISBN 2-86-906-065-3
pp. 117-130

LA POLITIQUE DES BARRAGES COLLINAIRES AU MAROC
UN EXEMPLE : LA WILAYA DE RABAT-SALÉ

Béatrice ALLAIN-EL MANSOURI

Doctorante
Centre Interuniversitaire
d'Études Méditerranéennes
Université de POITIERS

La lutte contre la sécheresse par la mobilisation de l'eau a toujours été l'une des préoccupations du Maroc. Dès son accession à l'Indépendance puis, plus nettement à partir de 1967, mettant à profit les progrès technologiques, ce pays a privilégié la politique de grande hydraulique, donnant ainsi à l'irrigation une place essentielle dans les plans de développement. Ce choix politique fut réaffirmé avec force lorsque, en faisant le bilan des années de sécheresse 1980-1985, les responsables politiques prirent conscience de l'enjeu considérable représenté par la maîtrise de l'eau. Une nouvelle impulsion fut donc donnée à cette politique hydraulique. Les objectifs à atteindre furent clairement exprimés : construire un grand barrage par an d'ici l'an 2000 et entre 10 à 15 barrages collinaires annuellement pour compléter cet effort.

Si la poursuite de la construction de grands barrages s'inscrit dans la logique du million d'hectares irrigués, la volonté de développer les barrages collinaires semble relever de la prise de conscience d'une urgence née de la sécheresse. En effet, la sécheresse du début des années quatre-vingt provoqua l'anéantissement des ressources d'une partie de la population rurale. Dans un premier temps, il s'agissait par conséquent d'atténuer l'exode rural, de fixer cette population en lui offrant une activité rémunérée pour éviter ainsi qu'elle n'aille grossir les rangs des chômeurs dans les villes ; l'idée du barrage collinaire s'imposa dès lors car elle permettait d'une part, à court terme, d'associer la population à la réalisation des infrastructures de barrages en contrepartie d'une rémunération et, d'autre part, à plus long terme, permettait la création de périmètres d'irrigation (petite hydraulique), propres en théorie à créer les conditions favorables à l'amélioration de leur niveau de vie. La wilaya de Rabat-Salé eut un rôle pilote dans ce domaine.

I - MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE DE BARRAGES COLLINAIRES

A - Un cadre décisionnel original

L'originalité de l'approche marocaine réside dans le fait que ces ouvrages doivent être réalisés par l'**Administration** (sans recours aux entreprises privées) et avec le **concours des populations concernées**. Ce fut donc un choix politique qui impliquait la création de nouveaux cadres d'action. Une convention tripartite fut donc signée entre les trois Ministères concernés : le Ministère de l'Intérieur, Service de la Promotion Nationale, le Ministère des Travaux Publics, Direction de l'Hydraulique et enfin le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. Cette convention est reconduite ou réaménagée chaque année au vu des résultats de l'année précédente. Elle offre aux yeux des responsables l'avantage de constituer une structure décentralisée. En effet, chaque Ministère, partie prenante, peut s'appuyer sur ses services provinciaux tels que les Autorités locales et les Délégations de la Promotion Nationale pour le Ministère de l'Intérieur, les Directions provinciales pour le Ministère des Travaux Publics et les Directions provinciales pour le Ministère de l'Agriculture.

1. Le Ministère de l'Intérieur

La Promotion Nationale a une double tâche : recruter la main-d'œuvre et financer l'achat du carburant, des lubrifiants, des matériaux (à proximité du site) et du petit outillage. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, l'utilisation intensive de la main-d'œuvre fut de rigueur dans les provinces les plus touchées par la sécheresse. Les autorités locales ont, en ce sens, facilité le recrutement de cette main-d'œuvre.

2. Le Ministère des Travaux Publics

Par le biais de la Direction des Aménagements hydrauliques, il assure la conception des barrages et l'encadrement technique.

3. Le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire

Il se voit assigner deux tâches : assurer l'aménagement amont des retenues, c'est-à-dire réaliser les travaux de protection du bassin-versant et effectuer l'aménagement aval en facilitant la création de périmètres d'irrigation.

B - Phases de mise en route des programmes

Les objectifs des barrages collinaires définis par les responsables doivent être rappelés. Ils doivent permettre de créer ou d'améliorer des périmètres d'irrigation, créer des points d'eau pour l'abreuvement du cheptel, protéger une agglomération urbaine contre les crues, accessoirement **assurer l'alimentation en eau potable.**

1. Études préliminaires

Comme nous l'avons dit, l'Administration et la population sont parties prenantes dans la mise en place d'un barrage collinaire. Ainsi, des commissions regroupant au niveau provincial les représentants des Ministères concernés se rendent-elles sur le terrain après avoir repéré sur carte une série de sites potentiels. De son côté, la population fait part à l'Administration des sites qu'elle souhaiterait voir équipés. À l'issue de ces visites, il importe de souligner que la plupart des sites proposés par la population ne sont pas retenus par l'Administration, cette dernière faisant valoir leur coût ou leur non-faisabilité technique. Dès lors qu'une liste de sites est établie, elle est adressée aux services centraux qui dépêchent des missions d'expertise. Ces techniciens procèdent à un nouveau tri parmi ces sites, ne retenant que ceux posant le moins de problèmes techniques.

2. Conception des ouvrages

Le barrage en maçonnerie est retenu chaque fois que cela est possible en raison des avantages économiques qu'il offre, notamment la possibilité de le construire sans utiliser trop de moyens mécaniques, la très faible consommation en ciment (comparé à un ouvrage en béton) et l'utilisation de la main-d'œuvre dans une grande proportion. Quelques ouvrages annexes, de conception très simple, peuvent lui être adjoints, comme un évacuateur de crues de surface ou une vidange de fond associée à la prise d'eau.

3. Les chantiers

Ils sont mis en place grâce aux moyens propres de l'Administration, qui a dû adopter une organisation de type entreprise : installation du chantier, constitution d'un parc d'engins, maintenance du matériel, maîtrise des rendements et des plannings, comptabilité.

C - Les résultats et les limites de cette politique

Entre 1984 et 1987, près de 34 barrages collinaires ont été construits sur l'ensemble du territoire marocain (dans 18 provinces sur 40) (figure 1 et tableau 1).

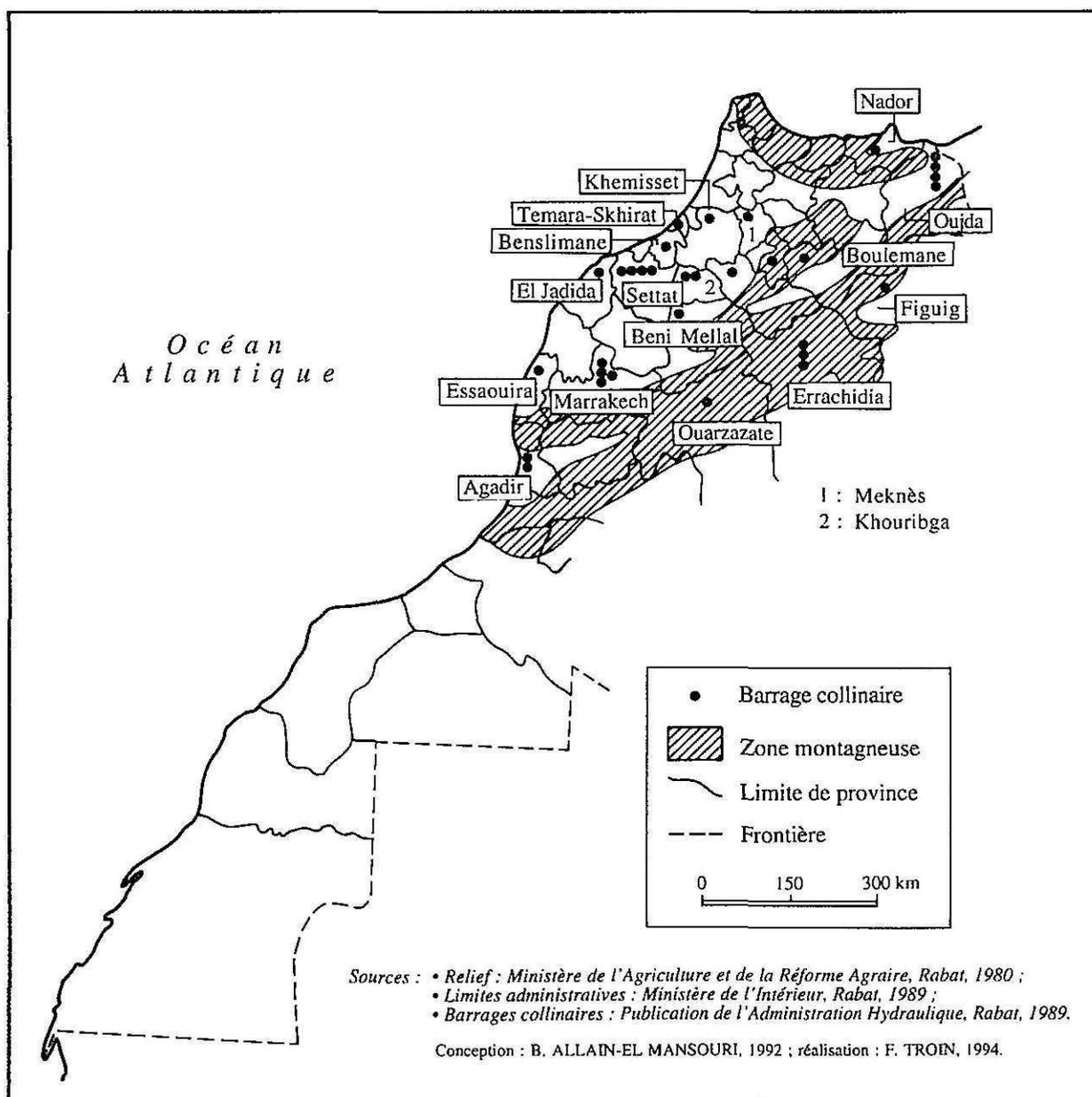


Figure 1 : Les barrages collinaires aménagés au Maroc entre 1984 et 1987.

Tableau 1 : Les barrages collinaires au Maroc entre 1984 et 1987.

| Nom du barrage | Date | Province | Usage | Durée des travaux |
|-----------------|------|----------------|---|-------------------|
| Kwacem-amont | 1984 | Settat | Irrigation | 4 mois |
| Sidi Daoui | 1984 | El Jadida | Alimentation en eau potable, irrigation | 4 mois |
| Aït Lamrabtya | 1985 | Khemisset | Irrigation | 4 mois |
| Arid | 1985 | Khemisset | Alimentation en eau potable | 5 mois |
| D'Imi Larbaa | 1985 | Marrakech | Irrigation | 5 mois |
| Kwacem-aval | 1985 | Settat | Irrigation | 6 mois |
| Msakhska | 1985 | Oujda | Cheptel | 4 mois |
| N'zalet el Azri | 1985 | Marrakech | Irrigation | 5 mois |
| Sfa | 1985 | Agadir | Écrêtement des crues | 3 mois |
| Sidi Ali | 1985 | Oujda | Cheptel | 4 mois |
| Acbbrou | 1986 | Errachidia | Irrigation | 12 mois |
| D'Agafaï | 1986 | Marrakech | Irrigation, cheptel | 13 mois |
| Akka N'ousikis | 1986 | Ouarzazate | Irrigation, cheptel | 14 mois |
| Akkerous | 1986 | Errachidia | Irrigation, cheptel | 15 mois |
| Beni Smir | 1986 | Khouribga | Recharge de la nappe | 12 mois |
| Boukerdane | 1986 | Boulemane | Irrigation | 12 mois |
| Boumoussa | 1986 | Settat | Loisirs | 8 mois |
| Boutaaricht | 1986 | Errachidia | Irrigation | 14 mois |
| Ghzaia | 1986 | Ben Slimane | Irrigation, cheptel | 7 mois |
| Hammou Ourzag | 1986 | Figuig | Alimentation en eau potable, cheptel | 9 mois |
| Kheng el Hda | 1986 | Oujda | Cheptel | 7 mois et demi |
| Si Miari | 1986 | Beni Mellal | Irrigation | 8 mois |
| Taguenza | 1986 | Agadir | Irrigation | 12 mois |
| Tizguite | 1986 | Ifrane | Écrêtement de crues | 13 mois |
| Tlet Boubler | 1986 | Nador | Irrigation | 12 mois |
| Aïn Koreima | 1987 | Temara-Skhirat | Irrigation, cheptel | 10 mois |
| Aïn Tourtout | 1987 | Khenifra | Irrigation, cheptel | 10 mois |
| Amane-Seyernine | 1987 | Meknes | Irrigation, écrêtement des crues | 9 mois |
| Azir Douirani | 1987 | Marrakech | Irrigation, cheptel, crue | 7 mois |
| Batmat R'ma | 1987 | Oujda | Cheptel | 6 mois |
| D'imi Lhad | 1987 | Essaouira | Irrigation | 10 mois |
| Mouillah | 1987 | Khouribga | Crue, irrigation | 9 mois |
| M'zamza | 1987 | Settat | Irrigation, loisirs | 9 mois |

Source : *Barrages collinaires, réalisations 1984-1987*. Les Publications de l'Administration de l'Hydraulique, Royaume du Maroc, Février 1989, 17 pages.

Ce tableau met en évidence la prépondérance des ouvrages réalisés pour satisfaire les besoins en irrigation (22 sur 34) et la durée relativement longue des chantiers (23 d'entre eux sur 34 ont duré plus de 6 mois). Si l'on garde à l'esprit l'une des raisons pour lesquelles les barrages collinaires ont été construits - à savoir celle de pouvoir offrir un emploi -, il est intéressant de noter que certaines provinces ont vu se construire, entre 1984 et 1987, plusieurs barrages créant ainsi des emplois pour plusieurs mois : c'est le cas de Settat (4 barrages soit 27 mois de travail), Marrakech (4 barrages, 30 mois de travail), Errachidia (3 barrages, 41 mois de travail), Oujda (4 barrages, 19 mois et demi de travail). Lorsque l'on sait qu'un chantier peut employer jusqu'à 1 000 ouvriers, leur rôle apparaît non négligeable pour les populations des campagnes concernées. Il ne faudrait pas négliger par ailleurs les effets induits par ces chantiers, en particulier un certain nombre d'activités économiques (restauration, transport, formation professionnelle sur place...). À plus long terme, la mise en service d'un barrage devrait permettre l'amélioration du niveau de vie de la population rurale par la mise en valeur de terres grâce à l'irrigation et l'amélioration

des conditions d'abreuvement du bétail, ou même par la création de nouvelles activités comme la plaisance et les loisirs (cf. Settat). Néanmoins, il nous faut nuancer notre propos car, très rapidement, un certain nombre de problèmes se sont posés qui ont limité les effets bénéfiques tant attendus par l'Administration. Certains espoirs de la population ont vite laissé place à l'amertume (voir infra, chapitre II).

Près de six ans après la fin de la sécheresse, la participation de la population à la construction des barrages collinaires se poursuit mais ne semble plus pouvoir être justifiée par une impérieuse nécessité de mobiliser de nouvelles ressources en eau, les pluies de ces dernières années ayant en partie reconstitué les stocks.

Aujourd'hui, la politique des barrages collinaires semble plutôt être un moyen d'offrir quelques emplois aux ruraux, en particulier les jeunes, candidats au départ car attirés par le mirage de la ville. Les chantiers, n'excédant jamais la durée de 15 mois, apparaissent plus comme un pis-aller que comme une véritable solution propre à régler le problème du non-emploi et de l'exode rural. À ce titre, la faible rémunération de la main-d'œuvre constitue l'un des plus gros problèmes rencontrés par les responsables. En effet, les salaires offerts par la Promotion Nationale ne sont guère attrayants, surtout lorsque l'ouverture du chantier coïncide avec les moissons ou les campagnes sucrières, ou d'autres activités relativement mieux rémunérées. Les Pouvoirs Publics ont cherché à y remédier en ayant recours à des palliatifs, souvent inefficaces et finalement contraires à l'idée initiale : offrir une activité aux victimes de la sécheresse. Ainsi, plusieurs solutions furent envisagées : recours aux élèves des lycées en dehors des périodes scolaires (rendement très faible), transport d'ouvriers venant des agglomérations urbaines les plus proches, versement d'une compensation sous forme d'aides alimentaires grâce à l'intervention d'organismes internationaux (mais difficulté pour mettre en œuvre la distribution), rémunération à la tâche (mais cela soulève des problèmes administratifs). Aujourd'hui, le problème demeure et constitue l'une des contraintes les plus fortes imposées au projet initial.

Nous allons maintenant étudier plus précisément le cas de la wilaya de Rabat-Salé à travers un exemple, celui du barrage d'Aïn Koreima, construit en 1987 dans la commune d'Aïn el Aouda.

II - UNE ÉTUDE DE CAS : L'EXEMPLE DU BARRAGE COLLINAIRE D'AÏN KOREIMA (WILAYA DE RABAT-SALÉ) : UN PROJET-PILOTE, RÉVÉLATEUR DE PROFONDS DYSFONCTIONNEMENTS

A - Rappel des conditions de la construction du barrage

1. Un choix politique

En 1984, l'Administration de l'Hydraulique, confrontée à la sécheresse, cherche de nouvelles techniques dans le domaine des barrages collinaires. Or, pour cela, elle a besoin de sites proches de ses bureaux, afin de pouvoir contrôler en permanence le déroulement de la construction. C'est ainsi que son choix s'est arrêté sur le site d'Aïn Koreima, dans la commune d'Aïn el Aouda, située à une vingtaine de kilomètres de

Rabat (figure 2). Les ingénieurs voulurent mettre en application la technique du béton compacté au rouleau, avec une solution originale d'utilisation des matériaux alluvionnaires naturels provenant des oueds environnants. Ainsi, le choix de ce site répond plus à des critères techniques qu'à des critères liés à la sécheresse, même si cette raison fut avancée officiellement.

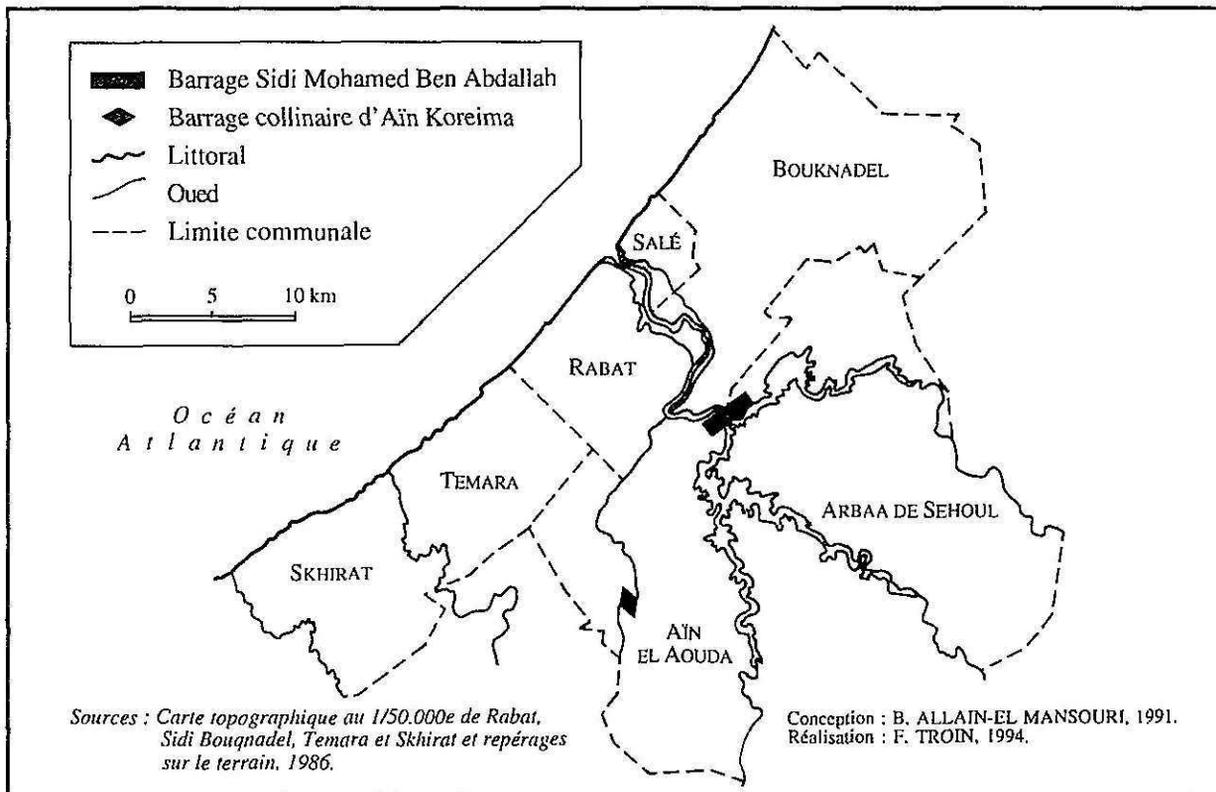


Figure 2 : La wilaya de Rabat-Salé en 1991.

2. Signature de la convention tripartite

Cette volonté politique débouche sur la signature d'une convention tripartite telle que nous l'avons définie précédemment. La construction du barrage d'Aïn Koreïma est présentée par les responsables comme le premier site aménagé d'une longue série. Six projets ont en effet vu le jour entre 1987 et 1989, auxquels il faut ajouter 4 réalisations d'unités plus modestes, à savoir des lacs collinaires répartis sur l'ensemble de la wilaya de Rabat-Salé.

3. Résultats

En 1987, soit 10 mois après le début du chantier, le barrage d'Aïn Koreïma est achevé ; il permet le stockage de 20 000 m³. Dès lors, le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire peut prendre le relais de la Direction de l'Hydraulique et de la Promotion Nationale afin de mettre en route l'aménagement-aval. Il confie l'élaboration du projet à un bureau d'études (EQUITER) qui publie son rapport en janvier 1989. Selon ce rapport, l'eau du barrage pourrait permettre la mise en place d'un petit périmètre d'irrigation (279 ha) où seraient cultivés céréales et maïs fourrager.

B - Le projet d'aménagement-aval du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire

1. Les conditions topographiques, pédologiques et hydrologiques

Situé à 20 km au sud de Rabat, le périmètre à irriguer s'étend au nord du centre d'Aïn el Aouda. Les terres irrigables ont été repérées à l'amont du barrage d'Aïn Koreima sur les plateaux qui dominent les rives de la retenue.

- Ressources en eau

La superficie du bassin-versant est de 62 km² ; il s'agit d'un sous-bassin de l'oued Bou Regreg. L'équipement de l'oued Akreuch permet la retenue de 1,3 million de m³, alors que les apports moyens de l'oued ont été estimés à 2 millions de m³. Étant donné que la conduite de vidange de fond qui pourrait servir de prise pour l'irrigation a été calée à la cote 169, le volume utile stocké par le barrage n'est plus que de 1,15 million de m³.

- Pédologie

La Direction de l'Équipement Rural a montré que les sols rencontrés appartiennent à la classe des sols hydromorphes peu humifères. Leur profondeur varie entre 60 et 80 cm en rive gauche et entre 80 et 100 cm en rive droite. Leur texture est en général sableuse en surface et argileuse en profondeur.

- Superficie brute proposée par l'Administration

Elle était à l'origine de 269 ha en rive gauche et de 189 ha en rive droite, soit un total de 458 ha. En fait seuls 279 ha ont été retenus.

- Occupation des sols

La mise en valeur des sols dans cette région est fondée sur la céréaliculture et l'élevage d'embouche, tandis que quelques propriétaires font de l'arboriculture fruitière et de l'aviculture.

2. Paramètres de base de l'irrigation

- Superficie irrigable retenue

L'enquête préliminaire de l'Administration a touché 41 propriétaires pour le projet initial, soit une superficie de 665 ha ; cette première enquête montra que 3 propriétaires disposaient de plus de 50 % de la superficie et que 31 propriétaires (82 % du total) possédaient seulement 25 % de la superficie. Dès le départ, la répartition très inégale de la propriété semblait compromettre la constitution d'un groupement d'irrigants pour la prise en charge de l'exploitation du réseau. Dans le projet défini par EQUITER, la superficie nette retenue n'était plus que de 278,37 ha, soit 60,77 % de la superficie brute initialement retenue, répartie comme suit :

- en rive droite : 141,43 ha (50,80 % du total) partagés entre 11 propriétaires (64,7 % du total) ;

- en rive gauche : 136,94 ha pour 6 propriétaires.

Or, on peut constater que la structure foncière demeure très inégale car deux exploitants (11,7 % du total) possèdent 142,45 ha (50,92 % du total), alors que 8 propriétaires (47 % du total) ne détiennent que 13,9 % du total des terres (38,85 ha).

- Mise en valeur

Les ressources en eau mobilisées étant insuffisantes, il ne fut pas envisagé d'intensifier le système de cultures par l'introduction de spéculations rentables telles que les cultures maraîchères car celles-ci sont trop consommatrices d'eau. Comme la région se caractérise par un élevage d'embouche assez développé, il fut recommandé aux agriculteurs de pratiquer la culture fourragère dans le cadre de l'assolement triennal (75 % de la superficie pour les céréales et 25 % pour le maïs fourrager).

- Système d'irrigation

L'aspersion fut retenue comme mode d'irrigation, étant donné la topographie très accidentée et la qualité des sols. Cette technique nécessite de disposer d'un équipement de qualité pour pouvoir fonctionner dans des conditions optimales. Ainsi, le critère technique l'a emporté sur le critère économique, comme nous le verrons encore par la suite. En ce qui concerne la trame d'irrigation, aucune procédure de remembrement ne fut retenue. Le canevas des parcelles à irriguer a été celui des propriétés tel qu'il se présentait avant l'irrigation (figure 3).

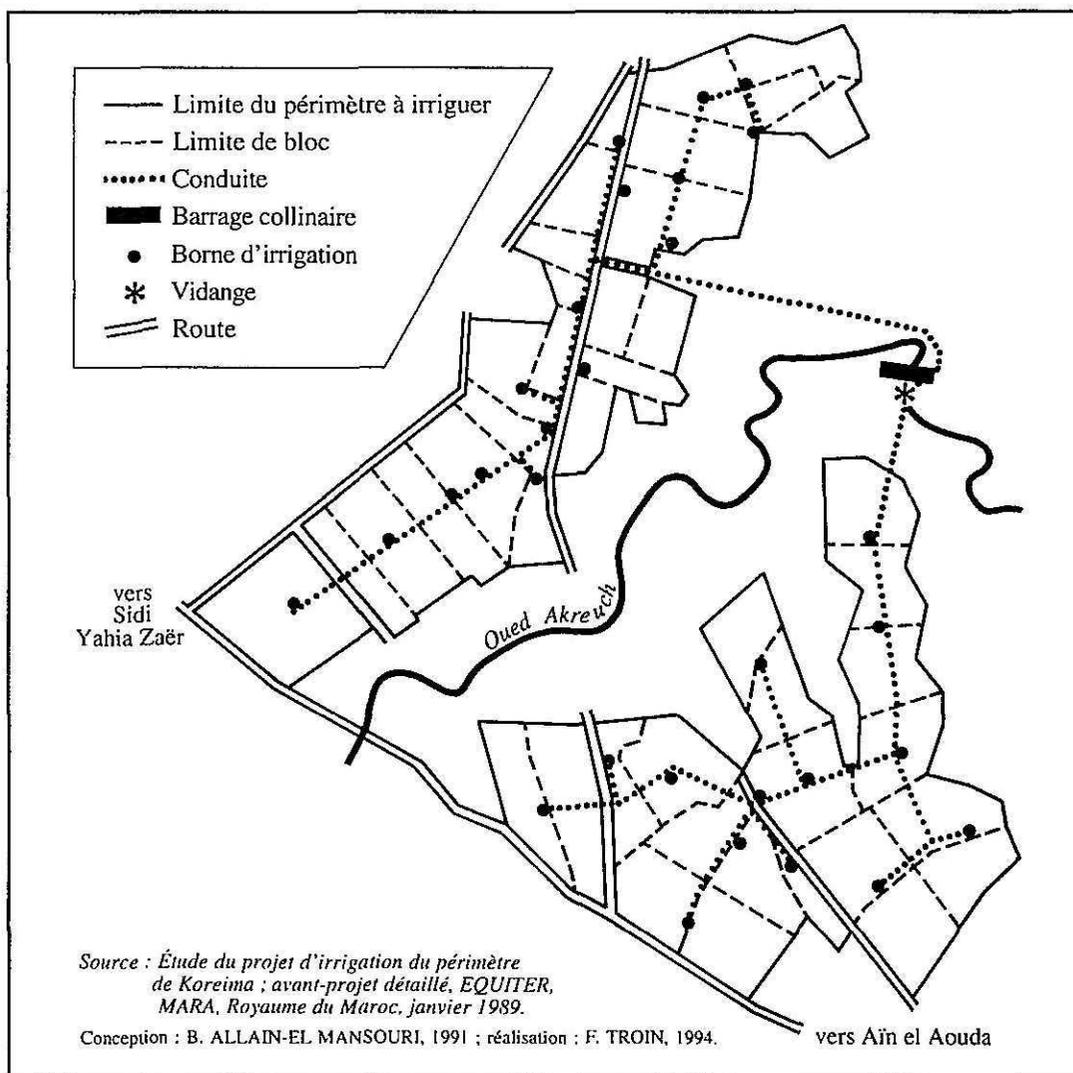


Figure 3 : Projet de périmètre d'irrigation à Aïn Koreïma en 1989.

Le réseau d'irrigation établi pour le projet devait limiter au maximum les charges des propriétaires. La distribution de l'eau aux propriétaires concernés par le projet devait se faire au moyen d'un réseau de conduites enterrées apportant l'eau sous pression jusqu'aux bornes d'irrigation. Ces bornes devaient assurer la liaison entre le réseau de conduites enterrées et le matériel mobile. L'emplacement des bornes fut déterminé dans le double but d'éviter au propriétaire d'avoir recours à de trop grandes longueurs de matériel mobile et d'éviter à l'Administration d'avoir à financer un réseau enterré collectif trop important. Le nombre de bornes prévues fut de 30, soit environ une borne pour 10 ha, ce qui constitue une densité à peu près double de celle des périmètres remembrés.

- Coût de l'aménagement

En tenant compte de l'aménagement du réseau proprement dit, auquel s'ajoute la station de pompage, EQUITER a estimé le coût d'aménagement à 51 600 DH/ha en 1989. Dès que les résultats des travaux d'EQUITER furent connus, la Direction Provinciale de l'Agriculture de la Province de Kénitra-Rabat rencontra les agriculteurs concernés par le projet. L'annonce du coût de l'équipement suscita une levée de boucliers de la part de ceux-ci.

C - Les raisons de l'échec de l'aménagement-aval : l'absence de concertation

Dès lors que le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire avait élaboré son projet de périmètre d'irrigation, il pouvait passer à une seconde phase, pratique, c'est-à-dire la mise sur pied de l'association d'irrigants. Il prit donc contact avec les 17 propriétaires concernés. Très rapidement, il fut clair que les agriculteurs ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur les structures à mettre en place, compromettant ainsi la réalisation du projet.

1. L'absence de concertation préalable entre l'Administration et les agriculteurs

Cette absence de concertation est sans doute un des facteurs qui permet de comprendre pourquoi le projet n'a toujours pas vu le jour au printemps 1991 (date de nos investigations). En effet, les agriculteurs ont avancé deux arguments essentiels pour expliquer leur refus de créer cette association d'irrigants telle qu'elle leur est présentée par l'Administration : des arguments financiers et des arguments fonciers.

- La question financière

Lorsque le projet de barrage fut conçu en 1985-1986, il prévoyait d'envoyer les terres situées dans le fond de la vallée de l'oued Akreuch. À l'ouverture du chantier, le Caïd nous avait indiqué que les agriculteurs avaient remis **gracieusement** leurs terres à l'Administration (il nous fut impossible d'obtenir la carte du parcellaire envoyé). Les agriculteurs concernés attendaient donc de la part de l'Administration une prise en charge totale de l'aménagement du site, aussi bien pour ce qui est de l'équipement du barrage que de la création et de la gestion du périmètre d'irrigation. Lorsque les services de la DPA, au cours d'une réunion, leur annoncèrent la nécessité de mettre sur pied une association d'irrigants capable de gérer le réseau, mais surtout que chaque membre devrait apporter une contribution de 51 600 DH par

hectare à équiper, le tollé fut général. Cet échec s'explique aussi par les spécificités de la structure foncière. Or, il semble que l'administration ait négligé ce point essentiel.

• La structure foncière

Lorsque l'on étudie le parcellaire de la zone à aménager dans le cadre du projet (figure 4), on constate une situation très inégale ; inégalité d'autant plus sensible qu'elle affecte une zone concernée par un aménagement pour l'irrigation. En effet si, pour un propriétaire qui possède 88 ha, un tel investissement peut être envisageable et amorti très rapidement, on voit mal comment ce peut être le cas d'un exploitant-propriétaire d'une micro-propriété (moins de 4 ha). Or, sur l'ensemble du périmètre en projet, 8 exploitants possèdent moins de 10 ha, soit 13,9 % des terres à irriguer. Si l'on prend l'exemple d'un agriculteur disposant de près de 4 ha, cela représente un investissement de 206 400 DH (tableau 2). Cet investissement apparaît colossal si on le rapporte aux moyens et aux aides dont peut bénéficier ce même exploitant.

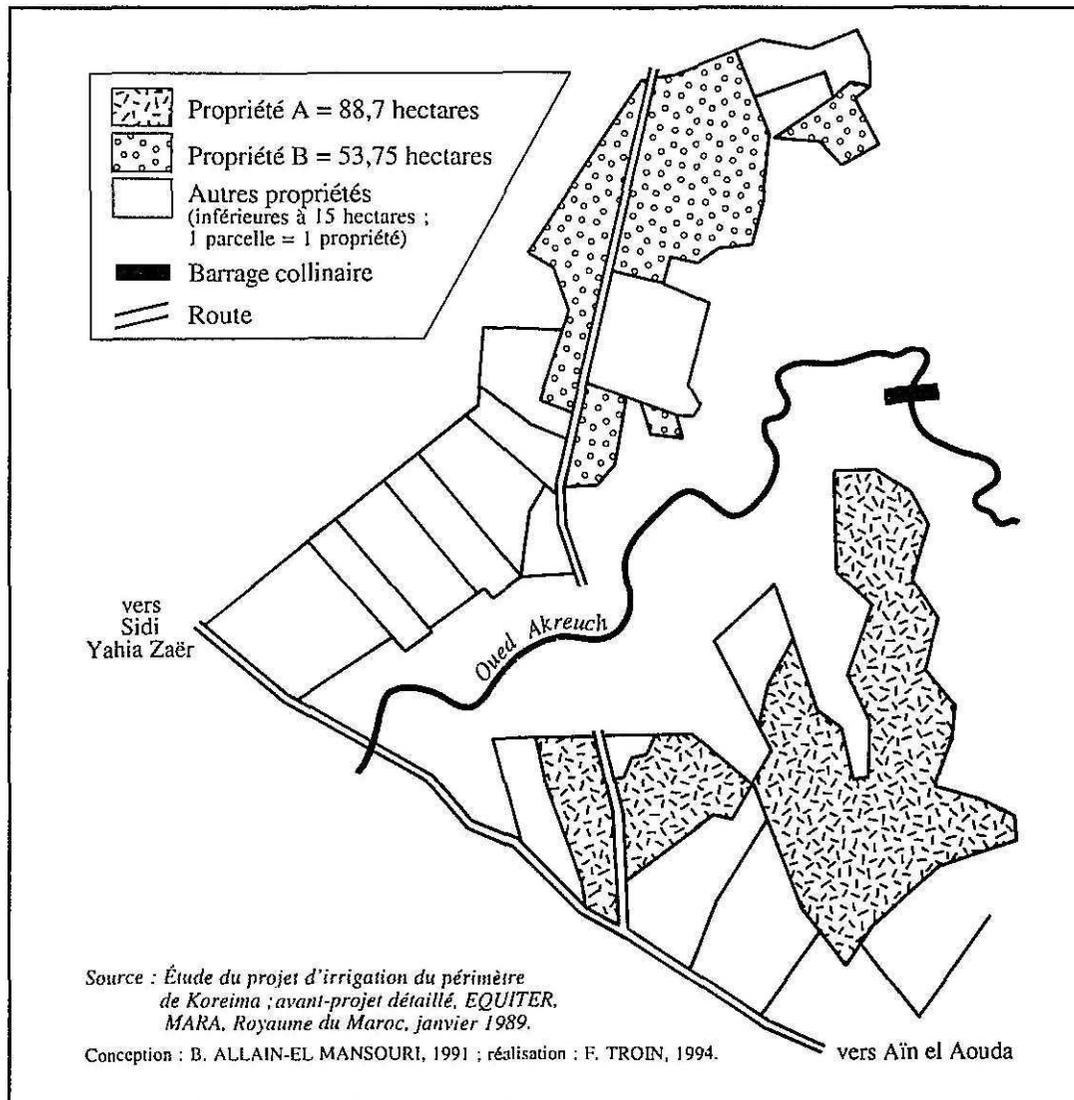


Figure 4 : Parcellaire concerné par le projet d'irrigation à Aïn Koreima en 1989.

Tableau 2 : Coût de l'équipement, en vue de l'irrigation, des propriétés du périmètre d'Aïn Koreïma en 1989.

| Rives | Titre foncier (*) | Superficie (en ha) | Investissement (en DH) |
|--------------|-------------------|--------------------|------------------------|
| Rive droite | 1 | 22,53 | 1 162 548 |
| | 2 | 7,25 | 374 100 |
| | 3 | 6,28 | 324 048 |
| | 4 | 4,28 | 220 848 |
| | 5 | 10,19 | 525 804 |
| | 6 | 10,10 | 521 160 |
| | 7 | 3,04 | 156 864 |
| | 8 | 3,79 | 195 564 |
| | A | 53,75 | 2 773 500 |
| | 9 | 13,92 | 718 272 |
| 10 | 6,30 | 325 080 | |
| Sous-total D | | 141,43 | 7 297 788 |
| Rive gauche | 11 | 13,53 | 698 148 |
| | 12 | 14,01 | 722 916 |
| | 13 | 12,79 | 659 964 |
| | B | 88,70 | 4 576 920 |
| | 14 | 6,37 | 328 692 |
| | 15 | 1,54 | 79 464 |
| Sous-total G | | 136,94 | 7 066 104 |
| TOTAL | | 278,37 | 14 363 892 |

(*) : Nous avons indiqué par des numéros et des lettres les titres fonciers afin de préserver l'anonymat des propriétaires.

Source : *Étude du projet d'irrigation du périmètre de Korïma, Avant-projet détaillé, Royaume du Maroc, EQUITER, MARA, Janvier 1989.*

2. L'absence de concertation entre les signataires de la convention tripartite

Lors de nos contacts auprès des différentes Administrations en charge du projet, nous avons été surpris de constater qu'il n'y avait pas eu de réflexion concertée approfondie, en particulier entre l'Administration de l'Hydraulique et le MARA, en charge de l'aménagement-aval au plan technique mais aussi humain.

• Au niveau technique

Aucune prise pour l'irrigation ne fut envisagée au moment de la construction du barrage. Le bureau d'études, dans son rapport, indique que l'installation d'une prise propre à l'irrigation n'ayant pas été prévue, l'eau devrait être puisée à partir de la vidange de fond. Cette eau, très chargée, devait par conséquent être filtrée. La filtration est rendue d'autant plus impérative que le mode d'irrigation retenu, à cause en particulier de la topographie très accidentée, ne peut être que l'aspersion. Dans de telles conditions, l'aménagement d'une station de pompage est rendu indispensable et représente une augmentation sensible du coût général d'installation du périmètre. Selon le devis établi par EQUITER en 1989, l'équipement de la station de pompage reviendrait à 9 386 960 DH soit 65 % du total à investir. Ce total, divisé par le nombre d'hectares à équiper, aboutit à un coût d'équipement de 51 600 DH/ha. Si l'on tient compte uniquement du réseau se composant des conduites, de la robinetterie, des bornes, du terrassement et du génie civil, le coût d'équipement de l'hectare tombe à 13 186,23 DH/ha soit un total de 3 678 960 DH. Dans tous les cas de figures retenus, EQUITER a montré qu'a priori les exigences techniques devaient prévaloir sur les exigences économiques dans la mesure où elles conditionnent la réussite du

projet. En matière d'irrigation par aspersion, la filtration des eaux constitue une condition de réussite car elle évite le bouchage continuels des buses des asperseurs, la détérioration du matériel hydromécanique et les dépôts solides dans les conduites et les différentes pièces mécaniques.

- Au plan humain

Ainsi donc, le point de vue qui triomphe est celui de la technicité au détriment du point de vue humain. Aucune enquête sociologique approfondie n'a été effectuée au préalable pour connaître les besoins et les moyens dont disposaient les propriétaires concernés. Ce fut une erreur fatale ! Aujourd'hui, près de quatre ans après la fin du chantier, l'eau du barrage n'est toujours pas utilisée, situation pour le moins paradoxale dans un pays où les besoins en eau, notamment en milieu rural, sont si importants. L'eau est mobilisée, et les habitants, consommateurs potentiels, attendent toujours l'autorisation des Autorités pour pouvoir puiser ou pomper le précieux liquide. Dès Février 1991, le Gouverneur de la Préfecture Temara-Skhirat accordait cette autorisation à un propriétaire du périmètre d'irrigation. Mais cette solution ne peut être que temporaire car elle ne règle nullement le contentieux existant entre l'Administration et l'ensemble des propriétaires.

CONCLUSION

Si, au départ, le projet d'un barrage collinaire pouvait apparaître comme une réponse appropriée au problème de l'eau en milieu rural, il peut se révéler inefficace s'il est mal ciblé. Ainsi, le barrage collinaire d'Aïn Koreïma est-il révélateur de dysfonctionnements profonds. D'une part au sein de l'Administration qui n'a pas su ou qui n'a pas voulu faire circuler l'information, chacun voulant faire triompher son point de vue ; d'autre part entre l'Administration et les habitants. L'absence de concertation avec les populations concernées et l'absence de connaissances effectives des besoins réels de la population peuvent faire échouer un projet séduisant a priori. Si la nécessité de faire participer financièrement les agriculteurs peut se justifier par le souci de les responsabiliser, le procédé retenu est pour le moins contestable car il relève plus du fait accompli que d'un dialogue véritable. La structure foncière, le mode d'irrigation, la topographie étaient autant de réalités propres à faire échouer le projet, connues dès le départ et pourtant sous-estimées par l'Administration.

Mais ce projet a eu d'autres conséquences indirectes non négligeables. L'absence d'informations claires, précises, a fait naître les espoirs les plus fous en 1986. À cette date, lors de nos enquêtes, certains agriculteurs avaient envisagé la création d'une séguia au nord de la commune (canalisation à ciel ouvert). Grâce à cette eau, ils voulaient se lancer dans les cultures spéculatives (bananes, avocats) pour alimenter le marché de Rabat tout proche. D'autres parlaient d'alimentation en eau potable. Quatre ans plus tard, l'eau est bien là mais personne n'y a accès. Une telle situation ne peut qu'accentuer le discrédit qui pèse sur l'Administration. Son apparente incapacité à mener un projet local ne peut engendrer que des déceptions à la dimension des espoirs qu'il avait fait naître. Enfin, la construction de ce barrage dans

une région où les ressources souterraines (plateau schisteux) sont faibles a été un des facteurs ayant accentué un mouvement de spéculation foncière. En 1983, l'hectare situé au nord de la commune valait entre 40 000 et 50 000 DH ; en 1988 il atteignait 1 500 000 DH.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 9, 1994
ISSN 0989-5620
ISBN 2-86-906-065-3
pp. 131-138

Comptes-Rendus

Établis par

Marc COTE

JEMNA-GOUZON Danièle : *Villages de l'Aurès, archives de pierre*. L'Harmattan, Paris, 1989, 240 pages.

Recherche de type anthropologique, sur les logiques traditionnelles de l'occupation de l'espace, et, plus spécialement, de l'espace habité dans le massif des Aurès. Pour cela l'Auteur, qui a longuement travaillé dans le cadre d'un Centre d'études algérien, a choisi un village (Beni Souik) et en décrypte avec finesse tous les éléments physiques, ainsi que les données sociales et culturelles, dont ils sont la traduction au sol. L'approche s'effectue en trois temps et à trois échelles différentes : l'espace aurasien, le village, la maison. Un ouvrage de référence.

M. C.

MORIZOT Jean : *L'Aurès ou le mythe de la montagne rebelle*. L'Harmattan, Paris, 1991, 274 pages.

Travail d'un érudit, qui n'est pas un spécialiste, mais a été plusieurs années en poste à Arris comme administrateur et a effectué l'inventaire systématique de toutes les sources existantes.

L'Auteur remet vigoureusement en cause l'idée classique d'un massif fermé et vivant en autosubsistance, d'un peuple de montagnards guerriers et pillards. La réputation d'"insurrection endémique" faite à l'Aurès lui paraît totalement infondée. À travers les époques romaine, arabe et turque, il y voit plutôt une société rurale, sédentaire, hydraulique, voire urbaine, ayant maîtrisé de façon souvent remarquable ses terroirs, ayant établi de nombreux liens avec le piémont (irrigation, marchés). De même, la conquête coloniale a rencontré non une résistance systématique et organisée, mais des attitudes locales et variées qui ne justifiaient en rien les razzias et destructions de greniers fortifiés pratiquées couramment par l'Armée française. Il fallut l'époque récente et la guerre d'Indépendance pour voir l'Aurès prendre la tête d'une insurrection générale.

On suit volontiers l'Auteur. Toutefois, pour les époques précoloniales, les sources de documentation (inscriptions latines, récits des géographes arabes) sont si limitées sur l'Aurès lui-même qu'il apparaît toujours gênant d'extrapoler à un espace particulier ce qui est valable pour l'ensemble.

M. C.

TESSA Ahmed : *La zone d'expansion touristique, outil d'aménagement du territoire et méthode d'analyse spatiale*. Magister d'Économie, Université de Tizi-Ouzou, 1991, 306 pages, ronéo.

L'on sait que, à la différence du Maroc et de la Tunisie, l'Algérie a peu misé jusqu'ici sur le tourisme. Cependant, dans le cadre de sa planification spatiale, elle a été amenée à penser le tourisme, pour à la fois développer ce secteur et éviter les dégradations des sites. D'où la définition de Z.E.T. (Zones d'Expansion Touristique). Au total, en 1988, 173 Z.E.T., couvrant 48 000 ha, ont été retenues pour le pays, en tant qu'instruments d'aménagement du territoire. 141 d'entre elles concernent le littoral. L'Auteur analyse le cas de la région d'Azzefoun, portion du littoral de la Grande Kabylie, où 3 Z.E.T. ont été décidées. Ces créations peuvent-elles induire le développement dans cette région montagneuse et enclavée ? Le constat est plutôt réservé, l'essentiel sur le terrain reste à faire.

M. C.

CHERRAD Salah-Eddine : *Élections municipales et législatives en Algérie, les scrutins du 12 juin 1990 et du 26 décembre 1991*. Espace rural n° 29, Université Paul-Valéry, Montpellier, 1992, 82 pages.

Essai de géographie électorale, le premier en Algérie, puisque portant sur les premières consultations pluralistes. Analyse de deux consultations électorales, à deux échelles différentes (niveau national et niveau régional : nord-est du pays).

L'analyse régionale (région d'Annaba), menée très finement, montre comment l'aire du parti islamiste (F.I.S.) correspond aux villes et aux régions colonisées, déstructurées (plaines et bassins), alors que les autres partis (ici le F.L.N.) tiennent les espaces plus ruraux et plus traditionnels (montagnes). Au niveau national, la prépondérance du F.I.S. apparaît éclatante dans tous les documents et tous les scrutins ; cependant, la cartographie ne fait peut-être pas suffisamment ressortir l'implantation urbaine privilégiée de ce parti.

M. C.

HADJ-SADOK Mohamed : *Milyana et son patron (Waliyy) sayyid-i Ahmed ben Yusuf*. O.P.U., Alger, 1989, 155 pages.

Histoire d'une petite ville algérienne, Miliiana, ceinturée de remparts précoloniaux, et perchée au-dessus de la vallée du Chelif. A connu à différentes époques ses heures de gloire, mais se trouve aujourd'hui marginalisée au sein du réseau urbain algérien.

M. C.

SARI Djilali : *La re-naissance d'un ancien débouché de l'or transsaharien, Honaine, Algérie ; passé et transformations en cours*. O.P.U., Alger, 1991, 167 pages.

Histoire d'une autre ville algérienne précoloniale qui, elle, fut rayée de la carte. Site médiocre (ouvert aux vents d'Ouest), mais très belle situation, débouché de l'axe Sijilmassa-Tlemcen-Honaine, et vis-à-vis du port espagnol d'Almería. Pendant trois siècles (du XIII^{ème} au XVI^{ème} siècle), Honaine fut à la charnière d'un commerce transsaharien et transméditerranéen, portant sur les produits agricoles, les esclaves, et, surtout, l'or soudanais. Petite ville (les ruines couvrent 11 ha), port actif doublant celui d'Oran. Mais la décadence du royaume zianide, le déplacement des grands courants commerciaux et l'expansionnisme espagnol, amenèrent le déclin d'une ville qui, finalement, fut rasée en 1534 par les Espagnols. Après un hiatus de trois siècles, marqué seulement par la présence d'un marché hebdomadaire au milieu des ruines, une nouvelle agglomération est née à partir d'un regroupement en 1957, devenu progressivement une cité d'aujourd'hui 4 000 habitants, avec une petite usine et un abri de pêche.

M. C.

KHELADI Mokhtar : *Urbanisme et systèmes sociaux, la planification urbaine en Algérie*. O.P.U., Alger, 1991, 286 pages.

Publication d'une recherche universitaire. Le sous-titre est quelque peu inexact ; il aurait dû être : "La planification urbaine à Béjaïa".

Recherche d'un économiste, qui s'essaye à théoriser à travers l'analyse marxiste du mode de production et de la rationalité socialiste. Et qui ne rencontre pas beaucoup de rationalité dans l'urbanisme de Béjaïa...

M. C.

HENNI Ahmed : *Essai sur l'économie parallèle : le cas de l'Algérie*. E.N.A.G., Alger, 1991, 159 pages.

Les études sur l'informel se développent. Ici, essai de théorisation, par un économiste, et appliqué à l'Algérie.

En système d'économie libérale, existe une économie souterraine de production (travail au noir) qui ajoute de la valeur, et génère des prix inférieurs aux prix réglementaires. Dans les systèmes d'économie planifiée, comme l'Algérie, il existe une économie parallèle de distribution (marché noir, trabendo) qui n'ajoute aucune valeur et se nourrit d'une émission monétaire sans rapport avec la production ; d'où des prix très supérieurs aux prix administrés. L'énorme épargne informelle se place dans la thésaurisation, l'achat de devises ou l'encaisse oisive (prêts à la spéculation lorsqu'une occasion se présente). Les permis, les bons, la place dans les réseaux de redistribution (logements, véhicules, ciment...) assurent finalement des revenus supérieurs à la production elle-même. "Ce n'est pas le temps productif de biens qui enrichit le plus, mais le temps consacré aux relations sociales".

M. C.

LAZRI Youcef : *Mutations d'espaces urbains publics : le cas des espaces de rencontre de masse*. Magister en Architecture, Université de Constantine, 1990, 448 pages, ronéo.

L'Auteur s'intéresse à ces espaces, de rencontre de masse et de convivialité à la fois, que sont les grandes places urbaines. Pour ce faire, il analyse neuf places parmi celles des grandes villes algériennes (deux à Alger, deux à Oran, deux à Constantine et une dans chacune des villes suivantes : Annaba, Tébessa, Ghardaïa). À travers cet échantillon, il retrouve les différentes influences culturelles qui se croisent en Algérie, et qui se lisent à travers les formes (très bien présentées par de multiples relevés, personnels, précis, et qui reprennent, pour les neuf places, la même méthodologie). Les pratiques sont toutefois analysées beaucoup plus rapidement.

Il est dommage que la forme pêche un peu par précipitation et que les matériaux présentés ne soient pas exploités plus à fond.

M. C.

BOUJELLAL Louisa, née BENAZOUC : *Alimentation en eau potable de la ville de Constantine*. Thèse de Doctorat de 3ème Cycle, Géographie, Université de Nancy II, 1991, 260 pages.

L'alimentation en eau des grandes villes en Algérie est toujours un problème difficile, par suite de leur croissance rapide. Il est rendu d'autant plus crucial lorsque des suites d'années sèches font rabattre les ressources en eau. Partout, les coupures au robinet sont généralisées. Constantine constitue un bon cas d'espèce, car son site (elle est perchée à 700 m d'altitude) rend d'autant plus difficiles les approvisionnements.

La thèse analyse les composantes du problème selon une démarche classique, d'amont en aval : mobilisation des ressources en eau/distribution/assainissement/bilan besoins-ressources/gestion de l'eau. La ville, après avoir mobilisé entièrement les deux sources des Hautes Plaines déjà captées à l'époque coloniale, a dû faire appel aux ressources du Hamma (aux dépens des jardins), puis au barrage d'Hammam-Grouz ; aujourd'hui, ses

besoins suscitent la construction d'un grand barrage sur le Rhumel inférieur (Beni Haroun).

Avec une dotation globale de 800 l/seconde, Constantine dispose théoriquement de 130 à 150 l/habitant/jour. Mais il faut tenir compte des pertes en réseau (évaluées à 30 %) et des disparités très fortes d'un quartier à l'autre. La situation de pénurie va s'aggraver dans les années à venir (déficit prévisible de 37 % en l'an 2000). La généralisation des compteurs et la révision de la tarification doivent aller de pair avec la mobilisation de nouvelles ressources.

M. C.

BENMATTI Nabiha : *Analyse de l'évolution des processus de production de l'espace de l'habitat informel à Constantine*. Magister en Architecture, Université de Constantine, 1991, 162 pages.

Le néocitadin se sent mal à l'aise dans l'habitat collectif, parce que le ménage se découvre comme couple, parce que les rapports de mitoyenneté se substituent aux rapports de convivialité traditionnelle. L'hypothèse de l'Auteur est que l'habitat informel n'est pas seulement une réponse à un problème quantitatif (pénurie de logements), mais qu'il est également une réponse à un problème qualitatif, celui de la recherche de formes d'habiter spécifiques, et du refus des formes officielles.

L'Auteur appuie sa démonstration sur l'analyse de quatre quartiers d'habitat auto-construit à Constantine. Plans, relevés au sol, photos, enquêtes, traduisent à la fois la recherche de modernité, d'identification à l'urbain (disparition de la cour centrale, largeur des rues) et le maintien de certaines pratiques spatiales (polyfonctionnalité, flexibilité).

Travail bien mené et bien écrit, qui aurait pu pousser plus loin les enquêtes afin de saisir toutes les dimensions de l'habitat.

M. C.

BOUSSOUF Rabah : *Géographie et santé en Algérie*. O.P.U., Alger, 1992, 259 pages.

Cet ouvrage est la publication du travail universitaire de l'Auteur, soutenu au titre du Magister en Aménagement à l'Université de Constantine, sous le titre "Géographie pathologique en Algérie, de Skikda à El Oued", qui a fait l'objet d'un compte-rendu dans *Les Cahiers d'URBAMA* n° 2.

Publication intégrale, bonne cartographie. Travail qui restera un travail de référence pour les études de géographie de la santé en Algérie.

M. C.

BERNIER Michel et CHAUMET Michel : *L'Algérie à la croisée des chemins*. Centre Régional de Documentation Pédagogique, Poitiers, 1992, 196 pages + un livret de 40 diapositives.

Conçu pour les enseignants des lycées et collèges, ce document est plus qu'une simple notice commentaire de diapositives. C'est un véritable dossier pédagogique, comportant 30 pages d'introduction, puis, pour chacune des diapositives, deux à quatre pages de commentaires, souvent avec cartes et graphiques. Ce document permet de mettre à jour les connaissances sur un pays où les choses évoluent vite.

M. C.

BENDJELID Abed : *L'organisation urbaine des bassins intérieurs oranais (Algérie) : formation et fonctionnement d'un réseau urbain dans un pays à économie planifiée*. Thèse de Doctorat d'État (Géographie), Université de Paris I, 1990, 416 pages, ronéo.

Ce solide travail universitaire se situe à la conjonction de trois éléments :

- une préoccupation générale, celle de la compréhension de l'organisation urbaine en Algérie et des retombées de la stratégie étatique sur ce maillage, à travers la période de grand volontarisme sur l'espace qu'a été celle des deux décennies écoulées ;

- un niveau d'analyse, celui des villes "moyennes" et petites, sur lesquelles l'éclairage a été moins porté par les chercheurs précédents que sur les grands pôles littoraux, bien que, en fin de compte, elles aient été le lieu des actions privilégiées de la politique étatique ;

- un cadre spatial, celui des bassins intérieurs oranais qui s'organisent autour des trois villes de Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès et Mascara, solides capitales microrégionales. Espace complémentaire de celui des plaines littorales oranaises, comme cette thèse est complémentaire de celle que Bouziane SEMMOUD avait consacrée à ces plaines et à leur développement urbano-industriel.

Donc, une étude de maillage urbain dans un cadre régional, mais avec un souci majeur, celui de toujours saisir les rapports du pouvoir à l'espace, et les mécanismes de prise de décision : planification, pouvoir des collectivités locales, grille nationale d'équipement, découpages administratifs, investissements industriels, délocalisation du siège des entreprises... Car "l'État est devenu le principal agent de l'urbanisation de l'espace" ; il a consacré la ville en tant qu'instrument de transformation de la société et de l'espace. C'est à travers cette vision qu'est systématiquement lu le remodelage du système urbain hérité dans ces trois bassins.

Quelques résultats : la puissance (et les limites) de cet instrument que constitue la Wilaya comme niveau de planification ; la promotion des villes moyennes qui se voient octroyées une fonction d'encadrement de l'espace ; la croissance, récente mais vive, des petites villes qui renversent à leur profit les courants migratoires ; la puissance du développement industriel et l'apparition d'un secteur tertiaire supérieur.

Mais le secteur privé ne sort guère des villes moyennes, car il prospère à l'ombre du secteur public. Le renforcement d'une trame urbaine hiérarchisée et homogène n'exclut pas la concentration de la décision dans la capitale. Le refus du niveau régional administratif (par l'État) n'exclut pas l'affermissement de la fonction économique d'Oran, lieu de la résistance des intérêts privés et ville chargée, de fait, d'appuyer la mise en place des nouvelles structures microrégionales. La planification n'exclut pas toujours la mauvaise maîtrise de la croissance spatiale des villes : "L'expérience algérienne de développement a plutôt donné la priorité à la réorganisation de l'armature urbaine qu'à celle des tissus urbains".

M. C.

HAFIANE Abderrahim : *Les défis à l'urbanisme, l'exemple de l'habitat illégal à Constantine*. O.P.U., Alger, 1989, 290 pages.

Cet ouvrage est la publication de la Thèse de Doctorat de l'Auteur, soutenue à l'Université de Grenoble.

Pour les pouvoirs publics, l'habitat auto-construit en dur revêt une double illégalité, celle de la construction (pas de permis de construire) et celle de la situation urbanistique du quartier (zone non aedificandi). Mais, à cette illégalité, les habitants opposent la légitimité (droit de vivre en ville).

Après avoir situé l'habitat informel dans la croissance de la ville de Constantine, l'Auteur en scrute les caractères à travers l'analyse minutieuse de trois quartiers.

Composition sociologique : les habitants ne proviennent pas de l'exode rural, mais d'un desserrement à partir du centre-ville. Évolution morphologique : habitat évolutif en hauteur, dans lequel la cour initiale disparaît souvent, reportée dans la terrasse. Coût de la construction : environ le tiers du coût du m² officiel, parce que la construction évite les intermédiaires et fait participer toute la force de travail familiale.

Travail de référence sur l'habitat illégal. Il est dommage que la cartographie n'ait pas été redessinée.

M. C.

HAMIDOU Rachid : *Le logement, un défi*. O.P.U./E.N.A.L., Alger, 1989, 409 pages.

Publication de la Thèse de Doctorat en Sciences Économiques soutenue par l'Auteur à Varsovie. Après un bilan de l'état du logement en Algérie, l'Auteur chiffre les besoins, définit les solutions, précise les contraintes à lever.

Durant la décennie écoulée, il eut fallu construire 100 000 logements par an pour faire face au seul croît démographique, les ratios (taux d'occupation par logement) n'ont cessé d'empirer de recensement en recensement. L'Auteur calcule que d'ici l'an 2008, pour retrouver des T.O.L. optima, il faudrait passer progressivement de 70 000 logements construits en 1980 à 650 000 en l'an 2008 (soit une moyenne de 315 000 logements par an sur une période de 30 ans). Et il pense que cet objectif n'est pas utopique si tous les moyens convergent vers lui...

M. C.

CHAOUR Soraya : *Les techniques industrialisées employées en Algérie et leurs retombées sur la production architecturale : le cas du logement*. Magister en Architecture, Université de Constantine, 1992, 164 pages.

Les procédés industrialisés ont résolu dans l'Europe de l'après-guerre les problèmes du logement, du moins sur le plan quantitatif. En Algérie, ils apparaissent n'avoir résolu ni le quantitatif ni la qualitatif. Pourquoi ? Avec l'appui d'études de cas (à Constantine) et des interviews de quinze responsables d'entreprises de construction, l'Auteur montre comment la terminologie recouvre toute une série de notions différentes, et fait tomber quelques idées reçues : l'industrialisation (du logement) peut concerner aussi bien le logement individuel que collectif ; les H.L.M. les plus laids ont été construits en "traditionnel". Ce qui est en cause, ici, selon l'Auteur, ce sont moins les techniques d'industrialisation que le choix du système (fermé et non ouvert), le mode d'application (non-utilisation de la flexibilité), le contexte général de la construction (approvisionnement en ciment, pannes du matériel). "La technique est modifiante, mais non déterminante."

Plaidoyer pour une utilisation intelligente de l'industrialisation du B.T.P. En fin de compte, l'interrogation demeure : y a-t-il intérêt à utiliser de telles techniques en Algérie ?

M. C.

DAHMANI Mohamed : *Atlas économique et social de la Grande Kabylie*. O.P.U., Alger, 1990, 368 pages.

Cet "Atlas" est un recueil de très nombreuses cartes, graphes, tableaux, tous commentés et organisés en 11 chapitres. Ils concernent un espace défini, la Wilaya actuelle de Tizi-Ouzou qui a l'avantage de correspondre à une entité géographique bien individualisée, le massif de Grande Kabylie (hormis la corne Nord-Ouest, rattachée à la Wilaya de Bou Merdès). Ce qui, dans les monographies administratives, ne constitue généralement qu'un catalogue est ici un document très utile, parce qu'homogène (rédigé

par une seule et même personne), et parce que l'Auteur est un bon connaisseur de la réalité kabyle.

Plutôt que des cartes classiques d'Atlas, les illustrations sont des croquis schématiques, et souvent suggestifs. Lorsque les géographes négligent d'établir des représentations spatiales, ce sont les économistes qui prennent la relève.

Cet Atlas complète l'étude rédigée par le même Auteur et publiée en 1987 par l'O.P.U. sous le titre "Économie et société en Grande Kabylie".

M. C.

ADRESSES DES AUTEURS

François LEIMDORFER

Ingénieur CECOD-LTMA (CNRS)

Institut d'Étude du Développement Économique et Social
58, boulevard Arago
75013 PARIS

Roberto SANTO MARTINO

Chercheur à l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (I.R.M.C.) de Tunis

Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain
20, rue Mohamed Ali Tahar
Mutuelleville
1002 TUNIS
TUNISIE

Nadir BOUMAZA

Maître de Conférences à l'Université de Grenoble

Institut de Géographie Alpine
Université Joseph Fourier
Rue Maurice Gignoux
38031 GRENOBLE Cedex

Kayed ABU-SABHA

Professeur

Université de Jordanie
Département de Géographie
PO Box 13376
AMMAN
JORDANIE

Nassim BARHAM

Professeur

Université de Jordanie
Département de Géographie
PO Box 13376
AMMAN
JORDANIE

Béatrice ALLAIN-EL MANSOURI

Doctorante au Centre Interuniversitaire d'Études Méditerranéennes (C.I.E.M.)

36, rue Lalla Aïcha Messaoud
SALÉ
MAROC

Marc COTE

Maître de Conférences à l'Université de Constantine

7, rue Boudahane Messaoud
CONSTANTINE
ALGÉRIE

PUBLICATIONS RÉCENTES DE MEMBRES D'URBAMA, OU RÉALISÉES AVEC LEUR COLLABORATION

K. MECHTA

MAGHREB, ARCHITECTURE, URBANISME. PATRIMOINE, TRADITION ET MODERNITÉ.

Préface de Pierre SIGNOLES.

PUBLISUD, 1991, 15 rue des 5 diamants, 75013 Paris.

238 F.F.

N. PICAUDOU

LA DÉCENNIE QUI ÉBRANLA LE MOYEN-ORIENT, 1914-1923.

Éditions Complexe, 1992, Diffusion Presses Universitaires de France.

J. FONTAINE et P. GRESSER

LE GUIDE DE LA TUNISIE : BIZERTE, KAIROUAN, SFAX, SOUSSE, TUNIS, LA KROUMIRIE, LE SAHEL, LE CAP BON, L'ÎLE DE JERBA, LE JERID ET LE JEBEL.

Éditions La Manufacture, 1992, Hôtel Jouffroy-d'Abbans, 25000 Besançon.

150 F.F.

M. BERRIANE

TOURISME NATIONAL ET MIGRATIONS DE LOISIRS AU MAROC. ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE.

Publication de l'Université Mohamed V, Rabat, 1991.

À commander auprès de Pierre SIGNOLES, à l'adresse d'URBAMA.

200 F.F.

D. PINSON

DES BANLIEUES ET DES VILLES. DÉRIVE ET EUROCOMPÉTITION.

Les Éditions Ouvrières, 1992, 12 avenue de la Sœur Rosalie, 75013 Paris.

125 F.F.

J. BISSON

MUTATIONS ET DÉVELOPPEMENTS AU SAHARA MAGHRÉBIN.

Publication du C.R.D.P. de Académie d'Orléans-Tours, 1993.

À commander auprès de Pierre SIGNOLES, à l'adresse d'URBAMA.

120 F.F.

S. CARATINI

LES ENFANTS DES NUAGES.

Éditions du Seuil, 1993, 27 rue Jacob, 75006 Paris.

130 F.F.

LES CAHIERS D'URBAMA

N° 1 - 1988

Olivier D'HONT
Marc LAVERGNE

Avant-Propos.

L'approvisionnement en eau de Nouakchott et de sa population.
Villes et régions au Soudan ou les difficultés de l'intégration nationale.

Comptes-Rendus par Marc Cote.

N° 2 - 1989

Bernard PAGAND

Avant-Propos.

Échelles d'organisation et formation de l'espace résidentiel traditionnel dans une médina maghrébine: la Médina de Constantine.

Quelle est la population d'Alger ?

Articles de J.-P. Langellier et F.F. (Extraits de "Villes au Futur", Alger, *Le Monde* du 4 mars 1988) et remarques en guise de réponse d'A. Prenant.

Ph. HAERINGER

Squatter le désert au Caire. Note sur Ezbet el Haggana à l'issue d'une visite interrompue (incluant un parallèle avec Manshiet Nasser).

Comptes-Rendus par Marc Cote et Pierre Signoles.

N° 3 - 1989

Keith SUTTON

Conflict Between the Growth of Greater Algiers and Algeria's Regional Development Policies.

Philippe FARGUES,
Ahmed BENCHEIKH
K. SCHLIEPHAKE

Enquête sur la famille à Marrakech.

Localisation, classification par branches et état du commerce et des services dans la vieille ville de Damas.

Comptes-Rendus par Jean-François Troin.

N° 4 - 1990

Albert TAUVERON
Kayed ABU SABHA

Le propre et le sale vus par les habitants de Fès (Maroc).

The Distribution of Population Age Structures in the City of Amman (Jordan).

A. AL-MOOSA
Jean-Claude BRÛLÉ

Social Geography of the Hawali Area in Kuwait.

Pouvoirs, sociétés et remodelages administratifs : le cas de l'Est algérien.

Comptes-Rendus par Gérard Maurer, Marc Cote, Jean Bisson et Pierre Signoles.

N° 5 - 1991

Mohamed NACIRI
André PRENANT
M. AL DBIYAT
Débat autour de *L'Algérie ou l'espace retourné* (Marc COTE, André PRENANT).

Le Maroc méditerranéen : l'envers du décor.

Littoral, intérieur et dynamique urbaine dans l'histoire de l'Algérie.

Les mutations du centre commercial de Salamieh (Syrie) entre 1978 et 1989.

Comptes-Rendus par Gérard Maurer, Marc Cote, Pierre Signoles et Ahmed Amrouche.

N° 6 - 1992

Mariella VILLASANTE DE BEAUVAIS Quelques aspects sociaux et fonciers de l'oasis de Kurudjel
(Région de l'Assaba, République Islamique de Mauritanie).

Comptes-rendus par Jean Bisson et Mohammed Berriane.

N° 7 - 1993 : Numéro thématique

L'ÉVOLUTION DE LA VIE RURALE AU MAGHREB ET EN ÉGYPTÉ (coordinateur : G. MAURER).

V. LASSAILLY-JACOB Aménagement planifié, aménagement remanié : une communauté rurale nubienne transférée s'approprie un autre environnement (Nouvelle Nubie, Égypte).

Gérard MAURER Montagnes et montagnards au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie).
Évolution récente du milieu rural.

Lahsen JENNAN Agriculteurs et ruraux : le nouveau visage des campagnes marocaines.
Michael PEYRON Mutations en cours dans le mode de vie des Ayt Yafelman (Haut-Atlas marocain).

Jacques TRAYSSAC Évolution des milieux et de l'agriculture dans les Monts des Ouled Naïl (Algérie) au cours des vingt dernières années.

Comptes-rendus par Gérard Maurer et Jean-François Troin.

N° 8 - 1993 : Numéro thématique

DU SAHARA TUNISIEN AUX RIVAGES ATLANTIQUES (coordinateur : J. BISSON).

Marc COTE Espoirs et menaces sur le Sahara algérien : les formes récentes de mise en valeur agricole .

Tanguy MORVAN Nouïel, oasis du Nefzaoua (Tunisie) : de la source aux forages illicites.

Abdelfettah KASSAH Tozeur et son oasis : problèmes d'aménagement d'une ville oasisienne.

Mustapha MALEH Les villes de l'Anti-Atlas occidental (Maroc).

Sophie CARATINI Le Cheikh comme premier point d'ancrage du pouvoir politique sur l'espace nomade. L'exemple des Rgaybat de Mauritanie.

Tidiane KOITA Le Sud mauritanien en devenir. L'organisation sociale et spatiale en crise.

Albert ODOUARD Pêche et géopolitique au large du Sahara.

Jean BISSON L'oasis entre modèles et chorème : variations sur le Gourara (Sahara algérien).

Comptes-rendus par Anne Betting, Danièle et Jean Bisson, Sophie Caratini, Marc Cote et Daniel Dubost.

Les Cahiers d'URBAMA sont disponibles par voie postale au prix de (port compris) :

- 25 Francs pour les n° 1 à 5 ;
- 50 Francs pour les n° 6 à 9 (tarif étudiants = 30 Francs sur place).

Les chèques sont à libeller au nom de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Tours.

Les commandes sont à adresser à URBAMA, B.P. 2221, 37021 Tours Cedex (France).

RAPPEL DES TITRES DE LA COLLECTION URBAMA

- Fascicule 12** *VILLAGES KABYLES ET NOUVEAU RÉSEAU URBAIN EN ALGÉRIE, LE CAS DE LA RÉGION DE BÉJAÏA.*
J. FONTAINE, 1983, 273 pages
- Fascicule 13** *é p u i s é*
- Fascicule 14-15** *L'ESPACE TUNISIEN : CAPITALE ET ETAT-RÉGION.*
P. SIGNOLES, 1985, 2 gros volumes, 1 041 pages
- Fascicule 16-17** *PETITES VILLES ET VILLES MOYENNES DANS LE MONDE ARABE.*
ouvrage collectif, 1986, 2 gros volumes, 838 pages, nombreuses illustrations
- Fascicule 18** *é p u i s é*
- Fascicule 19** *ÉLÉMENTS SUR LES CENTRES-VILLES DANS LE MONDE ARABE.*
MATERIAL ON CITY CENTRES IN THE ARAB WORLD.
ouvrage collectif bilingue, 1988, 275 pages
- Fascicule 20** *LE NOMADE, L'OASIS, LA VILLE.*
ouvrage collectif, 1989, 288 pages
- Fascicule 21** *PÔLES INDUSTRIELS ET DÉVELOPPEMENT URBAIN.*
LE CAS DE GABÈS (TUNISIE) ET MOHAMMEDIA (MAROC).
ouvrage collectif, 1990, 428 pages
- Fascicule 22** *L'EAU ET LA VILLE DANS LES PAYS DU BASSIN MÉDITERRANÉEN ET DE LA MER NOIRE.*
ouvrage collectif, 1991, 310 pages
- Fascicule 23** *MODÈLES D'HABITAT ET CONTRE-TYPES DOMESTIQUES AU MAROC.*
D. PINSON, 1992, 230 pages
- Fascicule 24** *RECHERCHES URBAINES DANS LE MONDE ARABO-MUSULMAN.*
APPROCHES COMPARÉES DES GÉOGRAPHES ALLEMANDS, BRITANNIQUES ET FRANÇAIS.
Actes du Colloque de Glasgow, 8 articles en anglais, 4 en français, 1993, 250 pages
- Fascicule 25** *FÈS... OU L'OBSESSION DU FONCIER.*
M. AMEUR, 1993, 428 pages

HORS COLLECTION

En collaboration avec l'Université de Franche-Comté

L'ALGÉRIE : VOLONTARISME ÉTATIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

J.-C. BRÛLÉ et J. FONTAINE, 1986, 248 pages

Atlas de la Wilaya de Casablanca

Le Centre d'affaires (1986), 3 feuilles

Découpage administratif (1988), 2 feuilles

Industries (1989), 8 feuilles

Population - 1982 (1990) 3 feuilles

Espaces verts (1989), 3 feuilles

Occupation du sol dans la périphérie de Casablanca en 1991 et Occupation du sol dans les centres péri-urbains de Casablanca en 1992, 4 feuilles

Cartes et notices 45 x 65 cm.

Co-production G.R.E.C. - Casablanca, URBAMA - Tours.

U · R · B · A · M · A

B.P. 2221

37021 TOURS Cedex - France

☎ 47 36 84 69 (Secrétariat)

☎ 47 36 84 72 (Bibliothèque)

ISSN 0989 - 5620
ISBN 2 - 86-906-065-3



Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe
URBAMA

مركز الدراسات والابحاث في تحضر العالم العربي

23, rue de la Loire
37023 TOURS Cedex
Tél. 47.36.84.69 Fax 47.36.84.71